

Contrat de ville de la Métropole Bordelaise

2024-2030

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030



Engagement Quartiers 2030 métropolitain

Les signataires soussignés du contrat de ville de Bordeaux Métropole, s'engagent sur les principes suivants :

Article 1 : Le contrat de ville de Bordeaux Métropole s'applique aux territoires suivants :

- **Les quartiers prioritaires** définis par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains :
 - Champ de course au Bouscat et à Eysines
 - Yser – Pont de Madame à Mérignac
 - Quartier de l'Avenir à Bassens
 - Carle Vernet – Terres Neuves à Bègles et Bordeaux
 - Maurice Thorez- Goéland à Bègles (nouveau quartier)
 - Le Dorat à Bègles (partie Paty M)
 - Le Lac à Bordeaux
 - Marne-Capucins à Bordeaux
 - Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange-Beausite à Bordeaux et Cenon
 - Grand-Parc à Bordeaux
 - Bacalan à Bordeaux
 - Palmer – Saraille – 8 Mai 45 – Dravemont à Cenon et Floirac
 - Grand Caillou à Eysines
 - Jean-Jaurès à Floirac
 - Barthez à Gradignan
 - Carriet à Lormont
 - Génicart-Est à Lormont
 - Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont
 - Beaudésert à Mérignac
 - Châtaigneraie – Arago à Pessac
 - Saige à Pessac
 - Haut Livrac à Pessac
 - Thouars à Talence.

- **Les poches de pauvreté :** la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 en date du 31 août 2023 donne la possibilité d'identifier des poches de pauvreté. Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage. La liste des poches de pauvreté telles que définies ci-après par les communes pourra être réactualisée tout au long de la contractualisation :
 - Talence : Ancien quartier de veille de Raba ainsi que le quartier en observation sociale de Crespy
 - Bègles : suite au recentrage du périmètre du quartier Paty-Monmousseau-Dorat sur le Dorat uniquement, le quartier Paty Monmousseau perdure comme « poche de pauvreté »
 - Lormont : Quartier du Bourg-Doyen bas - Aristide Briand
 - Bordeaux :
 - Secteur Carle Vernet : résidence Richelieu ;

- Secteur Saint Jean : résidence Saint Jean et Cité Descas ;
- L'ancien QPV Saint Michel augmenté sur le secteur Somme Yser ;
- Le quartier Chantecrit ;
- Le quartier Ginko.

Article 2 : Pour l'application des dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-dessous et précisées dans les 18 fiches du présent contrat :

Au titre des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- Orientation stratégique n°2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire
- Orientation stratégique n°3 : Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage
- Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes

Au titre des Transitions dans les Quartiers

- Orientation stratégique n° 9 : Accompagner la transition écologique
- Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique
- Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique
- Orientation stratégique n° 12 : Accompagner la transition démocratique

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

- Orientation stratégique n° 13 : Du « projet urbain au projet humain »
- Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

- Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations
- Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville
- Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

Article 3 : Pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, les signataires du présent contrat conviennent des engagements et des moyens définis dans le contrat de ville.

Article 4 : Les actions auxquelles donneront lieu ces orientations stratégiques seront détaillées dans une feuille de route politique de la ville d'application propre à chaque quartier prioritaire, délibérée par les communes concernées. L'animation de chaque convention territoriale relève de la responsabilité de la commune signataire.

Article 5 : La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage coprésidé par le Préfet de département et le Président de Bordeaux métropole, auquel participe l'ensemble des communes signataires ainsi que l'ensemble des partenaires au présent contrat.

Les travaux de ce comité sont préparés par un comité technique animé par les représentants du Préfet et du Président de Bordeaux métropole, auxquels participent les institutions représentées au sein du comité de pilotage.

Article 6 : L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositions du présent contrat s'appuie sur la participation des habitants, notamment des conseils citoyens, constitués et organisés conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans les quartiers prioritaires.

Article 7 : le présent contrat pourra être modifié par avenant.

Fait à Bordeaux le 22 avril 2024

Monsieur le Préfet de la Gironde



Étienne GUYOT

Madame la Présidente de Bordeaux Métropole



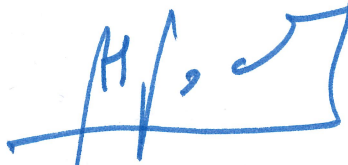
Christine BOST

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde



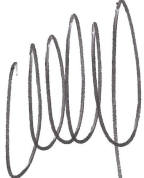
Jean-Luc GLEYZE

Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale



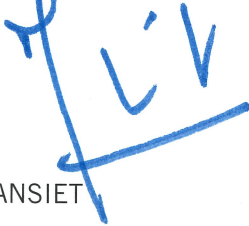
Marie-Christine HEBRARD

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé



Benoit ELLEBOODE

Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde



Christine MANSIET

Monsieur le Directeur de BPIFRANCE



Sébastien ROBERT-CHARRERAU

Madame la Directrice régionale Nouvelle-Aquitaine de la Caisse des Dépôts et Consignations



Annabelle VIOLETTE

Monsieur le directeur de l'EPIDE



Romain BOSSARD

Monsieur le Directeur de France Travail

Nicolas MOREAU

Madame la directrice de l'union régionale HLM

Muriel BOULMIER

Monsieur le Maire de Bassens

Alexandre RUBIO

Monsieur le Maire de Bègles

Clément ROSSIGNOL-PUECH

Monsieur le Maire de Bordeaux

Pierre HURMIC

Monsieur le Maire du Bouscat

Patrick BOBET

Monsieur le Maire de Cenon

Jean-François EGRON

Madame la Maire d'Eysines

Christine BOST

Monsieur le Maire de Floirac

Jean Jacques PUYOBRAU

Monsieur le Maire de Gradignan

Michel LABARDIN

Monsieur le Maire de Lormont

Jean TOUZEAU

Monsieur le Maire de Mérignac

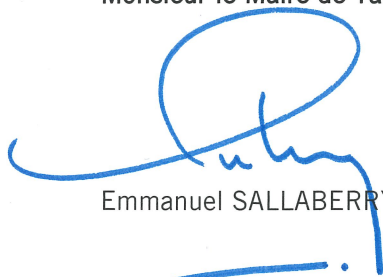
Alain ANZIANI

Monsieur le Maire de Pessac



Franck RAYNAL

Monsieur le Maire de Talence



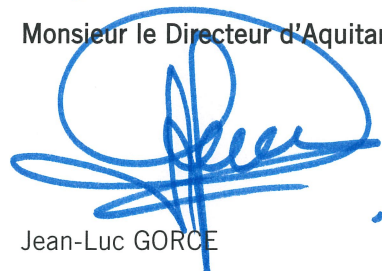
Emmanuel SALLABERRY

Monsieur le Directeur de Domofrance



Francis STEPHAN

Monsieur le Directeur d'Aquitanis



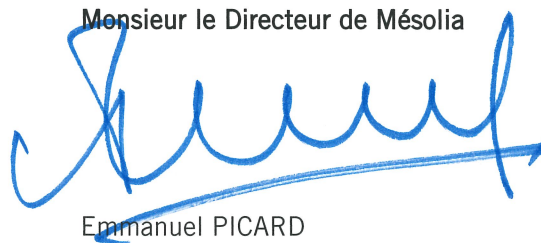
Jean-Luc GORCE

Madame la Directrice de Gironde Habitat



Sigrid MONNIER

Monsieur le Directeur de Mésolia



Emmanuel PICARD

Monsieur le Directeur de Clairienne



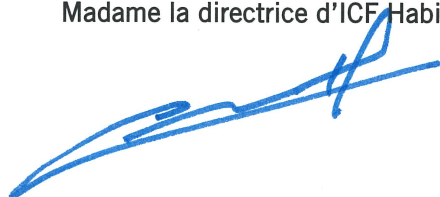
Jean-Baptiste DESANLIS

Monsieur le Directeur de Vilogia



Franck HANART

Madame la directrice d'ICF Habitat



Annick IZIER

Monsieur le Directeur de CDC Habitat



Jérôme FARCOT

Monsieur le Directeur d'Incite-Bordeaux

Collégiale des Conseils Citoyens


Quentin BERTRAND

Marie Renard
Renard


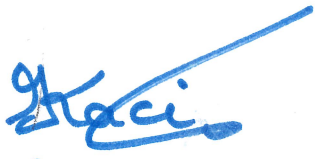
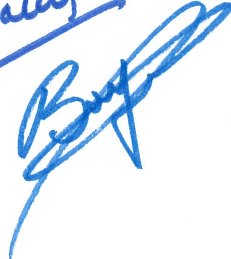
Jamila AMROUNI



Hinda NADAOUI


M. Nouhe


Stéphanie de LABARE


CCB


CCB 
F. Mauné


Jean-François UNIASTE


Conseil Citoyen Dracemont


M. Martin


KAYA Diane Christelle


Sommaire

Engagement Quartiers 2030 métropolitain	3
Sommaire	10
Préambule	13
1. Les enseignements de l'évaluation du précédent contrat de ville métropolitain	14
1.1. Emergence d'enjeux forts.....	14
1.1.1. Les habitants	14
1.1.2. Les territoires.....	15
1.2. Des pistes de travail à développer dans le cadre de la contractualisation.....	17
1.2.1. En matière d'emploi et de développement économique	17
1.2.2. En matière de cohésion sociale	18
1.2.3. En matière de cadre de vie.....	19
2. La nouvelle géographie prioritaire.....	21
2.1. Cartographie.....	21
2.2. Présentation des nouveaux quartiers prioritaires.....	27
2.3. Convergence des quartiers prioritaires et des réseaux d'éducation prioritaires (QPV/REP)	29
3. Stratégie et mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030.....	30
3.1. Stratégie du « Contrat de ville »	30
3.2. Les modalités de mise en œuvre	30
3.3. Les priorités transversales	31
3.4. Articulation avec les autres stratégies locales	33
4. Grands enjeux des quartiers et orientations.....	34
4.1. Des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité	34
4.1.1. Orientation stratégique n°1 : mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers.....	34
4.1.2. Orientation stratégique n°2 : encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire (ESS)	42
4.1.3. Orientation stratégique n°3 : accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes	46
4.2. des quartiers d'émancipation : élargir les horizons, émanciper les publics.....	50
4.2.1. Orientation stratégique n°4 : favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage scolaire.....	50
4.2.2. Orientation stratégique n°5 : développer une stratégie jeunesse	56
4.2.3. Orientation stratégique n°6 : réduire les inégalités en matière de santé, notamment en matière de santé mentale.....	60

4.2.4.	Orientation stratégique n°7 : renforcer l'accès aux droits sociaux	67
4.2.5.	Orientation stratégique n°8 : améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes	74
4.3.	Des quartiers adaptés aux transitions : transition écologique, démographique, numérique, démocratique	79
4.3.1.	Orientation stratégique n°9 : accompagner la transition écologique	79
4.3.2.	Orientation stratégique n°10 : accompagner la transition démographique, répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers.....	84
4.3.3.	Orientation stratégique n°11 : accompagner la transition numérique	88
4.3.4.	Orientation stratégique n°12 : accompagner la transition démocratique.....	91
4.4.	Des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs : favoriser la tranquillité, renforcer l'attractivité	94
4.4.1.	Orientation stratégique n°13 : « du projet urbain au projet humain ».....	94
4.4.2.	Orientation stratégique n°14 : accompagner la politique de mixité sociale	98
4.4.3.	Orientation stratégique n°15 : favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social	102
4.5.	Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs : lutter contre les discriminations, assurer l'égalité républicaine.....	109
4.5.1.	Orientation stratégique n°16 : lutter contre toutes les formes de discriminations.....	109
4.5.2.	Orientation stratégique n°17 : faire de l'égalité femmes/hommes une thématique forte du contrat de ville	113
4.5.3.	Orientation stratégique n°18 : renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et de la Laïcité	117
5.	Gouvernance.....	120
5.1.	Modalités de pilotage	120
5.1.1.	Comité de pilotage	120
5.1.2.	Comité technique	120
5.1.3.	Atelier et groupe de travail	120
5.1.4.	Réunion annuelle de valorisation	121
5.1.5.	Réunion politique semestrielle	121
5.2.	Suivi et animation du contrat.	121
5.3.	Participation citoyenne	121
6.	Engagement des signataires	123
6.1.	Modalités d'intervention de l'État.....	123
6.2.	Modalités d'intervention de Bordeaux Métropole	128
6.3.	Modalités d'intervention des communes	129
6.4.	Modalités d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine	129
6.5.	Modalités d'intervention du Département de la Gironde	130
6.6.	Modalités d'intervention de La Banque des Territoires	131
6.7.	Modalités d'intervention de BPIFrance	132
6.8.	Modalités d'intervention de France Travail	134
6.9.	Modalités d'intervention de l'EPIDE	135

6.10. Modalités d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales	135
6.11. Les modalités d'intervention de la Conférence départementale des organismes HLM de la Gironde et des organismes bailleurs	137
7. Synthèse.....	138
ANNEXES	139

Préambule

La ville de demain doit être celle de la mixité sociale, culturelle et fonctionnelle. Elle doit être la résultante d'une action partenariale forte dans la recherche d'un objectif commun de restaurer l'égalité des territoires en répondant aux besoins des habitants et d'amélioration de leurs conditions de vie.

La politique de la ville se doit de réduire les écarts de développement au sein des villes, restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Aujourd'hui, 74 500 habitants vivent dans les 25 quartiers les plus pauvres sur le département de la Gironde dont 70 700 habitants sur 23 quartiers sur la métropole bordelaise.

L'outil principal de mesure adopté par l'Etat est l'écart de revenu médian par unité de consommation entre les QPV et leur commune, et surtout entre les QPV et la moyenne de Bordeaux Métropole. Force est de constater, en se basant sur cet unique indicateur, que malgré l'engagement fort des partenaires, l'écart entre la plupart des QPV et le reste de Bordeaux Métropole s'est accru entre 2014 et 2023. L'efficacité du contrat de ville passe également par la réinterrogation et l'évolution d'autres politiques publiques qui, au contraire, renforcent les dynamiques de ségrégation sociale et urbaine de l'agglomération bordelaise.

Ces quartiers identifiés dans le cadre de la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, sont des territoires en situation de fragilité économique et sociale. Ces territoires ont de nombreuses caractéristiques communes : une population souvent jeune, peu diplômée, une forte proportion de familles monoparentales, une situation très précaire vis-à-vis de l'emploi, et une certaine absence de mixité des populations. Il convient, cependant, de souligner la très grande diversité des territoires concernés, au vu des spécificités liées à leur situation géographique, à leur histoire, à la configuration urbaine et spatiale de leur environnement et aux dynamiques économiques à l'œuvre.

Le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » doit être l'outil de pilotage de la politique de la ville et de la mobilisation du droit commun. En effet, la démarche contractuelle, stratégique et intégrée doit mobiliser de façon coordonnée l'ensemble des moyens autour des enjeux et des objectifs arrêtés de façon partenariale et s'appuyer prioritairement sur un renforcement et une adaptation des politiques de droit commun des signataires.

L'enjeu de ce nouveau contrat de ville est de réduire les écarts territoriaux en priorisant les femmes, les jeunes, les enfants.

Il doit permettre de redonner aux femmes leur place sur l'espace public, leur redonner le « droit de cité », de participer à la vie publique, d'accéder à l'autonomie et donc leur statut de citoyenne de plein exercice.

Il y a également urgence à mener un travail avec les jeunes sur leur parcours et leur insertion.

Pour répondre au cumul de difficultés de ces territoires, qui ont été accentuées lors des multiples crises sanitaires et inflationnistes, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun, des services publics et des différents signataires. Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques.

1. Les enseignements de l'évaluation du précédent contrat de ville métropolitain

1.1. EMERGENCE D'ENJEUX FORTS

Une évaluation du précédent contrat de ville a été réalisée et publiée en juin 2022. Celle-ci montre l'évolution des territoires politiques de la ville depuis 2016 mettant en évidence les enjeux suivants, liés aux habitants des quartiers et des territoires eux même. Les données indiquées ci-après reprennent donc les éléments significatifs de la période du précédent contrat de ville.

1.1.1. Les habitants

Une augmentation de la population habitant dans les quartiers

69 000 personnes habitent en Quartier Politique de la Ville (QPV) en 2018 (soit 8,7 % des habitants de Bordeaux Métropole) pour 67 831 habitants en 2013 (soit 9% des habitants de Bordeaux Métropole).

La population des quartiers prioritaires progresse donc légèrement de 2% dans un contexte métropolitain en forte croissance démographique. On observe toutefois une situation variable selon les quartiers, souvent en lien avec les projets de renouvellement urbain : des hausses importantes dans les quartiers de Pessac et le quartier intercommunal « Carle Vernet -Terre neuve » et des baisses de plus de 9% dans les deux quartiers de Mérignac.

Les couples sans enfant, souvent plus à l'aise sur le plan économique, sont moins représentés : 37 % contre 42% sur le reste du territoire.

Une population plutôt jeune et vieillissante, avec une forte présence de population de nationalités étrangères et de personnes en situation de handicap

En 2017, les jeunes des QPV représentent 10 % des jeunes de Bordeaux Métropole.

Le nombre de personnes âgées (+14 %) est davantage en croissance que sur le reste du territoire métropolitain (+ 12 %). Par ailleurs, en termes de dynamique sur la période, la population des plus de 60 ans a cru de 14 % alors que celle des moins de 24 ans est restée quasiment stable. Cette dynamique devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2030.

Ce phénomène de vieillissement est particulièrement marqué dans les quartiers Champ de Course d'Eysines/Le Bouscat, Le Lac à Bordeaux, Jean Jaurès à Floirac et Thouars à Talence où l'évolution du nombre de plus de 60 ans entre 2010 et 2017 dépasse les 35 %.

La population de nationalités étrangères dans les quartiers est de 22,5 % contre 7,9% sur le reste du territoire métropolitain.

Les personnes en situation de handicap, allocataire de la prestation Adulte Handicapé, est de 8% contre 4,2 % sur le reste du territoire Métropolitain.

Un niveau général de qualification moindre

La part des personnes de +15 ans, ayant terminé leur scolarité sans diplôme atteint 38 % (contre 21 % pour la Métropole), la part des diplômés bac + 2 est deux fois moindre (22% contre 41%).

En 2019, les écoliers des QPV représentent 14 % des écoliers de l'agglomération. Ce taux est identique à celui observé en 2015.

53 % des 76 écoles publiques (maternelles et élémentaires) des QPV sont classées REP ou REP+.

Une augmentation de la pauvreté et de la précarité des emplois

40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) contre 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minimas sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

La part des travailleurs précaires atteint désormais 24 % (contre 21 % en 2010) pour 15 % (+ 1 point) sur le reste de la Métropole. Ce chiffre atteint 30 % aux Aubiers et connaît une forte hausse à Bassens (28%), à Pessac Arago ou Floirac Jean Jaurès (27%).

On constate, comme au plan national, sur la période 2010 et 2017, une baisse du taux d'activité des femmes de 46 % à 44 ,5% dans un contexte de hausse pour celui de la Métropole (de 59, 2 % à 59,9 %).

Une certaine mobilité résidentielle de population

En 2017, l'A'Urba et la Caf se sont associées pour produire une étude sur les mouvements de population dans les quartiers politique de la ville.

Cette analyse des migrations résidentielles des allocataires de la Caisse d'allocations familiales à l'échelle de quatre QPV de Bordeaux Métropole a permis de dresser un constat : les profils sociaux des quartiers « politiques de la ville » évoluent peu et ces territoires restent particulièrement fragiles.

Toutefois, l'analyse des mouvements de population permet de nuancer ce bilan qui, après de nombreuses années d'investissements et de politiques publiques, amène tout de même des trajectoires positives.

L'important renouvellement des populations de ces quartiers permet en effet d'infirmer la thèse d'un effet « nasse » où les ménages seraient assignés à résidence faute d'une offre en logements accessibles ailleurs. Les quartiers prioritaires étudiés semblent au contraire, à des degrés divers, offrir une fonction de « sas », une réponse à un besoin dans un parcours de vie, notamment pour les familles allocataires monoparentales.

De plus, la grande variété des profils des partants et des entrants laisse supposer que les flux résidentiels sont davantage liés à des parcours individuels qu'à une dynamique du quartier (une paupérisation qui pourrait avoir un effet repoussoir par exemple).

1.1.2. Les territoires

Des quartiers à proximité de secteurs de projet de la Métropole

La majorité des quartiers se situe à proximité des secteurs de projet de la Métropole Bordelaise à la programmation économique et résidentielle ambitieuse : 44 000 logements et 2 700 000 m² de surface de plancher pour de l'activité économique sont ainsi programmés dans un périmètre de 500 mètres autour des QPV de l'agglomération.

Si la construction de logements collectifs neufs reste très limitée au sein des QPV, elle est en revanche non négligeable dans les quartiers qui les jouxtent. Ainsi, 24% de la production de la métropole se concentre dans un périmètre de 500 m autour des QPV entre 2016 et 2021. Les avantages fiscaux liés aux logements

construits dans ces périmètres jouent à plein leur rôle de diversification de l'offre. On y observe un niveau de prix légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine et une part d'investisseurs légèrement supérieure.

Une augmentation de l'offre de logements neufs

Le parc de logements des QPV se caractérise par une sur-représentation des logements collectifs, de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990. Ils constituent ainsi une offre familiale.

Si la construction neuve dans les QPV reste limitée au regard de la très forte dynamique métropolitaine, elle s'est tout de même nettement renforcée depuis 2006 et atteint près de 1 100 logements sur la période 2016-2021. Cette construction neuve tend à faire évoluer les caractéristiques du parc vers davantage de petites typologies de type T1 et T2 participant ainsi à une forme de diversification de l'offre.

Enfin, entre 2016 et 2021, la construction de logements collectifs neufs privés dans les QPV a représenté 2% de la production métropolitaine. Ce taux grimpe à 24% dans un périmètre de 500 m autour des QPV laissant voir une forme de diversification sociale (confirmée par une évolution dans les professions et catégories socioprofessionnelles -PCS- dans les écoles publiques concernées).

Mais avec une mobilité résidentielle relative

La mobilité résidentielle dans les QPV est, dans la plupart des cas, inférieure à celle observée dans le reste de la métropole. Cela tient notamment à la composition du parc de logements de ces quartiers où le parc locatif privé, principal moteur de la mobilité résidentielle, est peu présent.

À l'échelle des quartiers, Grand Caillou, Bacalan et le Lac apparaissent comme particulièrement stables dans leur peuplement avec une part d'emménagés depuis moins de 2 ans inférieure à 6 %.

À l'inverse, dans les quartiers de la Benaugue Henri Sellier-Léo Lagrange, Thouars et Saint-Michel, la part des nouveaux arrivants est supérieure à celle observée dans le reste de la métropole.

En ce qui concerne la rotation dans les logements sociaux, à l'exception des quartiers de Saint-Michel, de Carriet, de Saige et de Paty Monmousseau, le taux de rotation est inférieur à la moyenne métropolitaine dans tous les autres quartiers.

Une mobilité fortement dépendante des transports en commun, ne répondant pas à tous les usages

Si l'usage des transports en commun est très important dans les quartiers (40% plus forte que sur le reste de la Métropole), les personnes vivant en QPV sont moins souvent propriétaires de voiture (1/3 en moins que sur le territoire englobant). Ce parc est très probablement plus âgé et en moins bon état que sur le reste du territoire. La possession du permis est aussi, de (-22 à -25 points), moins répandue.

Toutefois, malgré la très bonne desserte de ces territoires (en 2020, 83 % des habitants des QPV vivent à moins de 500 m d'une station de tramway ou à moins de 300 m d'une liane de bus) elle ne répond pas à tous les problèmes de mobilité des habitants.

Certains parmi les plus âgés peinent à envisager de se déplacer hors du quartier. Des freins psychologiques et matériels sont aussi identifiés. Ainsi, des horaires décalés, la difficulté à combiner temps de transport et gestion du quotidien (enfants notamment) ou la peur de sortir du quartier restent un problème pour certains habitants et plus particulièrement les femmes.

Enfin, le vélo est une pratique peu ancrée chez les habitants des quartiers. Ce désamour du vélo est renforcé par la faible offre en stationnement sécurisé.

Un tissu entrepreneurial dynamique

En 2019, les entreprises localisées dans les QPV représentent 5 % des établissements de Bordeaux Métropole. Ce taux est identique à celui observé en 2015.

Ces entreprises des QPV se caractérisent par une sur-représentation des établissements de petite taille, sans salariés. Cette caractéristique s'est intensifiée entre 2015 et 2019. En 2019, les micro - entrepreneurs représentent 74 % des créations d'établissements dans les QPV contre 62 % dans Bordeaux Métropole.

La spécialisation des établissements immatriculés dans le secteur du commerce, se renforce avec une progression notable entre 2015 et 2019 du nombre d'établissements.

Avec près de 4 établissements pour 1 000 habitants, l'économie sociale et solidaire tient une place équivalente dans les quartiers à celle observée dans l'ensemble de la métropole.

Tranquillité

La population des QPV de la Métropole a augmenté de 3,9 % dans la période et connaît un profil plus féminin, plus isolé et plus précaire qui la rend plus sensible aux sentiments d'insécurité. Celui-ci est en moyenne, au plan national, deux fois et demie plus fort dans les QPV que dans le reste des territoires englobants.

Toujours sur le plan national, le nombre de faits enregistrés rapportés au nombre d'habitants est plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers des mêmes agglomérations concernant les violences physiques (intrafamiliales ou non), les vols violents, les dégradations de véhicules et les violences sexuelles. Cela se confirme également sur le territoire girondin.

Le territoire est doté d'un GIP médiation qui intervient majoritairement au titre de la « politique de la ville » dans 8 quartiers (Bordeaux et Bègles) et 9 associations de prévention spécialisées ont une présence réaffirmée dans les QPV et quartiers de veilles actives de la Métropole. Le territoire connaît une forte et hétérogène présence d'acteurs socio-éducatifs, sportifs, culturels sur les créneaux de fin de journée et de week-end. Des gymnases ou des city stades sont également ouverts sur ces créneaux horaires.

La question de la présence des adultes, des acteurs socio-éducatifs et de la tranquillité en fin de journée, le week-end et vacances scolaires apparaît encore comme un enjeu particulièrement fort.

Si des dispositifs ont montré une réelle efficacité (sur des « spots de deal », lors de « nuit de la Saint Sylvestre »), force est de constater que la question de l'occupation de l'espace public par des groupes est toujours un enjeu majeur et très largement partagé.

1.2. DES PISTES DE TRAVAIL A DEVELOPPER DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION

Les préconisations relatives à l'évaluation de 2022 du précédent contrat de ville sont les suivantes :

1.2.1. En matière d'emploi et de développement économique

En ce qui concerne l'emploi

- Faire un élément central et transversal de l'emploi et du développement économique inclusif dans le prochain cadre contractuel.
- Porter à l'échelle du territoire métropolitain, en plus d'une animation, un observatoire et une coordination affirmée des dispositifs emploi.
- Mobiliser les acteurs du développement économique (dont les chambres consulaires et les organisations patronales) en direction des quartiers pour des stages, des immersions, des alternances.
- Porter une attention à l'emploi des seniors, des précaires et aux femmes.

- Impulser et structurer un travail de fond sur la mobilisation des publics et sur les qualifications.
- Lancer un travail structurant et de grande ampleur sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi.
- Structurer des réponses aux enjeux de « Mobilité et d'emploi » de long terme.

Structurer l'accompagnement et le financement

- Renforcer la place des équipements d'activités économiques productives dans les quartiers.
- Organiser et coordonner l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat.
- Renforcer l'accompagnement (développer la place des coopératives d'emplois, appuyer la sécurisation des projets, rebond...).
- Favoriser la transition environnementale des entreprises des « quartiers ».

1.2.2. En matière de cohésion sociale

Réussite éducative

- Renforcer la place du volet éducatif dans le prochain « contrat de ville ».
- Renforcer les collaborations entre l'Éducation Nationale et les acteurs de territoire.
- Faire émerger un « Programme Réussite Éducative » 16 /18 ans et accompagner les étudiants.
- Améliorer le travail d'accompagnement sur les orientations et les transitions de cycle pour lutter contre le déterminisme social.
- Travailler dès le plus jeune âge la socialisation des enfants.
- Renforcer la scolarité des primo-arrivants et la socialisation des enfants allophones.
- Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale dès le plus jeune âge.

Tranquillité

- Chercher des synergies et à appuyer des transferts de savoir-faire dans ce domaine, soutenir la professionnalisation des acteurs de la médiation en animant une instance d'échange de bonnes pratiques et de collaborations intercommunales sur ces sujets.
- Structurer des réponses dans le temps par des moyens stables et des équipes reconnues.
- Expérimenter des collaborations opérationnelles prévention spécialisée – médiation.

Participation Citoyenne

- Clarifier le rôle et les objectifs des Conseils Citoyens.
- Former les membres aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet pour favoriser la participation des conseils aux instances de la politique de la ville.
- Créer un mode emploi à destination des membres des conseils citoyens pour participer à la gouvernance des contrats de ville.
- Mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) et un centre de ressource pour maintenir une dynamique des conseils citoyens, favoriser le partage d'expériences et mutualiser des moyens et les outils (fiche navette, ...)
- Permettre la participation des jeunes et des personnes en activité.
- Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologique en leur octroyant une véritable et complète légitimité.

1.2.3. En matière de cadre de vie

L'enjeu est d'affirmer **la place des habitants** et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains :

- Impulser et structurer des actions d'accompagnement (avant, pendant et après les travaux) de cohésions sociales, d'amélioration du cadre de vie, de santé et de participation : sous la forme d'un dispositif de type « 1% social » qui pourrait être complété par un « 1% Insertion ».
- Observer dans la durée les évolutions des questions de cohabitations et des transformations sociales à l'œuvre après un PRU.
- Améliorer l'information des habitants et des acteurs du quartier sur les projets de PRU.
- Diversifier les équipements économiques des quartiers.
- Favoriser les lieux uniques : d'information, de participation et d'accompagnements socio-économique.
- Réaffirmer le « Renouvellement urbain » comme l'un des axes de la « Politique de la ville », à mettre en œuvre en pleine articulation avec les autres axes de cette politique publique, pour faire du projet urbain un projet humain.
- Structurer les projets de RU en projets économiques et d'emploi de territoire : faisant travailler des entreprises locales et proposant des mises en situation de travail, parcours d'insertion et de formations certifiantes aux personnes du territoire.
- Observer les phénomènes de « sous-location » des logements.

Accès aux droits

- Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir développer la mobilisation d'acteurs sur ce sujet et adapter les offres de services.
- Analyser les besoins et coordonner les offres de formation linguistique pour adulte.
- Renforcer la lisibilité des acteurs et des actions, ainsi que, la complémentarité et la professionnalisation des intervenants sur les formations.
- Prendre en charge des publics âgés et isolés sur cette question d'accès aux droits.
- Renforcer la prise en compte des questions de la santé et notamment de santé mentale.
- Renforcer les moyens (et diversifier les supports) en interprétariat.
- Renforcer la prise en compte des droits fondamentaux des habitants des quartiers, notamment les questions de logement, de solidarité alimentaire, à la santé, d'accès à la culture.

Plus globalement l'évaluation finale du Contrat de ville fait apparaître :

- Un partenariat institutionnel fortement impliqué.
- Une réelle capacité interinstitutionnelle à travailler ensemble.
- Dans tous les domaines des expérimentations à dupliquer.
- Une capacité à faire émerger des projets.

Menaces

- « Bureaucratisation » des techniciens par manque de ressources humaines.
- Dispersion des crédits sur trop d'objectifs.
- Le manque de soutien aux « quartiers de veille ».
- Les effets migratoires des crises successives (climatiques, conflits armés, ...).
- La reconstitution de nouvelles poches de pauvreté.
- Isolement/marginalisation de la politique de la ville par rapport à l'ensemble des autres politiques publiques de l'État et de Bordeaux-Métropole.

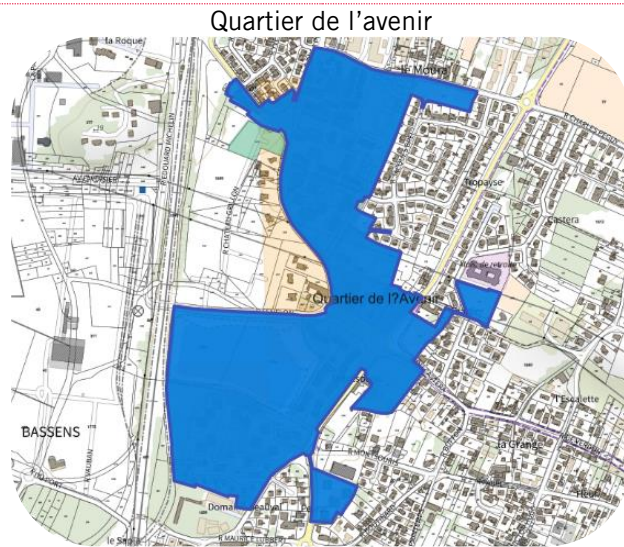
Plus globalement il apparaît nécessaire de :

- Renforcer les coordinations et l'observation sur les principales thématiques.
- Réancrer la rénovation urbaine dans le développement social.
- Proposer des conventions d'objectifs pluriannuels inter partenariales.
- Prendre en compte la situation financière des collectivités au niveau de l'ANRU par l'application d'un taux de scoring pour les subventions apportées par l'Agence.
- Améliorer l'articulation entre les échelons intercommunaux et communaux au profit d'actions toujours plus ambitieuses pour améliorer durablement la situation des personnes.

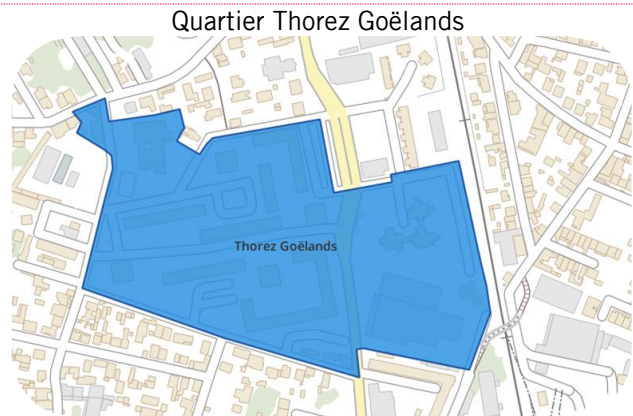
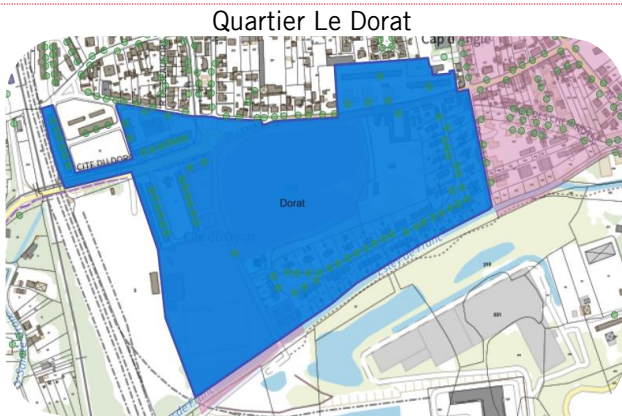
2.La nouvelle géographie prioritaire

2.1. CARTOGRAPHIE

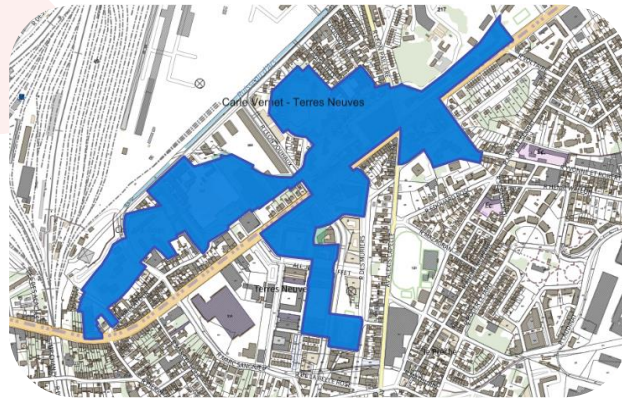
BASSENS



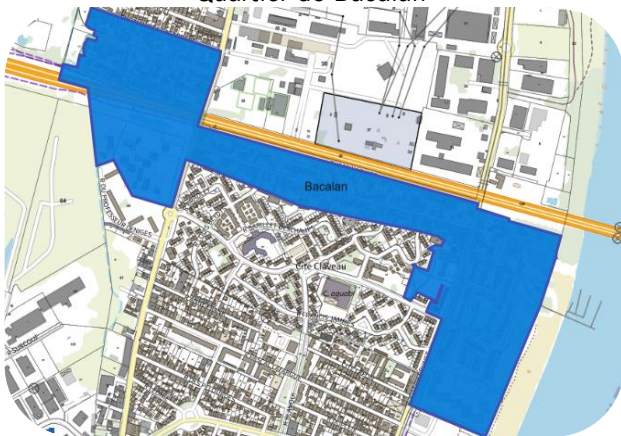
BEGLES



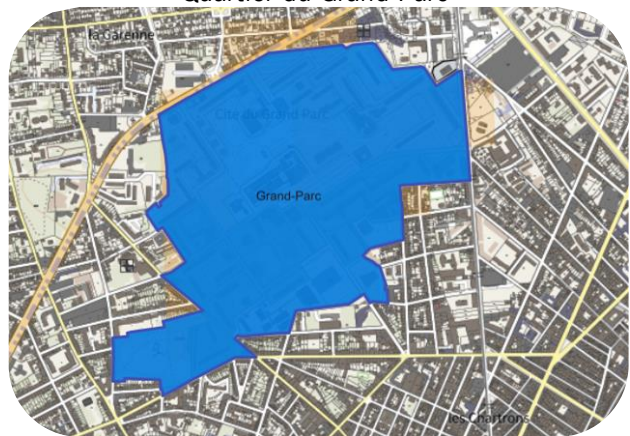
Quartier Carles Vernet-Terres Neuves



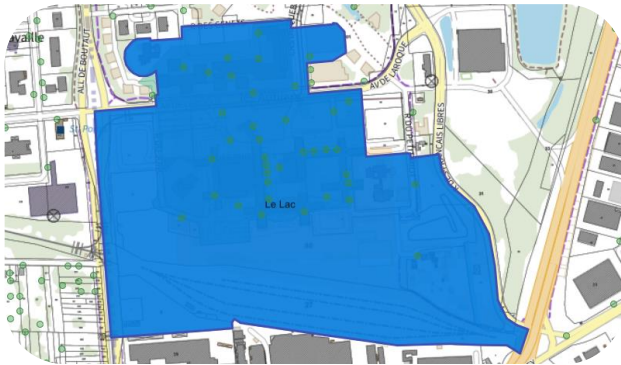
Quartier de Bacalan



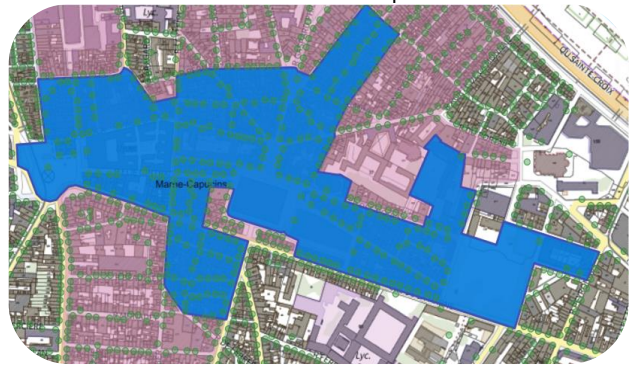
Quartier du Grand Parc



Quartier Le Lac

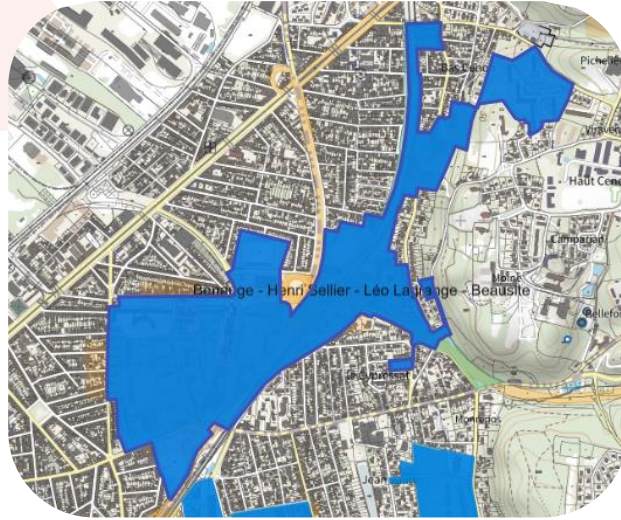


Quartier Marne - Capucins



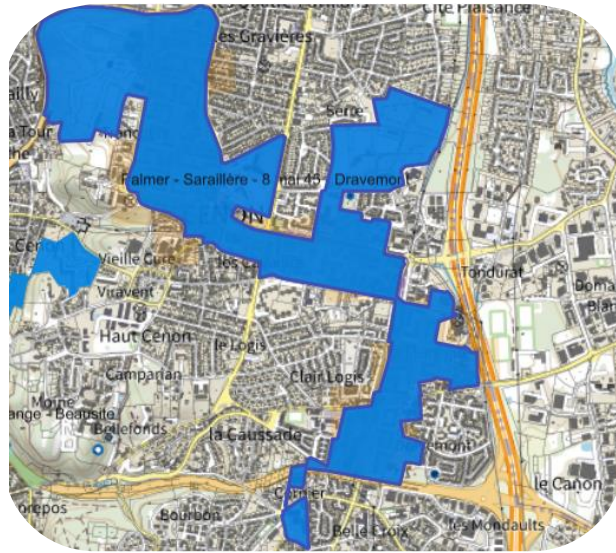
BORDEAUX - CENON

Quartier Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange - Beausite



CENON - FLOIRAC

Quartier Palmer - Sarailière - 8 mai 45 - Dravemont



EYSINES

Quartier du Grand Caillou



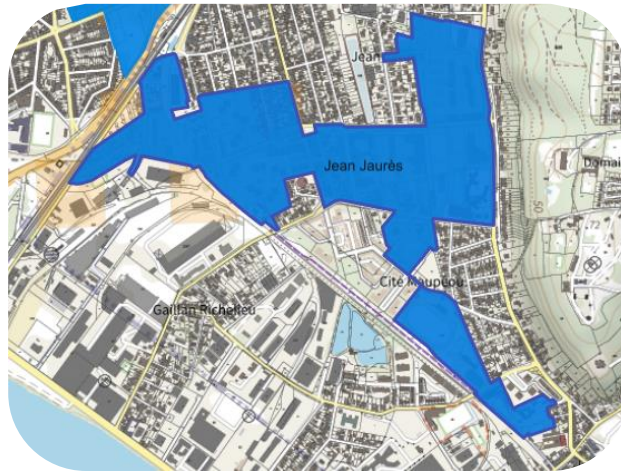
EYSINES – LE BOUSCAT

Quartier Champ de Course



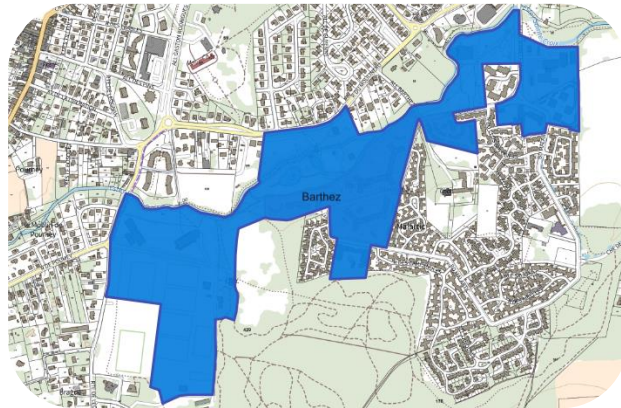
FLOIRAC

Quartier Jean Jaurès



GRADIGNAN

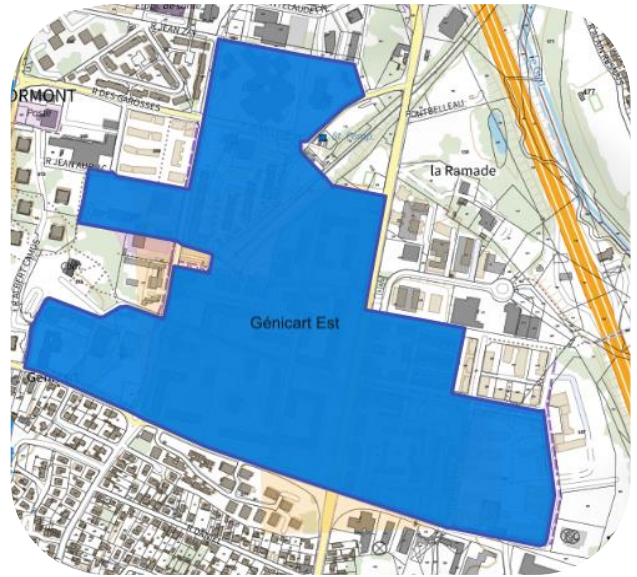
Quartier Barthez



Quartier Carriet



Quartier Gécicart Est

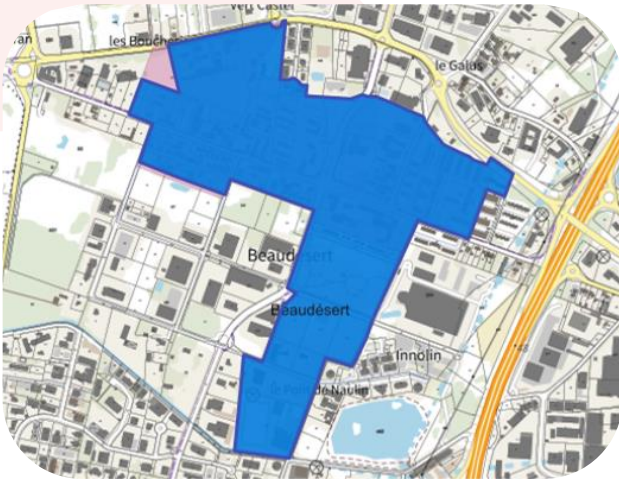


Quartier Alpilles - Vincennes – Bois Fleuri

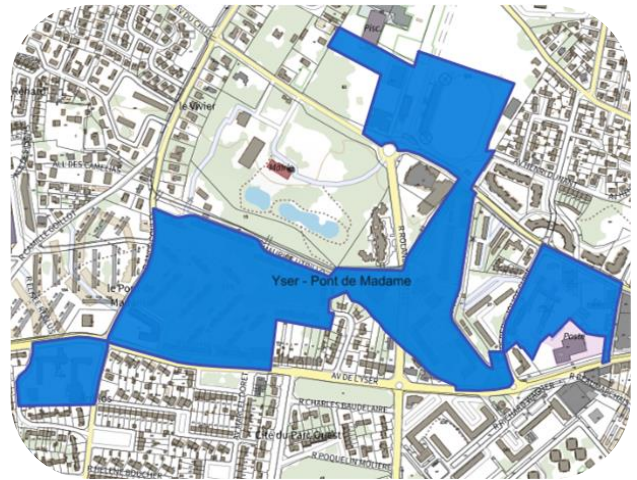


MERIGNAC

Quartier Beaudésert

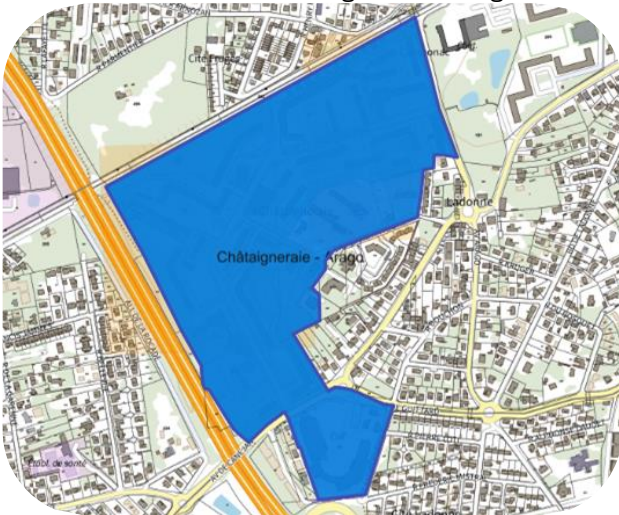


Quartier Yser Pont de Madame

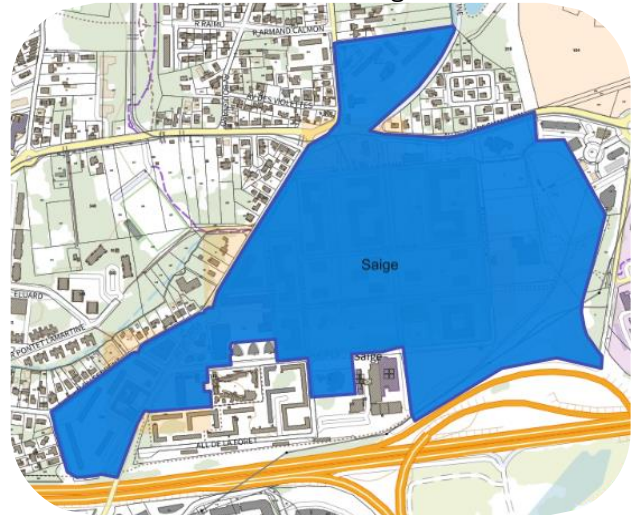


PESSAC

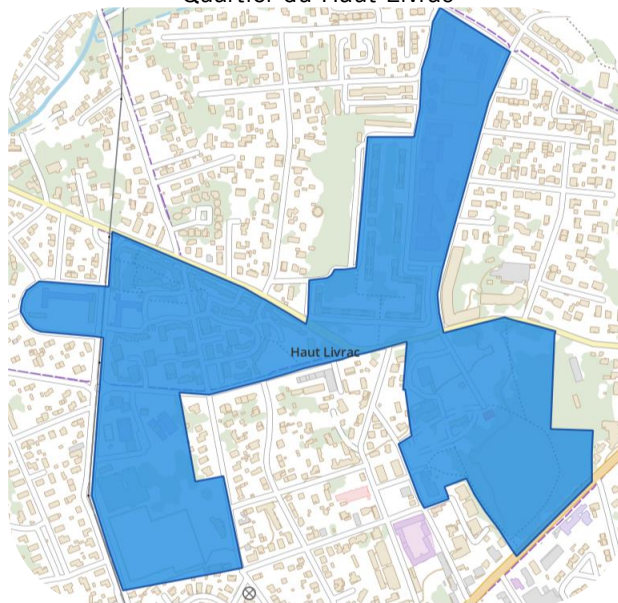
Quartier de la Châtaigneraie - Arago



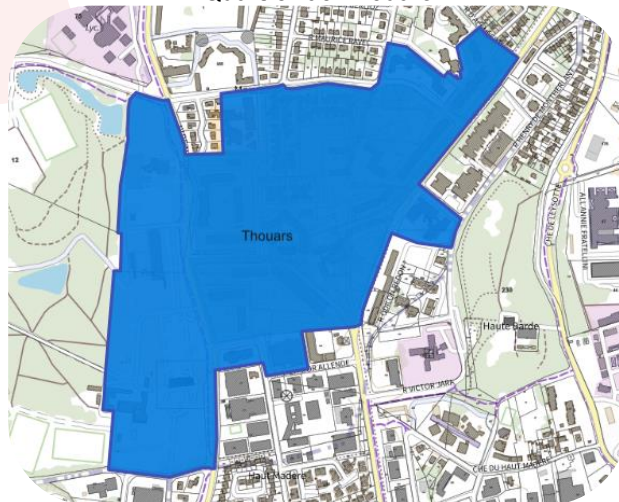
Quartier de Saige



Quartier du Haut Livrac



Quartier de Thouars



2.2. PRESENTATION DES NOUVEAUX QUARTIERS PRIORITAIRES

Suite à la réactualisation de la géographie prioritaire de la métropole, il y a désormais **23 quartiers prioritaires (contre 21 quartiers lors de la précédente géographie), représentant 70 700 habitants (69 000 habitants auparavant)**, que l'on peut classer en quatre typologies :

- **Ceux de plus de 8 000 habitants** : Grand Parc à Bordeaux, Palmer, Sarailière, 8 mai 45, Dravemont à Cenon et Floirac.
- **Ceux entre 4 000 et 8 000 habitants** : Génicart Est et Alpillès, Vincennes et Bois Fleuri à Lormont.
- **Ceux entre 2 et 4 000 habitants** : Carriet à Lormont, Le lac et Marne - Capucins à Bordeaux, Benauges, Henri Sellier, Léo Lagrange et Beausite à Bordeaux et Cenon, Jean Jaurès à Floirac, Saige et Chataigneraie Arago à Pessac, Talence Thouars.
- **Ceux en dessous de 2 000 habitants** : Bacalan à Bordeaux, Yser Pont de Madame et Beaudésert à Mérignac, Champs de course au Bouscat et Eysines, Grand Caillou à Eysines, L'Avenir à Bassens, Dorat, Thorez-Goëlands à Bègles, Carles Vernet –Terres Neuves à Bordeaux et Bègles, Gradignan Barthès, Haut Livrac à Pessac.

En sachant que la moyenne des quartiers en Nouvelle-Aquitaine se situe à 2600 habitants et 3200 habitants sur le territoire national.

Les déséquilibres dans les concentrations de logements locatif sociaux

En 2022 Bordeaux Métropole comptait un parc de logement de près de 410 000 résidences principales : 76% étant dans le parc privé et 24% dans le parc social.

Ces derniers sont cependant répartis de façon inégale entre les communes de la métropole (de 6% à 49% pour les communes soumises à la loi SRU) :

- Les communes de Lormont, Cenon, Floirac et Bassens concentrent ainsi 15% du parc social métropolitain et 8% des résidences principales.
- Les communes du secteur sud (Talence, Bègles, Villenave d'Ornon, Gradignan) et sud-ouest (Mérignac, Pessac) représentent 36% du parc social de la métropole et 33% des résidences principales, soit une représentation équilibrée du parc social sur ce territoire,

- Dans les secteurs « centre » (Le Bouscat, Bordeaux) et dans le secteur « ouest » de l'agglomération (Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin-de-Médoc), la présence de logements sociaux est en revanche sous-représentée.

La géographie du parc à très bas loyers est fortement marquée par les grands quartiers d'habitat social dont beaucoup aujourd'hui, au regard de leurs difficultés, relèvent du Contrat de ville métropolitain.

Ainsi, ces quartiers concentrent 42% du parc social et 63% du parc à bas loyers. Il s'agit de logements collectifs (pour 90%), de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990, à moins de 6€ / m² et implantés fortement sur la rive droite.

Un renforcement des concentrations de pauvreté et leurs déplacements

Les travaux de l'INSEE et de l'Agence d'urbanisme, sur les revenus et leurs répartitions, montrent une forte augmentation de la pauvreté dans ces territoires les plus impactés par la paupérisation.

C'est ainsi que la Métropole connaît une hausse de 13 à 14% du nombre de ces foyers sous le seuil des bas revenus dans les QPV. Ce pourcentage passe de 37 à 40% entre 2015 et 2019.

Les travaux de ces deux institutions montrent aussi un mouvement centripète des fragilités sociales : ainsi la géographie politique de la ville va se densifier sur la rive droite, Bègles, Pessac et le Nord de Bordeaux (+4 800 habitants).

Enfin, selon les communes, ces concentrations de foyers connaissant de lourdes difficultés socio-économiques peuvent ainsi varier de 4 % à plus de 51% de la population communale.

Typologie de population

Tous ces quartiers abritent **une population nettement plus jeune** que sur le reste du territoire. Mais ce constat est à nuancer **par un vieillissement accéléré dans quelques quartiers** : le Lac à Bordeaux, Champs de course, Grand cailloux à Eysines Le Bouscat, Barthès à Gradignan, Génicart Est à Lormont.

Les familles monoparentales sont toujours fortement représentées (plus de 30% parmi les familles) ainsi que les ménages d'une personne.

Les habitants sont soumis à un fort sentiment de discrimination puisque ces quartiers abritent davantage d'étrangers que le reste du territoire.

Tissu économique

Les QPV de Bordeaux Métropole se distinguent par une faible concentration d'établissements effectuant des activités financières ou immobilières, de commerce de gros, et d'entreprises d'information / de communication.

Ces territoires abritent cependant davantage d'entreprises de construction et commerce de détail. Le nombre de micro-entrepreneurs est plus fort dans les QPV de Bordeaux métropole.

L'étude de l'INSEE sur l'emploi et les revenus des indépendants [INSEE 2020] faisant apparaître que les autoentrepreneurs mono-actifs ont des revenus moyens de 530 euros par mois. Il est important d'éviter que ce statut d'activité se transforme en trappe à pauvreté.

L'objectif sera de se recalcr sur la moyenne de Bordeaux-Métropole.

Ces dispersions statistiques et ces écarts entre les QPV indiquent bien que les situations sont diverses et que l'intervention ne peut être uniforme ni dans la sélection des priorités, ni dans les niveaux de subventionnement pour concrétiser une réduction mesurable des déséquilibres sociaux et urbains.

Aussi, les modalités d'intervention doivent tenir compte de cette diversité des situations pour établir une typologie des quartiers s'appuyant sur plusieurs critères :

- Le niveau de difficulté du QPV approché par le revenu médian/unité de consommation et l'approche multicritère adoptée par l'AURBA,
- L'importance du nombre d'habitants en QPV pour calibrer les niveaux d'intervention en tenant compte des déséquilibres internes aux grands quartiers,
- L'importance de la part de la population en politique de la ville par rapport à la population communale,
- Les capacités d'intervention des communes en fonction du potentiel financier et fiscal ou de l'approche multicritères des scorings de l'ANRU ou du coefficient de solidarité du département de la Gironde.

2.3. CONVERGENCE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DES RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRES (QPV/REP)

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 3 avril 2023, il est attendu la plus grande cohérence possible entre le zonage de la politique de la ville et le futur zonage de l'éducation prioritaire. En effet, la convergence des zonages doit permettre de répondre aux urgences des territoires.

Ce travail de convergence, entre la Préfecture et la Directrice Départementale des Services de l'Éducation Nationale commencé fin 2023 se poursuivra en 2024 afin d'être opérationnelle à la prochaine rentrée scolaire.

3.Stratégie et mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030

3.1. STRATEGIE DU « CONTRAT DE VILLE »

La « politique de la ville » est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés.

A ce titre, elle vise à réduire les écarts de développement, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour cela sur la période 2024 – 2030, dans un souci d'efficacité, il est proposé que soit au cœur de la stratégie de chacun des signataires :

- **La mobilisation du droit commun** : cet effort de mobilisation sera structuré et ambitieux : des points réguliers seront faits à chaque Comité de pilotage du Contrat. Chaque signataire s'engage à mobiliser ses services (une instance de pilotage peut être créée à l'échelle de chaque institution) et un groupe technique permanent d'observation et d'appui à cette démarche est institué. Cette mobilisation, véritable « clé de voûte » de ce contrat, concerne l'ensemble des thématiques qui touche le quotidien des habitants du territoire métropolitain
- **Le public des femmes, des jeunes et des habitants de nationalité étrangère allophones**, en visant à renforcer l'insertion sociale et proposer des parcours de vie plus émancipateur : réussite éducative, socio-économique, participation citoyenne, mobilités...
- En complémentarité des actions de prévention dans tous les domaines ainsi que la lutte contre toutes les discriminations, **l'adaptation à toutes les transitions sociétales en cours** (environnementale, numérique, démographique, démocratique...).
- Et **une ambition d'attractivité** pour ces quartiers par des projets d'aménagement permettant leur meilleure intégration dans leur environnement (mobilité, équipement, emploi...).

Cette stratégie fera l'objet d'une déclinaison par quartier prioritaire dans le cadre des projets de territoire élaborés par les communes.

3.2. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

D'un point de vue national et local, de nombreuses études démontrent que les inégalités entre les quartiers et le reste des territoires n'ont pas disparu. Elles se sont amplifiées pour certains quartiers et améliorées pour d'autres.

Pour répondre à cette stratégie, le contrat de ville propose ainsi de :

- Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir fournir un support aux acteurs impliqués dans la politique de la ville et in fine améliorer l'offre de service,
- Favoriser les conventions d'objectifs pluriannuelles pour l'exécution des différentes actions,
- Intensifier le travail partenarial entre acteurs publics et privés,
- Favoriser l'approche préventive des difficultés.

3.3. LES PRIORITES TRANSVERSALES

- L'égalité femme - homme
- Les jeunes
- La diversité.

ÉGALITE FEMME/HOMME

OBJECTIFS	ACTIONS
Sensibiliser les publics à la thématique de l'égalité Femme /Homme, Lever les stéréotypes de genre	<ul style="list-style-type: none">• Tenir compte des cultures, des codes, des représentations, et de l'environnement interculturel• Mettre en place des maraudes, favoriser l'aller-vers• Valoriser le savoir-faire et les actions des femmes• Favoriser la création d'un réseau de femmes entrepreneuses• Organiser un recueil de la parole des parents par de multiples acteurs
Accompagner la levée des freins psycho-sociaux	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des tables-rondes valorisant les parcours atypiques des femmes• Développer les rencontres avec des femmes entrepreneuses / actives• Renforcer le mentorat• Travailler sur les croyances et les représentations, les représentations culturelles et culturelles• Assurer une gouvernance partagée avec les femmes concernées
Accompagner l'émancipation et l'autonomie financière des femmes, créer les conditions de leur autonomisation et renforcer leur pouvoir d'agir	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les financements et les dispositifs destinés à faciliter la garde d'enfants pour les publics en insertion et en recherche d'emploi et faciliter leur accès à ces services.• Mieux accompagner les femmes vers l'emploi
Développer l'offre de services enfance étendue et flexible adaptée aux modes de vie des publics en difficulté	<ul style="list-style-type: none">• Décloisonner les pôles de compétences entre les actions d'insertion / emploi et celles portant sur la petite enfance / la jeunesse• Accroître le travail avec les assistantes maternelles et capitaliser sur les réseaux de solidarité informels• Dépasser la seule prise en charge du jeune âge au profit d'une offre incluant les adolescents• Associer les bailleurs notamment pour accéder à des locaux disponibles• Identifier les structures existantes sur chacun des territoires susceptibles de participer à cet objectif, à l'instar des écoles
Renforcer l'offre d'activités périscolaires pour les collégiens	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un relais avec des structures aménagées pour proposer des activités périscolaires• Associer les jeunes dans le choix des activités, réactualiser la programmation afin qu'elle corresponde à leurs intérêts

LES JEUNES (16-25 ANS)

OBJECTIFS	ACTIONS
Accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique, structurer opérationnellement la relation école-entreprise dans les dispositifs existant	<ul style="list-style-type: none">• Travailler avec les comités Locaux Ecoles-Entreprises (CLEE) pour renforcer les échanges entre l'école et le monde économique• Traiter les sujets d'orientations via des actions d'information sur la formation et l'insertion propres aux bassins d'emploi• Développer les rencontres avec les entreprises et les périodes d'immersions,• Renforcer le tutorat et le mentorat

LA DIVERSITE

OBJECTIFS	ACTIONS
Lutter contre les discriminations Faciliter la communication	<ul style="list-style-type: none">• Diversifier les supports en interprétariat• Analyser et coordonner l'offre de formation linguistique des adultes• Proposer des formations linguistiques adaptées aux besoins professionnels et administratifs

3.4. ARTICULATION AVEC LES AUTRES STRATEGIES LOCALES

Le contrat de ville a été élaboré par l'Etat et Bordeaux Métropole avec l'ensemble des partenaires : les collectivités locales, les acteurs associatifs et les conseils citoyens, et les partenaires institutionnels etc. Ce travail a permis de croiser l'ensemble des orientations, des actions et le droit commun inscrits dans les différentes contractualisations de l'ensemble des signataires (schéma départemental d'animation de la vie sociale, schéma départemental de la jeunesse, schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'autonomie, contrats locaux de sécurité, Pacte des solidarités, CTG de la CAF, PTI du Département, etc.).

4. Grands enjeux des quartiers et orientations

4.1. DES QUARTIERS FAVORISANT L'ACCES A L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

4.1.1. Orientation stratégique n°1 : mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers

Données

En 2017, les jeunes des QPV représentent 10 % des jeunes de Bordeaux Métropole.

La population de nationalités étrangères dans les quartiers est de 22,5 % pour 7,9% sur le reste du territoire métropolitain.

Les personnes en situation de handicap, allocataire de la prestation Adulte Handicapé, est de 8% contre 4,2% sur le reste du territoire Métropolitain.

De plus, la part des personnes de +15 ans, ayant terminé leur scolarité sans diplôme atteint 38 % (contre 21 % pour la Métropole), la part des diplômés bac + 2 est deux fois moindre (22% contre 41%).

40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) pour 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minima sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

La part des travailleurs précaires atteint désormais 24 % (contre 21 % en 2010) pour 15 % (+ 1 point) sur le reste de la Métropole.

Comme au plan national, sur la période 2010 et 2017, il est constaté une baisse du taux d'activité des femmes de 46 % à 44 ,5% dans un contexte de hausse pour celui de la Métropole (de 59, 2 % à 59,9 %).

Aujourd'hui, le chômage a baissé et n'a jamais été aussi bas depuis 2014 y compris dans les quartiers (13,8%). Pour autant, il est possible d'envisager qu'une partie des personnes en recherche d'emploi ne sont pas inscrites à France Travail et restent donc invisibles dans les statistiques de la DEFM (Demande d'emploi en fin de mois).

Par ailleurs, le rapport au travail a changé notamment depuis le contexte sanitaire. En effet, le comportement des jeunes demandeurs d'emploi semble avoir évolué, inversant les rôles avec l'entreprise qui se retrouve en position de démontrer et mettre en avant les conditions de travail qu'elle propose et le sens de son activité.

Enjeux

L'analyse de la situation des quartiers de la métropole bordelaise fait ressortir une plus grande fragilité de ces territoires en matière d'accès à l'emploi. Derrière ce constat se cache une grande hétérogénéité. **Le contrat de ville métropolitain se fixe comme objectif de réduire les inégalités en matière d'accès à l'emploi en réduisant les « freins périphériques » et en proposant des opportunités aux habitants des quartiers.**

Une mauvaise maîtrise du français, une situation de décrochage scolaire, des discriminations parfois cumulatives, la garde des enfants, des moyens de transports, ou encore une situation d'incertitude vis-à-vis du logement constituent autant de « freins périphériques » limitant l'accès à l'emploi des habitants de ces quartiers.

Ainsi, l'enjeu pour les membres du service public de l'emploi consiste à repenser cette politique, les méthodes, en les adaptant aux problématiques des habitants des quartiers qui cumulent les difficultés.

Il convient d'innover dans l'approche en intégrant de manière importante les habitants dans la détermination des actions à mettre en œuvre.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : MIEUX REPERER ET MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI NOTAMMENT LES FEMMES ET LES JEUNES DES QUARTIERS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Mettre en place une gouvernance locale opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer l'ensemble des partenaires de l'emploi, de la formation, du développement économique et de l'insertion et développer la coordination de leurs actions au sein d'une gouvernance territorialisée (SPEP métropolitain, Cité de l'emploi, ...) • Mettre en synergie les réseaux d'acteurs locaux de l'insertion, de la formation et de l'emploi et favoriser leur complémentarité (Cité éducative, Cité de l'emploi) • Rendre lisibles les différents dispositifs de l'insertion et de l'emploi
<p>Développer les parcours professionnels des habitants, proposer de nouvelles opportunités</p> <p>Mettre en place une action spécifique pour les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi</p> <p>Structurer des réponses afin de faciliter la mobilité professionnelle à long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les rencontres directes avec les entreprises au sein des quartiers • Travailler le lien et la qualité des échanges entre les entreprises, les associations et les habitants afin de développer des projets • Faire connaître les structures et les ressources d'aide à la recherche d'emploi et de création d'entreprises • Renforcer l'insertion par l'activité économique via des partenariats avec des entreprises d'insertion et des régies de quartier • Développer les modes de recrutement innovants comme des recrutements sans CV, des recrutements inversés, des recrutements directs des entreprises, ou encore via les méthodes de Jobathon et de Jobdating inversé • Promouvoir par France Travail la Méthode de Recrutement par Simulation auprès des entreprises et des publics des QPV, développer la programmation d'ateliers de Détection de Potentiel (basé sur la MRS et les immersions (site immersionfacile.fr) auprès du public QPV et des entreprises : • Poursuivre le dispositif « Equip Recrut » au sein de France Travail de Lormont : une équipe de conseillers dédiés à l'accompagnement renforcé de demandeurs d'emploi issus des QPV afin d'accélérer leur retour à l'emploi (en complémentarité avec l'équipe entreprises pour adapter l'offre de service et agir localement en faveur des publics bénéficiaires) • Orienter vers le dispositif Accompagnement Global de France Travail (en partenariat avec le Département, les CCAS et la Caf) les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé couplé avec la levée des freins sociaux • Garantir un suivi dans le temps des dispositifs de retour à l'emploi via des organismes comme les régies de quartier • Proposer des programmes alternatifs, tels que des chantiers d'insertion, avant l'entrée en entreprise • Proposer une offre élargie de formations qualifiantes, notamment dans les métiers du numérique (PRF, PIC), ou encore dans les domaines du développement durable et de la

**Traiter les freins à l'emploi
Renforcer la cohésion sociale**

- rénovation énergétique des bâtiments en partenariat avec le GIP GPV
- Envisager le développement d'écoles de production dans les quartiers pour amplifier les synergies entre formations industrielles et le développement économique des QPV
 - Accentuer le travail avec les Comités Locaux Ecoles-Entreprises, développer le mentorat et proposer des formations courtes pour les jeunes
 - Développer le mentorat (entreprises et fonctions publiques)
 - Expérimenter les dispositifs de Prépa Talents
 - Allouer 25% de l'enveloppe politique de la ville de l'État
-
- Développer le « aller vers », et aussi le « faire venir » dans une logique d'incitation à la mobilisation, ainsi que la médiation au sein des quartiers pour parler d'emploi selon les spécificités des publics
 - Mobiliser les publics en associant et en mettant en synergie les acteurs de l'emploi et de l'insertion et ceux du champ social sur le modèle de la Cité de l'emploi afin d'identifier les besoins des citoyens et renforcer leur pouvoir d'agir
 - Mettre en place des accompagnements renforcés, sur mesure, afin d'adapter l'offre de service aux besoins des habitants
 - Impulser un travail d'ampleur en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi ainsi qu'en matière de repérage, captage, et mobilisation des publics
 - S'appuyer sur le sport et la culture comme vecteurs de remobilisation des publics afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle
 - Valoriser les initiatives portées par les jeunes et les femmes résidant dans les quartiers
 - Consolider les permanences France Travail et Cité de l'emploi au sein des quartiers
 - Développer une offre complète de services autour des freins périphériques, tels que l'enseignement du FLE, la garde d'enfants, ou encore le permis de conduire, en recourant prioritairement au droit commun

**Lever les freins à l'emploi des
femmes**

- Créer de structures permettant de prendre le relai des crèches et des écoles en horaires décalés et travailler avec les seniors et les jeunes qui souhaitent se former dans ce secteur. Permettre aux parents de donner de leur temps pour ce lieu.
- Accompagner les femmes à la levée des freins psycho-sociaux par du mentorat, la création de réseau, la rencontre de femmes à parcours atypique et de femmes entrepreneuses à parcours atypique
- Renforcer la confiance de la femme dans les espaces familiaux et professionnels. Travailler sur les représentations culturelles et culturelles. Mettre en place une gouvernance partagée avec les femmes issues de ces quartiers
- Valoriser le savoir-faire des femmes pour élaborer leur projet professionnel et leurs réussites par un travail sur la confiance en soi et un accompagnement de type « coaching à l'emploi »
- Promouvoir et favoriser la labellisation de places AVIP dans les crèches implantées dans les QPV au bénéfice des parents demandeurs d'emploi investis dans un parcours d'insertion professionnelle

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lever les freins à l'emploi des jeunes

- Poursuivre le plan d'action engagé par l'agence France Travail de Bordeaux St Jean en lien avec les différents partenaires pour promouvoir les métiers de la petite enfance et des Services aux personnes
- Orienter vers le **dispositif Accompagnement Global de France Travail** (en partenariat avec le Département, les CCAS et la Caf) les femmes demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé couplé avec la levée des freins sociaux

- Accentuer le travail avec les Comités Locaux Ecoles - Entreprises pour accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique et structurer opérationnellement la relation école-entreprise avec les dispositifs existants traitement des sujets d'orientation au travers d'actions d'information sur la formation, les métiers et l'insertion propres aux bassins d'emplois
- Développer les stages en entreprise pour favoriser la connaissance des métiers
- Veiller à la création de programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins locaux et guider les jeunes vers des métiers en demande
- Développer les rencontres avec les entreprises locales, faciliter l'accès aux stages, à l'apprentissage et les périodes d'immersion au sein de ces entreprises et organiser des événements de réseautage pour mettre en contact jeunes et professionnels
- Renforcer le mentorat et le tutorat (ex. actions de parrainage)
- Sensibiliser les jeunes aux opportunités de carrières dans les secteurs en croissance
- Promouvoir la diversité et sensibiliser les entreprises pour les encourager à embaucher des jeunes issus des QPV
- Mobiliser les conseillers CEJ et AIJ des agences de France Travail et des Missions Locales en faveur de jeunes des quartiers, mise en œuvre d'actions au plus près des territoires (aller vers)
- Développer l'accès des jeunes issus des QPV au sein des actions portées dans le cadre du CEJ et du CEJ Jeunes en Ruptures (ainsi que ses solutions structurantes : EPIDE, E2C, promo 16-18, formation HSP, Service Civique, SNU, ...)
- Veiller à mettre en place une communication adaptée au profil des jeunes pour les informer sur les opportunités disponibles
- Faire connaître les parcours d'insertion de l'EPIDE et de l'École de la Deuxième Chance

Favoriser l'emploi des seniors

- Mettre en œuvre les mesures spécifiques seniors nationales et s'assurer de leur déploiement effectif dans les QPV (suivi indicateurs...)
- Développer des formations spécifiques pour renforcer les compétences des seniors et les aider à s'adapter aux besoins du marché du travail actuel et aux nouveaux secteurs en demande (AFEST...)
- Établir des partenariats et collaborer avec des entreprises locales pour créer des opportunités d'emploi spécifiques aux seniors

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Rapprocher les bassins de vie et d'emploi

- Encourager les entreprises à mettre en place des aménagements pour répondre aux besoins spécifiques des seniors (horaires flexibles, conditions de travail ergonomiques ...)
 - Créer des réseaux de soutien et des opportunités d'interaction avec la jeune génération pour partager des conseils, des opportunités d'emploi et des ressources
 - Mettre en œuvre par France Travail les prestations spécifiques au bénéfice des demandeurs d'emploi seniors de la métropole en particulier ceux résidant dans les QPV
 - Développer des actions de prévention santé et des accidents du travail avec la médecine du travail
-
- Encourager l'implication des entreprises dans les quartiers (animation du réseau PAQTE, mobilisation des clubs d'entreprises, Les entreprises s'engagent, etc.)
 - Réserver les pieds d'immeubles aux entreprises, notamment de l'ESS
 - Proposer des incubateurs à prix modique aux entrepreneurs afin de faciliter le lancement de leur activité
 - Mettre en place des lieux d'activités mixtes coworking / restauration / artisanat / formation des travailleurs
 - Mobiliser les entreprises via les organisations professionnelles, les syndicats, les clubs d'entreprises autour de démarches d'emploi local (GPEC) et de mobilité (plan de transport de zones d'activité)
 - Développer des zones d'activités dans les quartiers par création ou réhabilitation des locaux existants.
 - Travailler sur les usages économiques des pieds d'immeubles (HLM et privés)

Mener une réflexion sur l'Emploi précaire en forte progression sur les quartiers

- Encourager la diversification économique et la création de diverses activités économiques dans les QPV pour réduire la dépendance à un seul secteur d'emplois
- Soutenir l'économie sociale et solidaire dans les QPV pour offrir des alternatives d'emploi stables et durables
- Faciliter et innover dans les modes et l'accès aux services de garde
- Développer des plans d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : MIEUX REPERER ET MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI NOTAMMENT LES FEMMES ET LES JEUNES DES QUARTIERS

INDICATEUR DE RESULTATS

- Baisse de 20% du nombre de demandeurs d'emplois femmes
- Baisse de 20% du nombre de demandeurs d'emplois jeunes (16-25 ans)
- Diminuer l'écart entre le taux de chômage des QPV et celui de l'agglomération

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Région (non exhaustif)

- « Talents d'ici », plate-forme qui met en réseau les offres d'emplois des entreprises aux demandeurs d'emploi
- Aide au permis de conduire
- Chantiers d'insertion et de formation

Département

- PDII (plateformes mobilités, marché autonomie mobilité, D2C, EDEAccess, insertion par l'activité économique, ...), FSE, contrats aidés, clause d'insertion, TZCLD, aides individuelles à l'insertion des BRSA, soutien aux acteurs (AILDS), fonctionnement etc.

Bordeaux Métropole

- Schéma de développement économique métropolitain du 25 novembre 2021

État

- Mobilisation des entreprises en direction des habitants des quartiers : PaQte, 1 jeunes- 1 solution
- « Les entreprises s'engagent » mobilisation des entreprises pour embaucher et former des habitants des quartiers
- Abattements fiscaux : Exonération des entreprises de CFE et de TFPB
- Fonds de 150M€ pour mobiliser les asso de lutte contre la pauvreté pour accompagner et orienter les plus éloignés de l'emploi
- SDJES Statuts d'emplois : Services civiques, SNU, Accompagnement intensif des jeunes, Repérer les invisibles, Parcours personnalisé pour les jeunes, SESAME, Primes Jeunes

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- Politique de la ville nationale : Bop 147
- Politique de la ville préfectorale : Accompagnement à l'emploi, levée des freins linguistiques et culturels, cité de l'emploi, conventions PAQTE, Adultes relais, Postes Fonjep, Accompagnement du mentorat.

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

- DDETS Insertion professionnelle : Emplois francs, PACEA, Contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, Territoires zéro chômeur de longue durée, AAP Plan pauvreté / emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Prime à l'embauche des jeunes, PACEA, Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE -26 ans, Pacte des solidarités
- Fonds : Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entrepreneurs les plus fragiles, FSE
- Appels à projets : AAP Repérer les invisibles, AAP Facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan Pauvreté (Axe accès au travail pour tous)

France Travail

- Aides et mesures (prestations, aides financières à la mobilité, dispositifs de formation France Travail, aides à l'embauche)

EPIDE

- Dispositif d'insertion des jeunes

Banque des territoires

- Fonds de restructuration de locaux commerciaux

BPI

- Aide à la créativité/entrepreneuriat pour tous

Banque des territoires

- Fonds de restructuration de locaux commerciaux

CAF

- Dispositif « Construire ses Projets et Valoriser » CPVA, accompagnement renforcé via le centre de formation CAF

Bailleurs

- Chantiers jeunes, chantiers d'insertion
- Financement de structures diverses au sein des QPV

4.1.2. Orientation stratégique n°2 : encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire (ESS)

Données

Les quartiers prioritaires de Bordeaux métropole se distinguent par une surreprésentation des commerces de détail et d'entreprises du BTP, au détriment des autres activités économiques. Afin de garantir le développement économique des quartiers, il apparaît primordial de structurer des filières durables et non-délocalisables. Construire un réseau d'entreprises solidement implantées dans le tissu économique constitue un enjeu de taille afin de renforcer la cohésion sociale des habitants des quartiers.

Plus qu'une filière autonome, l'ESS est un mode d'entreprendre qui s'applique à tous les secteurs. Elle nécessite un ancrage territorial, et permet de créer des emplois non délocalisables, à destination des publics fragiles comme ceux présents dans les quartiers.

L'IAE (insertion par l'activité économique) est sur-représentée dans les quartiers, concernant 17% des emplois contre 10,4% dans la France entière. Ce mode d'organisation des activités économiques n'est pas également réparti entre les secteurs : 46% des emplois de l'ESS sont créés dans les domaines du social et du médico-social. 67,8% des emplois de l'action sociale sont placés sous le statut de l'ESS au sein des QPV, contre 59,5% au niveau de la France. Parmi les métiers concernés, on retrouve l'animation socioculturelle, l'aide à domicile, le nettoyage, l'enseignement, ou encore les services aux particuliers.

Par ailleurs, les emplois créés par l'ESS sont plus précaires que ceux du reste du secteur privé. 70,3% des emplois de l'ESS le sont en CDI contre 83,3% pour le privé hors-ESS. Cette proportion s'élève respectivement à 15,4% et 9,1% pour les CDD, et 14,3% et 7,6% pour les autres contrats. 59,9% des emplois sont exercés à temps complet et 40,1% à temps partiel, contre 76% et 24% pour le privé hors-ESS. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur de l'ESS, avec 66,9% des emplois. Au sein des quartiers, cette différence est encore plus marquée, la part de femmes s'élevant à 68,6%.

Enjeux

L'ESS constitue un levier d'insertion et de lutte contre l'exclusion. En sa qualité de vecteur de création d'emploi, de dissémination de pratiques vertueuses et de relocalisation d'activités, l'ESS est un secteur clef de l'économie des quartiers. Elle peut jouer un rôle structurant pour les entreprises et les filières y étant implantées, ainsi que dans les parcours professionnels des habitants.

Possible vecteur d'émancipation, l'ESS encourage la participation citoyenne à la vie des quartiers tout en créant de l'emploi et de l'activité dans des territoires accusant un taux de chômage particulièrement élevé. En tant que pilier de développement local endogène, elle représente un volet essentiel des politiques de lutte contre les inégalités économiques subies et peut contribuer à compenser le manque de services essentiels ou difficilement accessibles.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

ENTREPRISE - ESS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Clarifier les attentes pour les « quartiers » en matière de développement économique et de développement social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un document cadre définissant les attendus, les actions, les financements pour les quartiers
<p>Établir et faire connaître une définition commune de l'ESS faisant références pour les acteurs du développement économique territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le périmètre de l'ESS et produire un référentiel des attendus dans le contrat de ville • Consulter les habitants des quartiers afin de définir leurs attentes en matière d'ESS
<p>Soutenir les acteurs de l'ESS, consolider leurs activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et structurer le développement de ces projets d'entrepreneuriat collectif • Faire connaître les outils de développement de ces projets, sécuriser les parcours • Proposer un appui et un conseil aux projets de l'ESS • Accompagner les acteurs jusqu'à stabilisation de leurs activités • Développer les coopérations d'acteurs • Favoriser l'ESS dans le cadre des opérations de renouvellement urbain • Mieux faire connaître le rôle de la Chambre Régionale de l'ESS • Renforcer la mise en œuvre de clauses insertion en soutien du modèle économique et social des structures de l'ESS, en développant les achats socialement responsables portés par les donneurs d'ordre publics • Développer les achats socialement responsables au sein de la commande publique • Mieux accompagner le développement de projets des structures de l'ESS et mieux soutenir les structures existantes en sécurisant leur parcours
<p>Promouvoir le développement de nouvelles structures de l'ESS</p> <p>Encourager et Conforter le développement des projets innovants de l'ESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'entrepreneuriat ESS en tenant compte des besoins d'accompagnement des publics socialement fragiles • Mettre en place une politique de soutien de l'ESS au sein des collectivités s'inscrivant dans les documents cadres préexistants • Informer et communiquer sur les différentes formes d'ESS • Poursuivre et amplifier les marchés d'entretien de leur patrimoine avec les bailleurs sociaux, • Favoriser les locations de locaux à tarifs préférentiels

SALARIES – ESS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Valoriser l'image des acteurs de l'IAE auprès des bénéficiaires et des partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la création de plaquettes dédiées, de films etc.• Mettre en place un forum IAE, des journées portes ouvertes
Valoriser les compétences acquises par les salariés durant leurs parcours dans une structure de l'IAE	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les outils développés sur la plateforme de l'IAE « inae-nouvelleaquitaine.org »
Développer l'aller-vers en faveur des salariés éloignés de l'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Développer les coopérations avec les partenaires de l'insertion afin d'accompagner les publics éloignés de l'emploi• Faciliter la poursuite d'un parcours d'insertion via les groupements d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ), l'entrée en formation qualifiante, ou par un retour vers le marché de l'emploi classique

AUTRES FILIERES

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Accompagner le vieillissement	<ul style="list-style-type: none">• Développer la silver-économie
Développer les activités économiques productives	<ul style="list-style-type: none">• Développer un observatoire des loyers économiques• Diversifier les activités économiques non commerciales dans les QPV et les PRU• Appui à la restructuration des zones économiques (ex ZFU et ZUS)
Favoriser la transition écologique des entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Développer une expertise métropolitaine sur ce thème
Maintenir et développer l'offre commerciale sur les QPV	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner la restructuration des centres commerciaux

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de projets ayant obtenu l'agrément ESUS dans les QPV (20%)
- Taux de sorties positives des femmes à l'issue d'un parcours au sein d'une SIAE

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

État DDETS

- Financement DLA
- Fond d'initiative territoriale pour les projets
- Aides par branche professionnelle côté entreprises
- Financements de la formation professionnelle (programme PIC)
- AAP FSE+

Pour les structures adaptées de l'ESS

- Fonds d'accompagnement et dispositifs d'emplois spécifiques
- Fonds de solidarité, Prêt garanti par l'État et prêts directs de l'État
- Fonds Vert et Contrats de Relance et de Transition Écologique, programmes ADEME

Bordeaux Métropole

- Plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Schéma de développement économique métropolitain du 25 novembre 2021

Région

- FEDER, FSE

France active

- Prêts, aides à l'accompagnement sur la structuration financière

INAE

- Appui réseau, animation et coordination

Fondations

- Soutien des investissements notamment le FAPE, EDF, Vinci, La Caisse d'Épargne, ...

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville (actions d'accompagnement, cité de l'emploi, ...)
- Politique de la ville : Actions d'accompagnement, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

4.1.3. Orientation stratégique n°3 : accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

Données

En 2021, on recensait 5114 entreprises immatriculées au sein des QPV, soit 6% du nombre de structures présentes sur le territoire métropolitain. Les secteurs du BTP, des transports et du commerce de détails sont sur-représentés. Si les secteurs de l'immobilier et de l'informatique restent minoritaires, ils enregistrent une croissance de 50% sur la période 2016-2021.

Une vingtaine d'acteurs sont présents sur le territoire pour accompagner l'émergence et le financement des projets. On retrouve les chambres consulaires, mais aussi des structures comme la CRESS, CDIFF, Initiative Gironde, Adie, France Active, CSDL, Booster, Haut de Garonne Développement, le Forum du Rocher, deux citésLab, Cité Coop... Au niveau national, l'ONPV et la BPI constatent que le taux de survie des entreprises trois ans après leur création est de 77% en QPV, contre 74% dans les autres territoires.

Enjeux

L'amélioration de l'attractivité économique, sociale et culturelle constitue un objectif revendiqué de la politique de la ville. L'aide à l'implantation des entreprises, l'identification des chaînes de valeurs et le développement d'une offre de locaux de commerce et de production constituent autant de pistes pour y parvenir.

Il apparaît nécessaire d'agir sur les freins psychosociaux afin de faciliter la création d'entreprises, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'ambition des porteurs de projets doit être favorisée afin de développer des projets structurants et des réseaux d'entrepreneurs. Leur action doit être valorisée, tout en étant attentif à la viabilité de leurs projets leur conférant à court terme des revenus égaux ou supérieurs au SMIC ...

Les différents enjeux identifiés sont les suivants :

- Intensifier l'ambition des porteurs de projets
- Développer l'offre de locaux de commerce et de production, (dans et en dehors du quartier)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT CELUI DES FEMMES

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Développer une offre d'hébergement, faciliter le parcours immobilier des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les règles relatives à l'interdiction d'enregistrement des entreprises au sein des logements sociaux avec les bailleurs • Intégrer les enjeux spécifiques des entrepreneurs des quartiers les documents cadres de la métropole • Développer l'offre de locaux de commerce et de production à loyer adapté ou modéré • Favoriser la création et l'implantation des entreprises en pied d'immeuble, et des opérations tests de type boutiques éphémères • Structurer l'accompagnement des futurs chefs d'entreprises dans leurs recherches de locaux auprès des bailleurs et des promoteurs dans les quartiers
<p>Rompre l'isolement des porteurs de projets, créer les conditions de la réussite des projets entrepreneuriaux, favoriser les rebonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et soutenir les réseaux d'entrepreneurs • Faciliter le développement d'une activité économique au sein des coopératives d'activité et d'emploi • Soutenir les coopérations entre entreprises • Cartographier les structures d'accompagnement, fablab, pépinières d'entreprises et des espaces de coworking • Favoriser la mutualisation des équipements et la mise en œuvre de co-actions portées par les coopératives d'entrepreneurs • Développer le groupement social ponctuel des entrepreneurs et le parrainage • Faciliter les tests d'activité économique dans des couveuses sans immatriculation préalable
<p>Mettre en place un suivi sur-mesure des entrepreneurs et lever les freins mentaux à la création d'une activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers • Mieux comprendre les motivations des entrepreneurs • Faire connaître le droit commun, le mobiliser en priorité sur les quartiers • Valoriser les entrepreneurs des quartiers par une communication accrue auprès des journaux locaux ou via des événements dédiés, en particulier pour les femmes • Promouvoir le fonds de garantie à l'initiative des femmes dans les QPV • Favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise jusqu'à stabilisation de l'activité (au moins 3 ans)
<p>Accompagner l'entrepreneuriat en développant et coordonnant les programmes d'animation et de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les différents programmes d'accompagnement • Promouvoir les initiatives du territoire pour développer des aménités à destination des entreprises et des salariés • Structurer la relation aux entreprises sur des enjeux de qualification et d'emploi avec une conduite d'actions par filière et grands chantiers • Développer des lieux facilitant la création d'entreprises, à peu de frais voire gratuits, pour lancer son activité dans de vraies conditions professionnelles notamment en s'appuyant sur les tiers lieux implantés dans les QPV (tiers lieux existants ou à venir)

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Accompagner les créateurs d'entreprises jusqu'à stabilisation de leur activité (3 années)
 - Mobiliser le réseau des France Services dans les quartiers comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises
 - Faciliter la transmission et la reprise des entreprises
 - Soutenir les projets de Social Lab dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ainsi que les pépinières d'entreprises
-

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT CELUI DES FEMMES

INDICATEUR DE RESULTATS

- Taux d'évolution d'entreprises créées sur les QPV par les femmes résidentes en QPV
- Nombre d'entreprises créées sur les QPV par les femmes des QPV

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

État

- EPARECA

BPI-Banque des territoires

- Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » avec la BPI et la Banque des territoires

BPI

- Aide à la créativité et à la création d'entreprises, 100 000 entreprises, Les Déterminés, ...

Région

- FEDER, FSE
- Dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés »

Département

- Financement de la plateforme travailleurs indépendants pour les allocataires du RSA travailleurs indépendants, financement de France active et financement de l'ADIE (microcrédit), dispositif Rebond 33 d'aide à la création d'entreprise pour des personnes en insertion.

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Actions d'accompagnement, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

4.2. DES QUARTIERS D'EMANCIPATION : ELARGIR LES HORIZONS, EMANCIPER LES PUBLICS

4.2.1. Orientation stratégique n°4 : favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage scolaire

Données

La population des QPV de Bordeaux Métropole est particulièrement jeune. La part des moins de 24 ans s'élève à 38,4% au 1er janvier 2023, contre 33% dans l'EPCI. Les différences sont encore plus importantes dans un certain nombre de quartiers.

Cet écart est lourd de conséquences sur la population scolaire : en 2019, 14% des écoliers étaient issus des QPV de la métropole, alors que ces territoires ne représentaient que 8% de la population totale. Si les écoliers sont surreprésentés, le taux de scolarisation est pourtant moindre. 66% des 16-25 ans sont scolarisés dans les QPV, contre 73% dans le reste de la métropole. Cet écart est encore plus visible pour les jeunes de 16 à 25 ans disposant d'une nationalité étrangère : seuls 56,8% d'entre eux sont scolarisés. Au sein même des formations, les jeunes des QPV sont surreprésentés dans la voie professionnelle : 46% d'entre eux sont scolarisés en lycée professionnel, contre 24% dans le reste de la métropole. Par ailleurs, 53% des établissements scolaires situés en QPV sont en dispositifs REP ou REP+.

Si ces quartiers restent jeunes, ce groupe stagne sur la période 2015-2019. Dans le même temps, la part des plus de 60 ans augmente d'environ 16,2%, laissant présager le début d'une transition démographique.

Les foyers résidents en QPV sont socialement plus fragiles. 44% d'entre eux ont une structure monoparentale. Les enfants sont en moyenne plus âgés, signe d'une difficile transition vers la vie active. La part de logement suroccupé est plus importante : 22% des ménages sont concernés par ce phénomène, contre 12% hors QPV. Dans le quartier de la Marègue, 44% des mineurs sont concernés.

Enjeux

Les politiques dirigées vers les jeunes des quartiers revêtent une importance toute particulière au regard des émeutes de l'été 2023. Il apparaît nécessaire de renforcer l'articulation entre l'ensemble des stratégies et des actions menées par les différents acteurs publics et associatifs afin de résoudre durablement les difficultés socio-éducatives auxquelles font face les jeunes des quartiers.

A ce titre, la réussite éducative est considérée comme un axe primordial du contrat de ville.

Plusieurs chantiers sont identifiés. Afin de réduire les écarts de taux de scolarisation entre les quartiers en QPV et le reste du territoire, la politique de la ville doit accroître le nombre de jeunes en étude au sein des quartiers.

Une approche qualitative est aussi nécessaire afin d'augmenter les taux de réussite des élèves en sortie d'études. Plusieurs étapes des parcours de vie sont identifiées :

- **La petite enfance** : renforcer la socialisation éducative et agir sur les ruptures éducatives des territoires pour certaines populations,
- **La réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire**,
- L'accompagnement à la **parentalité** est un thème d'importance dont l'objectif est de favoriser la réussite éducative dès le plus jeune âge.

Par les objectifs et les actions présentées ci-dessous, le contrat de ville établit un cadre d'action visant à favoriser la transition entre les différentes étapes des parcours scolaires et la solidité de l'encadrement parental.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUTES ET TOUS EN COLLABORATION AVEC LES PARENTS ET MIEUX LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ENFANTS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Fédérer l'ensemble des acteurs autour de la réussite éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les acteurs locaux sur la question de parcours de l'enfant de 0 à 25 ans sur le modèle des cités éducatives • Harmoniser l'attractivité scolaire à l'échelle métropolitaine via des écoles requalifiées ou reconstruites
<p>Prévenir le décrochage scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la convergence REP et QPV • Développer la scolarisation dès 2 ans en toutes petites sections (TPS) • Accompagner le parcours de l'enfant notamment sur les classes passerelles (1ère année de maternelle, CP, 6ème, 2ème) • Développer les accompagnements individualisés et collectifs pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles (PRE, Cité éducative, ...) • Proposer un accompagnement scolaire de 0 à 25 ans, particulièrement renforcé pour la tranche des 16-18 ans, en coopération avec les acteurs locaux (PRE 16-18 ou Cité éducative) • Mieux intégrer les élèves en situation précaire ou en situation de décrochage scolaire ainsi que les allophones en mettant en adéquation les besoins et les classes nécessaires et en leur permettant d'accéder aux offres sportives, culturelles et vacances apprenantes • Mieux prendre en compte les enjeux de santé des élèves et notamment les besoins d'accompagnement psychologiques des adolescents • Mener une réflexion sur les territoires en matière d'accompagnement à la scolarité • Favoriser la médiation pour apaiser le climat scolaire, réduire les violences, et améliorer l'estime de soi des jeunes • Encourager le tutorat et le mentorat « un jeune, un mentor » • Proposer aux jeunes en difficultés scolaires ou en décrochage, ayant une appétence pour les métiers de l'animation ou du sport, d'intégrer le dispositif SESAME ou un parcours de remobilisation via un service civique
<p>Lutter contre l'exclusion scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les ruptures éducatives et l'exclusion scolaire en privilégiant les mesures alternatives aux mesures d'exclusion en proposant aux élèves du secondaire sous le coup d'une exclusion, la réalisation d'une « mesure de responsabilisation » (stage) au sein d'un club sportif, d'une association d'éducation populaire et des CPLJ • Développer « l'aller vers » les activités de socialisation périscolaire de nature sportive et culturelle • Renforcer la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés • Mettre en œuvre des partenariats éducation nationale / CAF/Collectivités locales autour des enjeux d'amélioration de la cohérence des temps de vie de l'enfant et sa socialisation

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Construire des parcours de réussite éducative

- autour de la construction de Projet éducatif de territoire (Pedt) et de Plan mercredi
 - Promouvoir l'égalité femmes / hommes via l'orientation et la mixité des établissements
 - Faire connaître et Revaloriser les formations et filières professionnelles
 - Mettre en place des actions de développement des compétences psychosociales
 - Renforcer les aides et l'accompagnement à destination des enfants porteurs de handicap
 - Proposer et développer les solutions alternatives à l'exclusion
 - S'appuyer sur les CPLJ dans le cas d'exclusion
-
- Nourrir les ambitions dès le collège, agir sur l'estime de soi et le champ des possibles
 - Promouvoir l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur
 - Développer des lieux calmes de travail en dehors des établissements scolaires
 - Développer l'encadrement des jeunes par d'autres jeunes engagés dans des associations
 - Promouvoir la diversification de la lecture
 - Pérenniser le dispositif vacances apprenantes
 - Proposer des actions culturelles en lien avec l'éducation nationale et la jeunesse, sur le thème des arts, de la culture, de la musique, et du sport
 - Mettre en place un accompagnement des parcours scolaires sur le modèle des cités éducatives
 - Améliorer le partenariat établissements scolaires- entreprises, les actions d'orientation, les stages en entreprises, le parrainage
 - Promouvoir l'accès des jeunes à leurs droits en s'appuyant sur le réseau d'information jeunesse et la Boussole des jeunes
 - Renforcer les opportunités d'alternance avec les entreprises et les mobilités en France et à l'étranger
 - Mettre en place une campagne d'information sur le thème de l'alternance
 - Établir un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises via le dispositif Paqte et les Entreprises s'engagent

Renforcer le lien parents –enfants et parents - école

- Accompagner les familles dès la maternelle sur les enjeux de socialisation et de scolarisation
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire et d'orientations
- Mettre en place de nouvelles formes de coopération et de nouveaux modes d'implications entre l'école et les parents
- Améliorer la communication à l'égard des parents afin de restaurer la confiance
- Investir de nouveaux supports de communication : Flyers, clips vidéo, interprètes intermed
- Poursuivre le dispositif de traduction et d'accompagnement des parents allophones, sur le modèle de « L'École ouverte aux parents »
- Renforcer le dispositif « L'École des parents »

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Créer des évènements permettant de retisser le lien des parents avec leurs enfants (jardinage, cuisine, etc.) et des groupes de parole entre parents
- Favoriser le développement des outils de soutien à la parentalité REAAP et LAEP et renforcer les actions de soutien à la parentalité dès la naissance en prenant appui sur les services PMI et MDS
- Déployer des lieux ressources comme Les « Bulles girondines » (Villenave d'Ornon), lieu hybride dédié à l'enfance et la parentalité et ouvert à toutes et tous (enfants, parents, grands-parents, professionnels, associations)

PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Garantir à tous les parents un égal accès à l'information et à l'offre d'accueil de qualités

Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil

Faciliter l'acquisition des savoirs fondamentaux, en particulier pour les enfants dont les parents travaillent avec des horaires atypiques

- Améliorer la communication et l'offre d'accueil des jeunes enfants en renforçant les dispositifs de soutien aux places nouvelles, en accentuant les dispositifs de bonus mixité et de bonus de territoire, et en déployant dans le cadre du Pacte des solidarités une politique complète de lutte contre le non-recours aux modes d'accueil
- Pérenniser la distribution du Kit des 1000 premiers jours dans l'ensemble des quartiers
- Déployer les crèches à vocation professionnelle, dites AVIP ainsi que les crèches solidaires et collectives
- Développer un accueil complémentaire à la toute petite section à destination des enfants de 2 ans
- Assurer un partenariat de projets autour de nouveaux modes de garde au regard des situations locales et expérimenter des accueils en horaires décalés, les samedis et l'accueil occasionnel
- Généraliser l'intégration des familles à un parcours de petite enfance, dans un lieu dédié à la parentalité
- Traduire les guides « petite enfance » en plusieurs langues, proposer des interprètes aux parents étrangers au moment des inscriptions
- Diffuser les bonnes pratiques expérimenter notamment dans les cités éducatives (film, ...) pour lever les freins des familles à la séparation (accueil ou en TPS)

Renforcer les savoirs et la socialisation dès le plus jeune âge

- Développer des actions culturelles
- Mettre en place des formats « Livres à soi », Conteurs dans les crèches avec des familles, formation des personnels de crèche à la dynamique culturelle, Café des Parents, ...
- Soutenir les activités physique (baby gym, bébés nageurs, ...)
- Renforcer le développement d'actions en faveur du soutien à la parentalité, de la prévention précoce et de lutte contre les exclusions dès le plus jeune âge
- Développer des actions d'accompagnement précoce des enfants et des familles sur la santé (Psychomotricité, allaitement, massages BB, information sur les risques en matière de santé)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUTES ET TOUS EN COLLABORATION AVEC LES PARENTS ET MIEUX LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution de l'IPS des familles
- Evolution du nombre de décrocheurs
- Evolution du taux de réussite au brevet
- Evolution du nombre de dépistages réalisés dans les établissements scolaires
- Evolution du nombre d'offres de stages proposées aux collégiens
- Nombre de stagiaires accueillies par les signataires du contrat de ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

CAF

- CLAS
- REAP
- LAEP
- Bonus communes les plus pauvres, bonus mixité, bonus territoire, aide création de place en crèche, 1000 premiers jours, Plan rebond petite enfance, Fonds national parentalité

Région

- Plateforme de soutien scolaire gratuit pour les lycéens,
- Orientation,
- PRF

État

Éducation Nationale

- Dédoublage des classes, Classes UPE2A, Devoirs faits, Fonds « Notre école faisons la ensemble », les vacances apprenantes, l'école ouverte aux parents

DRAC

- Education artistique, Pass Culture, orchestre à l'école, DEMOS, dispositifs d'éducation aux images, jeunes en librairie, des livres à soi, des conteurs dans les crèches.

DDETS

- AAP Plan pauvreté : Axe lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge & soutien à la parentalité, accompagnement des

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- PRE
- Cité éducative
- Cité de l'emploi
- Actions réussite scolaire et accompagnement des parents
- AAP, ANCV
- Cordées de la réussite, Internats d'excellence, « Mon Stage de Troisième », PaQte et les entreprises s'engagent

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

familles monoparentales et des jeunes parents contre la précarité

- Pacte des solidarités

DSDEN SDJES

- Sésame, Service Civique, SNU

DDTM

- Fonds de co-investissement de l'ANRU pour création de 1001 crèches au national

Département

- Petite enfance : Aide annuelle au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans, visant à soutenir les structures qui s'engagent dans le dispositif « places réservées » - RPE (relais petite enfance) – soutien investissement Crèches – Accompagnement réalisé par services MDS et PMI- soutien à des projets (AAP et AILDS) + acteurs associatifs.
- Ado : accompagnement à des actions de soutien à la scolarité - Soutien projets éducatifs, de santé, citoyens, culturels, sportifs, environnementaux, scientifiques sous forme d'AAP- aides individuelles (bourses – Pass culture – projets sportifs – aide alimentaire) – d'accompagnement jeunes au sein de la Maison des Adolescents et des Points Accueil Écoute – centre de santé sexuelle – services Départementaux : MDS – Pôle jeunesse territoriaux - Appel à projets collèges – dispositif jeunes en action

4.2.2. Orientation stratégique n°5 : développer une stratégie jeunesse

Données

En comparaison du reste de l'espace métropolitain, les jeunes sont fortement surreprésentés dans les QPV. La part des 0 à 14 ans y est de 20,7%, et celle des 15-24 ans de 17,7%. Dans le reste de la France métropolitaine, les moins de 25 ans ne représentent que 20% de la population.

Deux fois plus touchés par le chômage, les jeunes des quartiers prioritaires cumulent souvent des difficultés socio-économiques. 22% ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP, contre 19% dans le reste des territoires.

Selon le centre d'étude et de recherche sur les qualifications, 37% des jeunes issus des QPV se retrouvent sans emploi 3 ans après leur formation initiale, contre 22% dans les autres quartiers.

Par ailleurs, 34% des jeunes des QPV quittent leurs études sans diplôme.

Enjeux

Les enjeux soulevés par cette forte concentration de jeunes dans les quartiers ne sont pas seulement de nature éducative.

Si l'accès à l'instruction et la montée du niveau d'études constituent des objectifs majeurs de la politique de la ville, ils doivent être entendus en relation avec l'environnement socio-économique des habitants des quartiers. Le regroupement des populations, l'isolement géographique, et la dégradation de l'habitat social détériorent l'image des quartiers et alimentent un sentiment de rejet envers les habitants des QPV.

Toutes ces difficultés cumulées rendent inopérantes les politiques traitant seulement des problématiques de la jeunesse sous l'angle socio-scolaire. Traditionnellement, l'action publique menée envers les jeunes de moins de 16 ans se traduit par un soutien aux familles.

Cependant, on constate, comme pour toutes les jeunes, une désaffiliation passé cet âge, se traduisant par du désintérêt pour les activités proposées conjuguée à une forte sensibilité aux discriminations et aux injustices sociales.

A ce phénomène s'ajoute la méfiance et l'éloignement de ce public à l'égard des institutions, rendant plus difficile la prise en charge par les structures.

En effet, faute de penser la place du jeune de façon stratégique dans toutes ses dimensions, l'action envers la jeunesse s'effrite au travers les structures dont l'objectif est d'accompagner les jeunes dans les problématiques qu'ils rencontrent : éducation, insertion, etc.

Aussi, la prise en compte des aspirations de cette tranche d'âge est particulièrement importante afin de leur redonner confiance. L'action publique doit donc porter une ambition commune sur des sujets aussi divers que la réussite éducative, la culture, les loisirs, l'emploi, le logement, la participation citoyenne. Il conviendra de s'appuyer sur les orientations posées dans le cadre du Schéma départemental jeunesse coconstruit (Département – CAF- État – MSA).

Pour parvenir à cet objectif, les signataires du contrat de ville se doivent de s'adapter à l'évolution de cette jeunesse.

En poursuivant une démarche de mise en cohérence, de transversalité et de lisibilité, les acteurs de cette politique doivent consolider les aspects déjà maîtrisés, à savoir les initiatives socio-culturelles, et surtout investir de nouveaux champs.

Cette fiche détaille les actions extrascolaires visant à accompagner les jeunes vers une pleine insertion sociale et les rendre acteurs de leurs parcours afin qu'ils prennent pleinement leur place dans la cité.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE JEUNESSE

JEUNESSE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Renouer le dialogue avec les jeunes et restaurer l'image de l'action publique	<ul style="list-style-type: none">• Recueillir la parole des jeunes sur les sujets les concernant et sur leurs préoccupations pour construire les actions• Clarifier les relations à construire avec les jeunes• Systématiser la coconstruction des actions concernant les jeunes et les rendre acteurs• S'appuyer sur le réseau des centres sociaux et socioculturels assurant des formations F.A.V.E. (Formation Action à Visée Émancipatrice) pour développer la pratique du aller vers, de l'écoute active afin de développer ces pratiques auprès des professionnels et des bénévoles pour renforcer le pouvoir d'agir• S'appuyer sur les clubs et associations de prévention
Travailler la coopération acteurs de la politique jeunesse et décloisonner les actions pour définir une approche intégrée de la politique jeunesse	<ul style="list-style-type: none">• Expérimenter une communauté de confiance entre professionnels de la jeunesse• Former cette communauté aux situations pouvant déstabiliser les jeunes
Développer l'esprit critique des jeunes, faciliter leur adhésion consciente à la communauté nationale	<ul style="list-style-type: none">• Développer des projets de mobilité internationale• Expérimenter un PRE Jeunes (16-18)• Mettre en œuvre des consultations thématiques auprès des jeunes• Créer des réseaux locaux jeunesse, d'échanges de pratiques, de mutualisation d'expériences• Rendre lisibles les aides, les dispositifs et les acteurs au service des jeunes (communiquer sur les réseaux sociaux, s'appuyer sur le CRIJ, développer la boussole des jeunes, ...)• Favoriser les lieux permettant aux jeunes de se retrouver• Développer la pratique sportive libre pour les jeunes ainsi que la pratique sportive au sein des clubs structurés en renforçant le lien vis à vis des jeunes les plus éloignés de la pratique sportive via les dispositifs 2h de sport au collègue• Soutenir la construction d'équipements sportifs de proximité pour favoriser la pratique sportive à l'école, dans les clubs et la pratique libre
Faciliter l'engagement social et la participation citoyenne des jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les projets des jeunes et des associations de jeunes et systématiser le soutien notamment via le schéma départemental (Jeunes en action)• Rendre les jeunes acteurs des projets de leur territoire, développer leur pouvoir d'agir• Faire évoluer les budgets participatifs en direction des projets portés par les associations de jeunes• Proposer un SNU pour découvrir une forme d'engagement ou une mission service civique• Promouvoir l'engagement des jeunes, en mobilisant notamment les plus fragiles via les structures jeunesse et les établissements scolaires pour permettre leur accès à l'expérience proposée par le SNU (classes engagées et

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

volontariat) et par le service civique. Cette politique de soutien à l'engagement des jeunes porte une sensibilité altruiste, au travers d'un engagement collectif ou individuel et permet de promouvoir chez les jeunes une construction citoyenne. Elle constitue également un moyen de rapprocher les jeunes des institutions, en particulier celles en charge d'exercer des missions d'autorité (Police, gendarmerie)

Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie

- Remobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement vers la formation ou l'emploi par « les entreprises s'engagent » et Paqte
- Rapprocher les jeunes des entreprises pour expérimenter par stages de métiers et leur redonner confiance

PARENTALITE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Développer l'offre de service à destination des parents

- Favoriser la coparentalité et la coéducation au sein des familles séparées
- Développer une offre territoriale de services à destination des parents d'adolescents
- Lever les freins et faciliter l'accès à la langue française
- Accompagner les familles en situation de fragilité sociale via les rendez-vous du droit
- Développer le recours à la médiation familiale et aux ateliers de coparentalité
- Mettre en place des groupes de parole pour les parents (enfants, adolescents, jeunes adultes)
- Créer des évènements permettant de retisser du lien avec les enfants, tels que jeux collaboratifs, sorties en pleine nature....
- Valoriser les pratiques parentales avec une approche interculturelle
- Mettre en place des actions « Parents Adolescents » sur le volet voisinage (Bailleurs sociaux)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE JEUNESSE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de projets portés par les jeunes en quartiers prioritaires (quel que soit le projet)

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTETS

- AAP Plan pauvreté, Axes lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge & accompagner le jeune dans son parcours scolaire et professionnel

DRAC

- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

DSDEN-SDJES

- Le CNDS : emplois + consolidation d'emplois arrivés à échéance, apprentissage
- CNDS, enveloppe pour les équipements structurants et pour le sport santé
- Postes « SESAME »
- SNU, Service Civique
- BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

EPIDE

- Insertion des jeunes

Département

- Appel à projets jeunesse / Budget Participatif / soutien aux acteurs de l'AVS / AILDS / mobilisation des PJT/ Clubs de prévention intervenant sur les QPV – Missions locales – AAP en faveur des collégiens ...

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Actions d'accompagnement, cité éducative, PRF, 16-18 ans, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

4.2.3. Orientation stratégique n°6 : réduire les inégalités en matière de santé, notamment en matière de santé mentale

Données

Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, il y a 3,5 fois moins de praticiens installés dans les QPV que dans l'unité urbaine environnante.

De plus, 40% des habitants des QPV déclarent avoir renoncés à au moins un soin pour des raisons financières.

24 % des adultes sont allocataires de la complémentaire santé solidaire contre 9% sur le reste du territoire métropolitain.

8% des habitants des QPV sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, deux fois plus que la moyenne métropolitaine. Parmi cette population, on retrouve une part conséquente des personnes souffrant de troubles mentaux.

Plusieurs initiatives ciblées ont été prises à l'échelle métropolitaine. L'association de gestion des centres psychanalytiques de consultations et de traitement a été créé, tandis que la fréquentation de la consultation jeune proposée par l'hôpital Bagatelle s'est accrue de 40%.

Selon le CH Charles Perrens, « le recours aux urgences pour motifs psychiatriques sur la métropole bordelaise connaît, depuis le début du deuxième confinement, soit depuis novembre 2020, une augmentation en termes d'activité de 37 % pour les mineurs âgés de moins de 16 ans, et de 24% pour les mineurs de moins de 18 ans. Le nombre de mineurs pris en charge par l'équipe de psychiatrie d'urgence au pédiatrique s'est quant à lui accru de 64%, se traduisant par une augmentation du nombre d'évaluation d'urgence de 81 %. Cette vague « pédopsychiatrique » met en tension l'ensemble du dispositif de soins dédié à cette population (urgence, hospitalisation, et ambulatoire). »

Enjeux

La crise sanitaire a eu de graves effets en matière de santé sur toute la population (hausse des troubles dépressifs, anxiété, dégradation du sommeil...) et notamment sur les habitants des quartiers déjà particulièrement exposés aux fragilités socio-économiques et à la suroccupation des logements.

L'indice de vulnérabilité en matière de santé mentale, indexé à l'indice de « défavorisation » sociale, montre le lien entre ces troubles et la situation socio-économique des personnes.

Ce cumul des difficultés, liées au profil socio-économique des habitants des quartiers et au contexte de sortie de la crise sanitaire, amène les partenaires de la politique de la ville à développer une politique de santé globale disposant d'un volet santé mentale renforcé.

La politique de la ville doit permettre d'avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent développer la promotion de la santé, la prévention et l'éducation à la santé, et, favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : REDUIRE LES INEGALITES EN MATIERE DE SANTE, NOTAMMENT EN MATIERE DE SANTE MENTALE

SANTE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Accroître l'offre de soins au sein des quartiers	<ul style="list-style-type: none">• Accroître le nombre de centres de santé, en particulier les structures de soins de premier recours• Renforcer la coordination entre professionnels du social, du médico-social, et du médical• Développer un centre / une maison de santé participative, sur le modèle de l'AAP du Ministère des solidarités et de la santé, disposant d'une équipe pluriprofessionnelle proposant un accompagnement médico-social• Renforcer les actions de la Maison Sport Santé (MSS) et ses antennes, ainsi que le réseau PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) en direction des publics et territoire en QPV
Faciliter l'accès aux soins des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir les politiques de prévention et d'accès à la santé• Proposer des réponses adaptées aux différents publics fragiles• Développer les dispositifs « Ateliers Santé Ville » pour assurer l'animation et la mise en œuvre des actions locales• Accroître le nombre d'actions en faveur de la médiation interculturelle, diffuser une information réactualisée sur l'accès aux droits en matière de santé, communiquer sur les aides• Adosser les services sociaux aux structures de santé pour mieux accompagner les habitants• Créer des évènements de présentation de l'offre de services• Développer un accompagnement spécifique autour de la santé pour les travailleurs « pauvres » (migrants, MNA des quartiers)
Mieux évaluer les besoins de santé	<ul style="list-style-type: none">• Expérimenter les maisons mobiles des solidarités du Département, appelées "Bus en +" pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire, à compter de novembre 2023 (PMI, informations-conseils liés à la vie affective et sexuelle, repérage de situation de violences conjugales et familiales et toute autre situation de maltraitance, dépistage santé sexuelle, vaccinations)• Traiter l'après covid chez les jeunes relatifs aux addictions aux écrans, jeux en ligne, comportement suicidaire• Expérimenter un médicobus (déploiement dès 2024)

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'offre de soins, de prévention, et d'accompagnement, développer des services de santé de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic de l'offre de soins de 1er secours à l'échelle de la métropole • Élaborer une cartographie des lieux de santé sur la métropole et des dispositifs existants, renforcer la communication sur ces espaces • Créer un guichet unique de la santé de proximité • Inciter les spécialistes à s'installer dans les QPV via des avantages fiscaux ou en nature, via la mise à disposition de locaux par les bailleurs à loyer minoré, financés dans le cadre de l'abattement lié à la TFPB
<p>Développer la télémédecine et la téléexpertise Favoriser les démarches dématérialisées, développer le numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre exemple sur les initiatives portées par le département du Lot et Garonne et les hôpitaux de Charles Perrens / Libourne en Nouvelle-Aquitaine • Mettre en place une permanence « accueil généraliste, infirmier » et favoriser la mobilité des habitants vers les spécialistes • Sensibiliser et former la prise de RV sur téléphone

SANTE MENTALE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Partager une définition commune de la santé mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Articuler le volet santé du contrat de ville avec le contrat local de santé métropolitain • Mettre en place une définition partagée par les instances précitées • Structurer une démarche en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde (PTSM 33), associant le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Bordeaux et le Conseil Local de Santé (CLS) Métropolitain (pour sa partie axe « santé mentale ») • Coordonner et articuler les actions en santé mentale portées par ces différents dispositifs et instances à l'œuvre sur le territoire de la Métropole
<p>Former des professionnels sachant repérer, accueillir et rediriger les personnes vers les institutions / dispositifs appropriés afin de favoriser la prise en charge précoce et réduire la stigmatisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les « Premiers Secours en Santé mentale » (PSSM) (modules standard, jeunes et adolescents) au sein des QPV : associations culturelles, sportives, écoles, périscolaires, entreprises, en s'appuyant sur des formateurs de référence tels que l'UNAFAM, l'association Rénovation, l'IFAPS du CH Charles Perrens) • Renforcer la coopération avec l'ARS NA pour conduire ce projet de déploiement des PSSM au sein des QPV • Mettre en place au sein des services de l'Etat des formations pour tous les agents en lien avec le public dans le cadre du Plan de formations interministérielles • Déployer la formation sur la prévention du risque suicidaire, portée par l'association RÉNOVATION auprès des personnes sentinelles et professionnels de santé exerçant dans les QPV • Diffuser le catalogue de formations « Pégase Pro », ouvertes à tous les professionnels amenés à intervenir dans le champ de la gestion préhospitalière des urgences psychiatriques

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lutter contre la précarité scolaire en développant les premiers soins à destination des adolescents souffrants de troubles anxieux

- Déployer les « Premiers Secours en Santé mentale » (PSSM, modules standard, jeunes et adolescents) au sein des QPV : associations culturelles, sportives, écoles, périscolaires, entreprises, en s'appuyant sur des formateurs de référence tels que l'UNAFAM, l'association Rénovation, l'IFAPS du CH Charles Perrens
 - Diffuser le catalogue de formations « Pégase Pro », ouvertes à tous les professionnels amenés à intervenir dans le champ de la gestion préhospitalière des urgences psychiatriques
 - Formations interprofessionnelles
-
- Encourager le développement des dispositifs propres à l'Éducation Nationale dans le cadre du PTSM de Gironde et des actions du CLSM de Bordeaux
 - Concrétiser les projets d'équipe mobile portées par l'association RÉNOVATION, en partenariat avec l'Éducation Nationale, visant à améliorer la prise en charge des troubles scolaires anxieux (hôpital de jour du Parc) et à favoriser l'accès aux soins en santé mentale des enfants (3-12 ans) de familles en situation de précarité, spécifiquement sur les quartiers Politique de la Ville (projet NISABA porté par le CSMI RÉNOVATION)
 - Pérenniser et déployer l'AMMA (Antenne Mobile Multipartenariale d'Ambès) portée par le CH Cadillac. Dispositif intégré au fonctionnement des écoles de la ville apportant des réponses rapides et précoces aux enfants dont beaucoup sont issus de familles à problématiques sociales et éducatives complexes et isolés

Accès aux soins et « déstigmatisation » des personnes présentant des troubles psychiques

- Conduire des actions spécifiques vers les QPV lors des semaines d'information en santé mentale (SISM) se déroulant chaque année au mois d'octobre
- Mettre en lumière des actions menées au sein des QPV lors du Festival « Un R'FESTIF » (RÉNOVATION)
- Communiquer sur les nombreux dispositifs spécifiques investis dans le champ de lutte contre la stigmatisation en santé mentale (Maison des adolescents, les GEM, Pass Mirail', Club House de Bordeaux, La Porte Ouverte)

Informer et communiquer sur l'offre et les dispositifs de soins

- Cartographie des ressources du territoire concernant la santé mentale sur le site retab.fr
- Plateforme « Questions psy » : 0 800 71 08 90, ligne téléphonique gratuite accessible du lundi au vendredi de 10h à 17h30 proposant information, conseil et orientation dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie
- Numéro national pour la prévention du suicide : « 3114 », ligne téléphonique accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7
- Dispositif « Vigilans » de veille et de recontact téléphonique qui vise à maintenir le lien avec les patients ayant réalisé une tentative de suicide, dans les mois qui suivent leur sortie de l'hôpital
- Dispositif « Mon soutien psy », qui permet à nos concitoyens de se voir rembourser des séances de psychologues sur adressage de leur médecin traitant (forfait de 8 séances/An)

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Atteindre les publics réfractaires aux traitements / qui ne recherchent pas les soins

- Travailler avec l'équipe mobile inclusive logement emploi (EMILE), dispositif porté par l'ARI visant le maintien à domicile des personnes souffrant d'un trouble psychique, résidant sur Bordeaux Métropole
- Travailler avec le CD, la DDETS, l'ARS et les bailleurs sociaux afin de mettre en place de nouvelles équipes de proximité
- Promouvoir les soins auprès des jeunes, aller vers eux via la médiation en s'appuyant sur les acteurs et guichets existants : Maison des adolescents (MDA33), Missions Locales (ML), Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) (<https://irepsna.org/ta-sante-a-la-carte/>)
- Renforcer l'inclusion, faciliter les démarches numériques et la mobilité des habitants vers les spécialistes
- Adosser les services sociaux aux structures de santé
- Communiquer sur l'offre proposée par l'association de gestion des centres psychanalytiques de consultations et de traitement (CPCT) qui propose des consultations gratuites
- Créer des événements pour faire connaître l'offre de services de prévention en santé mentale
- Organiser des journées PRE Interquartiers afin d'évoquer les besoins en matière de santé chez les jeunes en présence d'experts
- Promouvoir les soins auprès des jeunes, aller vers eux via la médiation
- Contribuer à une expérimentation d'équipes mobiles inclusives logement emploi (EMILE), dispositif porté par « ARI » permettant le maintien des personnes souffrant d'incurie à domicile
- Soutenir une expérimentation d'équipe mobile avec un acteur de l'interculturalité, la mise en place d'une permanence « accueil généraliste, infirmier » de la santé mentale
- Développer les liens avec le SECOP, et en particulier la PASS Psy (Permanence d'Accès aux Soins de Santé Psy), développer des permanences délocalisées

PRÉVENTION ET QUALITÉ DE VIE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lutter contre la précarité alimentaire des enfants

- Mettre en place des repas à un euro et des petits déjeuners à l'école

Accompagner les jeunes sur les problématiques de santé liés aux addictions (écrans, alcools, stupéfiants, jeux en ligne etc.)

- Proposer des formations pour connaître les types de troubles, les symptômes, les acteurs, les enjeux
- Faire connaître et développer le dispositif « Test It » afin de faire tester les produits. Participer au financement des acteurs de terrain spécialisés : Caan'abus café, HOC du CEID par exemple. Échanger avec la COREADD : mois sans tabac, campagne « animaux sans filtre » ...
- Développer des dispositifs spécialisés en addictologie dans les hôpitaux et promouvoir le dispositif du pôle inter-établissement en addictologie de Charles Perrens et du CHU de Bordeaux

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Développer des programmes probants en promotion de la santé, notamment autour du renforcement des compétences psychosociales des publics à risque (en lien avec l'IREPS Aquitaine)
-

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : REDUIRE LES INEGALITES EN MATIERE DE SANTE, NOTAMMENT EN MATIERE DE SANTE MENTALE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de nouvelles structures de soins créées en quartier
- Nombre de praticiens, notamment spécialistes, et en particulier psychiatres installés en quartier
- Progression du taux de dépistage dans les établissements scolaires
- Nombre d'actions développées dans le cadre du CLSM
- Taux de formations PSSM dispensées auprès des acteurs de territoire

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- AAP MILDECA

SDJES

- Maison Sport/Santé, Actions sport santé

ARS

- Maison de santé pluridisciplinaire, aide au démarrage, centres de santé participatifs, fonds pour l'innovation du système de santé, appel à projets fonds d'accompagnement « HLM accompagné »
- Équipes mobiles

Département

- Action mise en place par les services dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Départementale de la santé et du « prendre soin » 2022-2028)
- Actions en faveur des collégiens
- Soutien aux acteurs associatifs (Plan de soutien des acteurs de l'inclusion AILDS sur les actions bien être- santé)
- Politique de soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire (épiceries solidaires – têtes de réseau aide alimentaire– jardins partagés - initiatives AILDS...)

Bordeaux Métropole

- Contrat local de santé

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 146 Politique de la Ville Financements d'actions prévention santé, médiateurs santé, atelier santé ville

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville

4.2.4. Orientation stratégique n°7 : renforcer l'accès aux droits sociaux

Données

Plusieurs études constatent qu'aujourd'hui, plus de 30 % des Français (tout territoire confondu) ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre.

Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), le taux de non-recours aux principales aides et prestations sociales s'élève à :

- Environ 34 % pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA) ;
- 30 % pour l'assurance chômage ;
- 32 % pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) ;
- Et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive.

Deux tiers des ménages pauvres des quartiers prioritaires ont des revenus totalement dépendants des prestations sociales, contre près d'un tiers des ménages pauvres sur le reste des territoires métropolitains.

40% des habitants des quartiers prioritaires ont renoncé au moins à un soin pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois contre 26% dans les autres quartiers.

En 2018, le taux de non-recours aux aides sociales en matière de santé restait important : entre 32% et 44% pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de 53% à 67% pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS).

Concernant les aides à la famille, une étude de 2018 indique qu'entre 7,5% et 8,2% des allocataires ne recourent pas à leurs droits.

Conséquence de la dématérialisation et de la complexité du système de prestations sociales ou d'un manque d'information, le non-recours est un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes. Aujourd'hui, 34% des personnes qui ont droit au RSA ne le demandent pas, ce qui peut faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir.

Enjeux

Les difficultés d'accès aux droits sont protéiformes. Le manque d'information, les difficultés de compréhension - parfois dues à l'interculturalité - la maîtrise insuffisante de la langue, la complexité des procédures, le nombre d'institutions constituent autant de raisons qui contribuent à limiter l'accès aux droits. Ces difficultés se traduisent par un non-recours aux prestations, aux services collectifs, à des logements, à des formations...

Afin de lever ces freins, il apparaît nécessaire de renforcer l'accompagnement des usagers et de développer de nouveaux outils de communication et de traitement des demandes par les services concernés.

La lutte contre la fracture numérique n'en constitue qu'un aspect. La crise sanitaire a particulièrement dégradé l'accès aux droits fondamentaux, comme l'alimentation, le logement, la santé, mais aussi la culture et le sport.

La notion d'accès aux droits est-elle-même difficile à cerner. Elle peut être entendue comme l'accès au droit juridique, défini par le Ministère de la Justice comme « vecteur de socialisation et d'insertion, facteur de cohésion sociale et outil de lutte contre les discriminations ». Elle peut aussi s'entendre comme l'accès aux droits sociaux et à la facilitation des procédures associés.

Enfin, il peut s'agir de l'accès aux droits fondamentaux. Cette fiche traite de ces différents aspects de façon indifférenciée.

La lutte contre le non-recours doit permettre d'identifier les personnes qui ne font pas valoir leurs droits, que cela soit subi ou choisi. Il convient de s'accorder sur une définition commune afin de mesurer efficacement ces phénomènes.

En tout état de cause, les enjeux relevés par les bilans et diagnostics sont de deux ordres :

- Prégnance des difficultés rencontrées pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif,
- Nécessité d'articuler, de coordonner, d'accompagner les habitants.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 : RENFORCER L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Lutter contre l'errance administrative en facilitant les procédures</p>	<ul style="list-style-type: none">• Identifier collectivement les problématiques les plus significatives en termes d'accès aux droits et aux allocations• Mettre en place des communications et des procédures adaptées pour mieux accompagner les usagers• Analyser les situations de non-recours, apporter des réponses effectives au non-recours aux droits, envisager la création d'un observatoire du non-recours• Cartographier et consolider le maillage des services spécialisés• Créer un guide disponible réactualisable en format papier à la demande (CDAD)• Mettre en place des partenariats opérationnels afin de faciliter l'accès aux demandes (CSS, RSA...) ainsi que des tarifs sociaux de gaz et d'électricité• Développer les guichets uniques France Services et des conseillers numériques• Proposer des formations à l'accueil des structures• Développer la médiation, notamment sociolinguistique• Développer les mises en réseau des médiateurs d'accès aux droits et de personnes-ressources sur le terrain• Rechercher des mutualisations pertinences de services et d'associations• Simplifier les procédures et les parcours• Développer dans les quartiers prioritaires les rendez-vous des droits portés par la CAF• Maintenir la présence de travailleurs sociaux ainsi que des permanences d'aides aux victimes et des MJD dans les commissariats
<p>Renforcer la lisibilité des institutions et des dispositifs</p>	<ul style="list-style-type: none">• Développer des structures itinérantes d'accès aux droits (type Bus France Services)• Promouvoir les structures d'information au public• Intégrer un volet « Compréhension des institutions » au contrat d'intégration républicaine
<p>Favoriser l'inclusion numérique</p>	<ul style="list-style-type: none">• Développer le partenariat entre les différentes structures pour accompagner les démarches administratives des habitants• Partager les bonnes pratiques• Renforcer la médiation numérique, le conseil numérique et l'aide numérique• Créer un portail e-service et une application mobile à destination des usagers• Créer des lieux de compétences intergénérationnelles afin de faciliter la transmission des compétences à l'utilisation des outils informatiques

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, SATISFAIRE LES DROITS

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Lutter contre la précarité alimentaire

- Développer la solidarité alimentaire
- Soutenir des projets de résilience alimentaire
- Promouvoir une alimentation saine à des fins de prévention d'un maintien en bonne santé
- Accompagner et soutenir les épiceries sociales et solidaires ainsi que les réseaux de l'aide alimentaire
- Favoriser le développement des jardins partagés
- Mettre en place un « escape game » mobile sur le thème de l'alimentation saine et durable
- Fournir un accès gratuit à des consultations avec un diététicien et / ou un éducateur sportif pour les publics vulnérables
- Promouvoir les petits déjeuner à l'école et la cantine à 1 euro
- Renforcer la veille auprès des acteurs de l'aide alimentaire pour évaluer l'évolution des besoins de « nouveaux » publics qui s'installent dans la précarité et leur capacité à y répondre (notamment les jeunes)
- Renforcer les coopérations inter-partenariales pour améliorer la lisibilité des actions sur l'ensemble du territoire girondin, cartographier les zones blanches (ex avec Solinum).
- Suivre les actions spécifiques inhérentes à la solidarité alimentaire qui s'orientent dans « l'aller vers » et l'itinérance (ex : Bassens).

Améliorer l'accès au Logement

- Renforcer le Plan « Logement d'abord » et « Logement HLM accompagné » pour développer des réponses innovantes au logement des ménages en difficulté
- Développer les dispositifs de prévention des expulsions (département et État)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 : RENFORCER L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de rendez-vous du droit
- Evolution du nombre de permanences ou de points de droit créés dans les QPV
- Evolution du nombre de personnes reçues dans les France Services
- Taux de baisse du non-recours à l'aide alimentaire

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- Fonds d'innovation et de transition numérique
- Plateforme solidarité numérique
- Pass Numérique
- Chèques numériques
- France Services (FNADT)
- Conseillers numériques
- Fabriques numériques de territoires
- Fonds d'innovation et de transition numérique
- Territoire zéro non-recours
- La cartographie des conseillers numériques, Conseiller numérique France Services (conseiller-numerique.gouv.fr)

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financement d'actions des associations œuvrant dans le domaine de l'accès aux droits (CDAD, Infodroit, CIDFF, Alifs, etc.)

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet dans le cadre du contrat de ville

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

DDETS

- AAP Alimentation
- AAP Plan pauvreté « Lutte contre la grande exclusion » (exclusion numérique, lever des freins administratifs, offre d'accès aux biens de première nécessité)
- ANCT : Fabrique prospective
- AAP Territoire zéro non-recours

DDTM

- Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés »

ANCT

- Fabriques prospectives pour renforcer l'accessibilité à l'alimentation durable dans les QPV

Bordeaux Métropole

- Stratégie de résilience agricole et alimentaire en date du 24 novembre 2022
- Projet alimentaire de territoire métropolitain (PAT) de février 2023

Inclusion numérique

- Le Guide métropolitain des lieux ressources : recensement des structures locales de médiation numérique et des services de ces structures (type annuaire détaillé).

Projet ALADDIN

- Accompagnement des plus précaires à l'apprentissage de l'e-mail, l'identité et la sécurité en ligne dans le cadre du Plan de lutte contre la Pauvreté.
- Développement d'un wifi social

Formations

- Formations Sesame, formations du Centre de Ressources de la Solidarité Numérique (CRSN), destinées aux médiateurs et acteurs sociaux (travailleurs sociaux, agents d'accueil...) afin d'apporter un bagage numérique minimum à ces acteurs.

France Travail

- Offre de service numérique (ateliers, formations), points d'accès dans les agences France Travail avec accompagnement par les services civiques

Département

- Soutien aux épiceries solidaires et aide alimentaire, soutien aux structures de l'AVS, Plan de soutien des acteurs de l'inclusion sociale, AILDS, Mise à disposition des services de proximité au sein des Pôles territoriaux de solidarité (MDS, PMI, Autonomie etc...) et des PJT.
- Accès culture : Biblio.gironde, aides aux projets de constructions ou d'extension, aides aux équipements informatiques et multimédia, soutien à l'emploi de bibliothécaires, archivistes et animateurs multimédia, développement d'actions culturelles, etc. soutien aux associations culturelles et sportives (au titre du fonctionnement, de l'aide à la manifestation et/ou de l'achat de matériel) - dispositif Temps Libre Multisport - CAP33 - soutien clubs sportifs dont labellisés Valides-

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Handicapés pour une pratique sportive partagée

DROIT SPECIFIQUE

Bailleurs

- Soutien d'associations pour favoriser l'achat groupé d'une alimentation saine (VRAC)
-

4.2.5. Orientation stratégique n°8 : améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes

Enjeux

La politique de la ville et le sport

Le sport a longtemps été considéré comme une activité et un loisir réservé aux classes les plus aisées. Même si aujourd'hui la pratique sportive s'est grandement démocratisée, 64% des Français qui pratiquent au moins une fois par semaine une activité physique, le sport continue d'être une pratique inégalitaire. En effet, le sport est une question de génération, de genre mais aussi de milieux sociaux, certaines activités étant très coûteuses.

La pratique sportive est essentielle pour les jeunes, d'autant plus dans les quartiers prioritaires, car elle représente un **outil d'éducation, d'insertion et de transmission**. En effet, à travers le sport, **les jeunes acquièrent de nombreuses valeurs** comme la persévérance, la détermination, l'esprit d'équipe et la ponctualité. Ces valeurs sont primordiales car elles constituent un savoir-être nécessaire essentiel dans la vie quotidienne et citoyenne mais aussi dans le monde professionnel. D'autre part, le sport représente un levier d'intégration sociale en structurant le temps libre des jeunes et en créant un nouveau lien de confiance entre le jeune et l'adulte. Ainsi, le sport représente un moyen important de lutter contre la délinquance et de pacifier les quartiers.

Dans les politiques de la ville visant à "revaloriser certains quartiers urbains dits sensibles et à réduire les inégalités sociales entre les territoires", le sport possède une place de choix (Ministère des sports). Les différents acteurs ont bien compris la fonction socialisatrice du sport et les politiques publiques soutiennent le développement des dispositifs sportifs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) où 42% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (CESE, 2018). Une partie de ces acteurs apportent un soutien financier aux associations locales qui gèrent des actions d'insertion et d'éducation par le sport.

La politique de la ville et la culture

De la même manière soutenir la culture dans les quartiers populaires peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation des jeunes. En participant à des activités culturelles, les jeunes développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit. L'éducation artistique et culturelle offrent des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui complètent l'enseignement traditionnel. La coopération entre pouvoirs publics, institutions culturelles, associations et jeunes permet de créer des expériences innovantes qui œuvrent pour une société plus inclusive et épanouissante pour tous.

Grâce à la mobilisation des politiques publiques de la culture, le développement de l'accès à l'art et à la culture des habitants et des jeunes s'appuiera sur différents dispositifs existants (à l'échelle nationale, régionale, départementale, ou locale), sur des offres artistiques et culturelles accessibles et de qualité et sur des projets culturels associant des habitants dans les démarches de coconstruction et de participation qui prennent en compte les droits culturels, encourageant ainsi les pratiques et les expressions artistiques et culturelles.

En cohérence avec le schéma départemental de développement artistique de la Gironde et avec les projets culturels des villes, il s'agira de développer les différents objectifs et actions ci-dessous.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°8 : AMELIORER L'ACCES ET L'OFFRE EN MATIERE DE SPORTS, DE CULTURE ET DE LOISIRS POUR LES HABITANTS DU QUARTIER ET NOTAMMENT LES JEUNES ET LES FEMMES

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Démocratiser et rendre la culture accessible à tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les dispositifs et programmes d'accès à la culture des grandes institutions labellisées (Opéra, TNBA, SMAC, FRAC, Musées, conservatoire régional de Bordeaux...) • Soutenir les équipements culturels structurants implantés dans les quartiers • Développer l'accès à l'art et à la culture des habitants et notamment les jeunes des quartiers prioritaires (politique tarifaire favorable, médiation adaptée, horaires d'ouverture...) • Faciliter l'accès à la culture et à l'art des habitants (notamment les Microfolies) • Valoriser l'image des quartiers prioritaires (médias, appropriation du cadre de vie architectural et patrimonial, valorisation de l'histoire et de la mémoire des quartiers, soutien des festivals) • Poursuivre l'implantation et la rénovation d'équipements culturels et sportifs dans les quartiers • Promouvoir l'utilisation de la part individuelle et collective du Pass Culture auprès des jeunes de 15/18 ans
<p>Renforcer des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les partenariats entre les établissements culturels et les quartiers notamment pour développer les colonies de vacances et résidences d'artistes au long cours (à l'ex des colos Chaillot) • Élaborer des projets culturels répondant aux spécificités de chaque territoire et à des enjeux éducatifs prioritaires (égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, interculturalité, etc.) • Poursuivre l'inscription des communes au label 100 % EAC visant à généraliser l'éducation artistique pour tous les jeunes, particulièrement en QPV • Encourager les établissements supérieurs d'enseignement artistique et conservatoires de musique à accroître le nombre d'élève des QPV (écoles des beaux-arts, école nationale supérieure d'architecture et du paysage, pôle d'enseignement musique et danse, école supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine, conservatoires etc.) • Développer l'éducation à l'image et aux médias, à l'information et au numérique et en renforcer l'accès aux dispositifs existants : École, collège et lycéens et apprentis au cinéma, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Résidence de journalistes
<p>Faciliter toutes les pratiques sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une tarification favorable aux habitants des QPV répondant aux critères d'accès aux aides PASS Sport • Soutenir et accompagner la création d'emplois et la professionnalisation des associations sportives intervenant dans les QPV • Soutenir les projets des associations sportives en faveur de la pratique féminine, des enfants et jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, du sport santé envers les seniors

OBJECTIFS

Développer les partenariats

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Développer des partenariats avec des établissements culturels et sportifs pour découvrir et initier à de nouvelles formes de cultures ou de nouveaux sports

ORIENTATION STRATEGIQUE N°8 : AMELIORER L'ACCES ET L'OFFRE EN MATIERE DE SPORTS, DE CULTURE ET DE LOISIRS POUR LES HABITANTS DU QUARTIER ET NOTAMMENT LES JEUNES ET LES FEMMES

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de partenariats entre équipements culturels et structures (établissements scolaires, centres d'animation...)
- Nombre de communes labellisées 100 % EAC
- Evolution du nombre de microfolies implantées en QPV
- Evolution du nombre de dispositifs, projets EAC développés en QPV
- Evolution du nombre d'élèves inscrits en école supérieure culture issus de QPV
- Evolution du nombre de projets Éducation aux médias et à l'information
- Evolution du nombre d'emplois d'éducateurs sportifs ou d'aides à l'apprentissage dans les clubs sportifs

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- DGD Bibliothèques

DRAC

- AAP L'été culturel, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Plan fanfare, AAP Action culturelle et langue française...Micro Folies
- Bop 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (politique de la ville et EAC) Pass culture via la SAS Pass culture
- Microfolies (FNADT, DSIL)

Education Nationale

- Pass culture collectif

DREETS/DRAC

- AAP C'est mon patrimoine

SDJES

- Sesame, Financement ANS sur les équipements ou les emplois, FDVA, Financement CNDS, labellisation des clubs sportifs engagés
- FDVA
- Les différents outils mis en œuvre pour assurer l'ensemble de ces actions financées par les BOP 219 « Sport », BOP 163 « jeunesse et vie associative » et BOP « 124 « Conduite et soutien des politiques

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville (actions culturelles, sportives et loisirs, ...)

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative »

- Postes FONGEP

DPT

- Accès culture : **Biblio.gironde**, aides aux équipements informatiques et multimédia, soutien à l'emploi de bibliothécaires, archivistes et animateurs multimédia, soutien aux associations culturelles et sportives (au titre du fonctionnement, de l'aide à la manifestation et/ou de l'achat de matériel) - dispositif **Temps Libre Multisports - CAP33** - soutien clubs sportifs dont labellisés **Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée**.

Banque des Territoires/Caisse des dépôts

- Prêts fonds d'épargne pour financer pour les constructions et acquisitions ou réhabilitation d'équipements publics à vocation culturelle, sportive ou sociale
Développement d'un wifi social

4.3. DES QUARTIERS ADAPTES AUX TRANSITIONS : TRANSITION ECOLOGIQUE, DEMOGRAPHIQUE, NUMERIQUE, DEMOCRATIQUE

4.3.1. Orientation stratégique n°9 : accompagner la transition écologique

Données

Les quartiers sont particulièrement exposés aux risques induit par le changement climatique. Ces territoires sont fortement artificialisés.

En effet, seuls 44% des habitants des QPV ont accès à un espace vert à moins de 300 mètres, contre 56% dans la métropole.

En 2021, 18,5% des logements étaient classés « très économes », contre 37,1% en Gironde.

Cette même année, la part des passoires thermiques était de 18,2%, contre 5,7% en Gironde. Cette inefficacité énergétique contribue au réchauffement climatique et à l'inconfort des habitants.

La part des logements propres et économes s'élève à 8,2% en QPV, contre 26,2% à l'échelle départementale. Ces difficultés accroissent l'inconfort thermique en été. Les bailleurs sociaux n'ont pas d'obligation de rafraîchir.

76% des habitants des QPV déclarent avoir souffert de la chaleur en 2022.

A la problématique climatique s'ajoute celle de la pollution.

Selon l'ANRU, les quartiers politiques de la ville sont plus exposés aux nuisances environnementales. En effet, par leurs localisations à côté d'infrastructures routières, de leur conception architecturale et urbaine, la pollution atmosphérique et sonore y est plus forte ainsi que les effets d'îlot de chaleur.

Enfin, les habitants étant plus fragiles par leurs situations socio-économiques, ils sont davantage sujets à des maladies chroniques comme le diabète ou l'asthme. La prévalence de ces deux maladies étant plus importante de 7 et de 6 points.

Enjeux

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit une série d'objectifs communs visant à renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique tout en préservant l'environnement et le climat. Ce cadre irrigue toutes les politiques publiques, y compris la politique de la ville.

Mobilité, bâtiment et alimentation constituent les trois piliers de la transition écologique à mener dans les quartiers. Ce contrat de ville développe une stratégie permettant d'accompagner les habitants dans cette transition.

L'enjeu en matière écologique, sur les quartiers prioritaires, est de donner les moyens et d'accompagner les habitants à s'adapter, et à contribuer, dans une certaine mesure, à freiner le dérèglement climatique. Il conviendra d'accompagner par la pédagogie les habitants des quartiers à s'adapter aux changements.

La Métropole engagera une action structurante en direction des quartiers en mettant en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial, le schéma des mobilités 2020 – 2030 ainsi que le projet « Plantons 1 million d'arbres » : soutien aux rénovations énergétiques des logements, développement des énergies renouvelables, réseau de transport en commun et mobilités douces, végétalisation des quartiers et développement des espaces d'agriculture urbaine.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°9 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

TRANSITION & DIALOGUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Adapter la transition écologique aux quartiers	<ul style="list-style-type: none">• Développer des actions de sensibilisation adaptées aux fragilités socio-économiques (les gestes écoresponsables, tri des déchets, mobilité douce etc.)
Adapter les quartiers prioritaires à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none">• Former les acteurs de territoire à la spécificité des quartiers• Faire découvrir les métiers de la transition

MOBILITE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Favoriser et faciliter l'usage des mobilités douces	<ul style="list-style-type: none">• Cartographier l'offre de mobilités douces existante• Mieux communiquer et informer les habitants sur les différentes mobilités douces• Renforcer la prise en compte des spécificités des QPV dans les futurs projets d'aménagement• Améliorer l'image des vélos dans les quartiers, faciliter leur stockage• Développer les plateformes de mobilité et les alternatives à la voiture• Favoriser l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge (projet vélo à l'école)• Soutenir une économie plus répartie sur l'ensemble du territoire, accessible en transports en commun ou en mobilité douce comme le vélo ou la marche• Encourager les déplacements en privilégiant l'activité physique (mobilité douce, marche et vélo), en invitant les habitants de manière spontanée et ludique à bouger (design actif), et en renforçant l'éducation des jeunes à ces enjeux de déplacement et leur autonomie par la participation des écoles au savoir rouler à vélo• Mobiliser les diagnostics mobilité et l'accompagnement vers une mobilité inclusive par les plateformes de mobilité au profit de demandeurs d'emploi des QPV orientés par France Travail• Prévoir dans les résidences sociales des branchements pour voitures électriques, des garages à vélos, plus de transports collectifs et d'arrêts de bus, un accès suffisant à la fibre, etc.• Expérimenter la tarification sociale -solidaire en matière de transport en commun
Réduire l'impact de la voiture individuelle et des véhicules professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Informer et accompagner avec les habitants dans le temps la mise en œuvre de la ZFE en ménageant des solutions de mobilités• Développer les bornes de recharge électrique

ALIMENTATION

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Modifier les modes de consommation	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les groupements d'achat• Améliorer l'accès à l'aide alimentaire• Développer l'agriculture urbaine• Engager des projets d'expérimentation de sécurité sociale alimentaire• Développer la livraison à domicile de l'aide alimentaire• Soutenir les modes de distribution solidaires
Encourager une « pratique alimentaire de territoire »	<ul style="list-style-type: none">• Développer les circuits courts et l'agriculture urbaine• Mettre en place des ateliers cantines, des balades naturalistes• Développer des espaces d'accueils pour les animations• Développer une autoproduction alimentaire

LOGEMENT

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Lutter contre les passoires énergétiques	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'isolation des logements sociaux et la résorption des passoires thermiques et favoriser la rénovation énergétique• Intégrer dans les nouvelles opérations de renouvellement urbain la dimension écologique (type quartiers résilients par exemple pour les territoires en ANRU)• Promouvoir la végétalisation des logements pour réguler la chaleur, et la renaturation des espaces extérieurs• Communiquer auprès des propriétaires de logements privés sur les aides proposées pour améliorer l'isolation de leurs biens• Développer le dispositif SLIME du Département et des actions menées dans le cadre du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et PDH Plan départemental de l'habitat, aides à la pierre, aux bailleurs• Renforcer l'approche de « la ville stationnaire » en milieu urbain consistant à renouveler les villes en utilisant les logements vacants et en rénovant les bâtiments.• Encourager et faciliter l'accès et le recours à l'ENR

REEMPLOI ET RECYCLAGE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Soutien aux activités éco de recyclage	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les filières du réemploi, du recyclage et de l'économie circulaire (réemploi des déchets du bâtiment et de matériel informatique, recyclerie,...)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°9 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de logements sociaux rénovés au titre de l'efficacité énergétique
- Taux d'utilisation des transports en commun

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- ANAH, ANRU, Fonds vert (15% QPV), Quartier résilient, Fabrique prospective, AAP mieux manger pour tous, AAP locaux finançant des alliances d'associations visant à améliorer la qualité des produits, AAP Quartiers fertiles, Fonds de recyclage des friches, Quartiers de demain, les appels à projets du fonds mobilités actives.

DDETS

- AAP Plan Pauvreté, axe organisation solidaire de la transition écologique, réduction des dépenses énergétiques des ménages et solutions de mobilités écologiques et solidaires

Préfecture

- DSIL, DETR, DPV

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de l'habitat
- Plan Climat Air Énergie Territorial -(PCAET) du 30 septembre 2022
- Stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables - 9 juillet 2021 (réseau de chaleur, biométhane)
- Zone à faible émission
- Projet Alimentaire de Territoire
- Schéma des mobilités 2020 -2030 plan vélo, plan marche, transport en commun etc.
- Plan déchets mars 2022
- Plantons 1 million d'arbres : soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs.

Département

- Mise en place du plan Départemental de sauvegarde systémique en s'appuyant sur

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Actions d'accompagnement

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet du contrat de ville
- Règlement d'intervention en faveur de l'habitat

Bordeaux Métropole

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

- les compétences clés du Département (stratégie résilience)
- Actions menées dans le cadre du PDALHPD, du PDH, soutien logements inclusifs/projets « Fabriqu’cœur », soutien dispositifs.
 - Budget participatif s’appuyant sur les enjeux de la transition écologique – soutien aux projets dans le cadre de l’AILDS – Plateformes mobilité – appui financier et en ingénierie aux acteurs associatifs et communes – soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire- Expérimentation SSA (Sur Métro)
-

DROIT SPECIFIQUE

4.3.2. Orientation stratégique n°10 : accompagner la transition démographique, répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers

Données

Aujourd'hui, les 75 ans et plus représentent seulement 11,8% de la population des QPV, contre 14,9% dans la métropole. Si les quartiers se distinguent par une très forte concentration de jeunes, ces territoires sont aussi concernés par le basculement démographique. Le groupe des seniors a cru de 16% entre 2015 à 2020. Selon les estimations, le plateau ne sera atteint qu'en 2030.

Le terme de « seniors » recouvre diverses situations. Certains sont actifs, d'autres en perte d'autonomie. Une dernière fraction est en situation de dépendance. Ces populations accumulent des fragilités physiques, mais aussi socio-économique.

Les femmes de plus de 65 ans constituent 56,1% des ménages isolés (soit 36,7% des ménages) dans les QPV et vivent des situations de précarité importantes : l'écart des pensions de retraite s'élevant à 653€ entre les hommes et les femmes.

Enjeux

On ne vieillit pas de la même façon en quartier que sur le reste du territoire métropolitain.

En effet, le risque de renoncer à des soins est plus important : deux habitants sur cinq déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l'année écoulée (en particulier les soins dentaires et optiques).

Les habitants des quartiers prioritaires sont moins souvent couverts par une complémentaire maladie, tout en étant par ailleurs plus souvent bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire.

Les moyens financiers sont moindres : 40 % des foyers sont sous le seuil de pauvreté contre 14 % pour le reste du territoire,

Les logements ne sont pas toujours adaptés aux populations vieillissantes.

Les personnes âgées ont une plus forte sensibilité au sentiment d'insécurité et avec l'âge, une moindre agilité dans les déplacements notamment en transport en commun (tant dans la recherche d'informations que dans les usages de ces transports).

Si la transition démographique est inéluctable, ce contrat de ville peut être l'occasion de développer une stratégie afin de l'accompagner dans différents domaines : le maintien d'un habitat décent, la densification de l'offre de services de santé et de loisirs, le soutien à la mobilité, la lutte contre le sentiment d'insécurité ; tous constituent autant d'actions à mener afin de faciliter de structurer une politique de longévité dans les quartiers.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°10 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE, REpondre AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS

INTEGRER LES SENIORS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Lutter contre l'isolement social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des lieux intergénérationnels en partenariat avec les centres sociaux, des bibliothèques • Promouvoir le sport-santé à domicile et dans des espaces dédiés à la remise en forme des seniors • Développer l'accompagnement à domicile par la colocation • Favoriser le bénévolat des seniors • Encourager les activités culturelle, sportives et de loisirs • Développer les formes d'habitat intermédiaires pour une offre alternative entre le domicile et l'hébergement (habitat solidaire, logement intergénérationnel, résidences de services, colocation,...)
<p>Mettre en place une politique d'accès aux droits tenant compte des besoins spécifiques des seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former les personnes âgées aux outils numériques, mieux les accompagner via les France Services, les centres sociaux, les écrivains publics... • Favoriser les démarches dématérialisées en matière de santé • Mettre en place un médiateur numérique en partenariat avec les bailleurs sociaux • Sensibiliser et former à la prise de rendez-vous téléphonique • Accompagner des expérimentations de type numéro unique dédié aux démarches administratives / aux problèmes de mobilité • Créer des évènements permettant de faire connaître l'offre ou les expérimentations de service et développer les espaces intergénérationnels pour favoriser l'accès aux droits des personnes âgées • Renforcer les actions particulières en direction des personnes âgées allophones étrangères en lien avec le plan de lutte contre les discriminations • Faire participer les aînés à la construction des politiques territoriales
<p>Favoriser le sentiment de sécurité dans et hors des logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des visites de personnes âgées isolées repérées par les bailleurs sociaux • Cartographier les espaces d'insécurité du quartier • Favoriser les îlotages de la police municipale et les médiateurs
<p>Favoriser la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des transports adaptés • Élargir la mise à disposition d'une navette au prix d'un ticket de bus / tram • Réhabiliter les rampes et les ascenseurs des logements • Aménager des espaces publics inclusifs (bancs, toilettes publiques)
<p>Améliorer l'employabilité des seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le bénévolat • Accompagner les seniors vers l'emploi

ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Améliorer l'accès aux soins

- Favoriser la multimodalité des prises de rendez-vous médicaux
- Maintenir le format papier sur demande
- Adosser des services sociaux aux structures de santé
- Former les personnels de santé intervenant à domicile et développer les visites
- Aménager un espace dédié aux problématiques de dépendance
- Développer l'aide aux aidants (information, conseil, accompagnement, soutien psychologique)
- Prévenir les violences faites aux personnes âgées et aux personnes handicapées
- Travailler de nouvelles formes de partenariat entre bailleurs et associations ou associations et commerçants, etc., pour accompagner la perte d'autonomie

Adapter le logement

- Promouvoir les initiatives de type « label bleu pour les personnes âgées » visant à adapter les logements aux habitants et repérer les personnes en difficulté en lien avec les associations
- Permettre le maintien à domicile en favorisant les formations et la découverte de ces métiers (aide-soignante, aide-ménagère)
- Promouvoir des expérimentations de colocation solidaire
- Mettre en place une veille sociale, créer des animations à domicile
- Développer les offres de logements adaptés et accompagnés dans le parc social en lien avec l'ARS
- Renforcer les formes de logements alternatives entre le domicile et l'hébergement
- Soutenir le portage de repas à domicile et les courses solidaires
- Se préparer à la massification des besoins en adaptation des logements dans les parcs public et privé (cf. étude DREAL)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°10 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE, REpondre AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre d'habitants de 60 ans et plus en QPV
- Evolution du taux de pauvreté des plus de 60 ans
- Evolution du taux de pauvreté des femmes de + de 60 ans (+10%)
- Evolution du nombre de logements aménagés ou adaptés

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- AAP « HLM accompagnés »

Préfecture

- DSIL – DPV- DETR

Département

Schéma Départemental de l'autonomie (2023-2028) :

- Dispositifs d'accompagnement en faveur des seniors au sein des CLIC et MDS
- Soutien aux actions de prévention de perte d'autonomie (Conférence des financeurs) -
- Appels à projets pour des projets culturels coconstruits par des associations œuvrant dans le champ culturel et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) (dispositif l'un est l'autre) - politique Habitats Inclusifs portée par le Département- Appui à l'adaptation et l'optimisation de l'intervention des services médico-sociaux à domicile (SAMSAH...) dont les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – APA- renforcement de la mise en place de dispositifs portant sur la réversibilité et la porosité du parcours domicile/offre intermédiaire/établissement participant pleinement à l'inclusion. AILDS

Bordeaux Métropole

- Aménagement des espaces publics

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Financements des actions d'accompagnement des seniors et d'accès aux droits

Bordeaux Métropole/État

- Appel à projet du contrat de ville

4.3.3. Orientation stratégique n°11 : accompagner la transition numérique

Données

Si le niveau de fréquentation d'internet est dans l'épure nationale (91%), les habitants des QPV se révèlent moins bien équipés (75% ont un ordinateur quand 89% des Français en ont un et l'équipement en smartphone atteint 87% quand il est à 91% pour l'ensemble des Français). Il faut aussi noter que 37% des habitants ont un sentiment de non-maîtrise de l'univers numérique (contre 24% à l'échelle nationale) et un tiers juge les abonnements trop chers ce qui est une proportion trois fois plus forte qu'à l'échelle nationale.

Si les habitants des QPV âgés de 18 à 59 ans utilisent aussi souvent Internet que l'ensemble des habitants des unités urbaines englobant un QPV pour prendre un rendez-vous médical, ils l'utilisent moins que les habitants des unités urbaines englobantes pour faire leurs courses en ligne ou pour réaliser des opérations bancaires.

De plus, les difficultés liées à la maîtrise des outils informatiques induisent un « illettrisme » touchant 17% de la population française. A cela s'ajoute la complexité des procédures : 32% des Français ont déjà renoncé à une démarche pour cette raison. Les conséquences sont nombreuses : accès limité au logement, à l'emploi, aux documents personnels.

Le territoire connaît aussi des besoins importants de recrutement dans les services numériques et une part non négligeable des projets de création d'entreprises dans les quartiers vient aussi de ce secteur d'activité. La « French Tech Bordeaux » accompagne en permanence une vingtaine de porteurs de projets de nos « quartiers ».

Enfin, l'usage massif des réseaux sociaux et la massification des techniques de l'information et de la communication, trait marquant de la période, s'il peut y avoir des effets positifs, sont aussi marqués par des impacts négatifs : nouvelle source d'addiction (aux écrans, aux paris en ligne etc.), ils sont aussi un puissant amplificateur de phénomènes (rixes, harcèlement, menaces...).

Enjeux

Inclusion numérique

La transition numérique est à la croisée des problématiques socio-économiques, environnementales, éducatives et écologiques.

On peut distinguer deux niveaux de fracture numérique. D'abord, la question matérielle, liée à l'accès à l'équipement et à la connexion, et ensuite celui de l'usage.

De nombreux acteurs publics et associations se sont emparés de cette problématique.

La transition numérique doit aussi être vue comme une opportunité pour les quartiers.

Impactant l'ensemble des secteurs, elle crée de nouveaux métiers nécessitant de nouvelles compétences. La pénurie de personnel qualifié donne des opportunités aux travailleurs.

Outre la formation minimale nécessaire à la responsabilisation des acteurs, il apparaît opportun de mettre en place une stratégie volontariste de développement économique sur la base du secteur numérique.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°11 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE

INCLUSION NUMERIQUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Accroître l'offre de formation</p> <p>Faciliter l'accès aux services en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none">• Assurer des formations gratuites et itinérantes afin de former à l'utilisation des outils informatiques• Faire connaître les différents sites (France services, Centre sociaux, école du numérique, asso, etc.) et accompagnements (conseillers numériques, médiateurs numériques, aidants numériques, ambassadeurs numériques, ...) existants sur le territoire• Poursuivre la mise en œuvre des conseillers numériques dans les quartiers via les France Services• Renforcer le rôle des médiathèques• Faciliter l'accès aux services en ligne• Installer des équipements partagés dans l'espace public

HARCELEMENT NUMERIQUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Garantir la sécurité des utilisateurs, notamment contre le harcèlement</p>	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir des programmes de formation contre le harcèlement sur les réseaux sociaux• Développer la pratique du maraudage sur les réseaux sociaux• Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement• Sensibiliser les jeunes publics aux précautions élémentaires pour protéger sa vie privée en ligne• Faire connaître les numéros dédiés aux victimes de harcèlement

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / INSERTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Adapter les formations aux emplois du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser le numérique comme filière d'activité dans les quartiers• Mettre en place une formation numérique précoce• Adapter l'enseignement et la formation aux emplois futurs du numérique• Sensibiliser les acteurs de l'orientation aux enjeux des métiers du numérique et faire connaître les métiers du numérique• Déployer l'offre de service numérique de France Travail (ateliers, formations), points d'accès dans les agences France Travail avec accompagnement par les services civiques• Organiser des manifestations (semaine du numérique, diversidays, financement d'actions de formation POE et AFPP ...)
<p>Capitaliser sur le numérique pour soutenir l'entrepreneuriat</p>	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le partenariat avec la french tech

ORIENTATION STRATEGIQUE N°11 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de stagiaires professionnels dans les métiers du numérique
- Progression des actions de prévention autour des réseaux sociaux dans les collèges

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- Plateforme FranceNum, Plateforme Solidarité Numérique
- Pass Numérique, Chèques Numériques, France Services, Conseillers numériques
- Fabriques numériques de territoire, Fonds d'innovation et de transition numérique, Services Civiques, Kits inclusion numérique pour les structures de proximité
- France Services conseillers numériques
- La cartographie des conseillers numériques, Conseiller numérique France Services (conseiller-numerique.gouv.fr)

Bordeaux Métropole Inclusion numérique

- Le Guide métropolitain des lieux ressources: recensement des structures locales de médiation numérique et des services de ces structures (type annuaire détaillé).
- Développement d'un wifi social

Projet ALADDIN

- Accompagnement des plus précaires à l'apprentissage de l'e-mail, l'identité et la sécurité en ligne dans le cadre du Pacte de solidarités

Formations

- Formation Sesame, formations du Centre de Ressources de la Solidarité Numérique (CRSN), destinées aux médiateurs et acteurs sociaux (travailleurs sociaux, agents d'accueil...) afin d'apporter un bagage numérique minimum à ces acteurs.

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la Ville
- Actions d'accompagnement, cité de l'emploi

Bordeaux Métropole/État

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

4.3.4. Orientation stratégique n°12 : accompagner la transition démocratique

Données

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posait le principe de coconstruction avec les habitants, experts d'usage, comme principe fondateur et axe d'intervention majeur de la politique de la ville.

Ce texte a fait naître sur chaque QPV des Conseils citoyens. 25 furent créés en 2015 sur le territoire métropolitain. Si certains ont pu perdurer, d'autres malgré les efforts des partenaires, n'ont pas été en mesure de durer.

Par ailleurs, au-delà des centres sociaux et des espaces de vie sociale, la « Vie associative » constitue également un vecteur important.

Ces dernières années de nouvelles formes de « pouvoir d'agir » ont émergé, en particulier, à l'occasion de la crise sanitaire :

- souvent liées au numérique (ex : « boucles WhatsApp » de recherche d'emploi, groupes d'entraides...),
- des groupes d'habitants se sont manifestés sur des thématiques particulières sans structuration classique (ex : soutien aux personnes âgées ou dépendantes lors du confinement).

Depuis 2024, dans et hors des quartiers, il est à noter un essor des « Budgets participatifs ».

Enjeux

La participation a quatre finalités pour les habitants :

- Échanger des informations entre usagers des quartiers, élus et bailleurs,
- Défendre des intérêts collectifs et améliorer les projets,
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la vie des quartiers et la co construction,
- Participer aux projets de leur territoire.

Elle doit permettre le débat, la contre-expertise, l'animation de la vie locale. Cela concerne les Conseils Citoyens de par la loi mais également d'autres formes de participations citoyennes telles que les tables de quartiers, les conseils de quartiers, etc.

Il convient de veiller la « place » à chaque forme de participation citoyenne et de ne pas confondre la « place » et « rôle » de ses instances.

Les enjeux portent sur le soutien de l'ingénierie des instances de participation, leur reconnaissance et la valorisation de leur bénévolat.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°12 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOCRATIQUE

RENOUVELER LA PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Rendre acteurs les habitants en développant de nouvelles formes de participation, notamment numériques	<ul style="list-style-type: none">• Développer des outils d'expression et de codécision, proposer de nouvelles formes de réunion• Encourager la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques• Accroître la communication sur les actions participatives• Favoriser les actions hors les murs, en pied d'immeubles, et dans les lieux de vie pour toucher un public non-associatif• Encourager la participation des jeunes les rendre acteurs de leur territoire

CONSEIL CITOYENS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Clarifier les missions des conseils citoyens	<ul style="list-style-type: none">• Assurer une information en continu et favoriser leur montée en compétence sur les thématiques techniques (formation ERU...)• Légitimer la place des habitants dans la gouvernance• Faire participer les représentants des conseils et demander leur avis aux instances techniques et au pilotage du contrat de ville• Confier des missions de veille aux conseils citoyens• Généraliser la consultation des habitants• Valoriser les projets porter par les conseils citoyens
Développer leurs capacités d'échanger et d'affirmer pour renforcer leur rôle dans leurs quartiers	<ul style="list-style-type: none">• Réaffirmer leur pouvoir d'interpellation des institutions• Développer une action de communication sur le rôle et les compétences des institutions• Mettre en place un flux d'information continu• Mettre en œuvre des fiches navettes facilitant les échanges entre les conseils citoyens et les institutions
Faciliter l'activité, pérenniser la participation	<ul style="list-style-type: none">• Faire vivre une collégiale des conseils citoyens sur le département• Consulter l'ensemble des acteurs intervenants sur les projets d'aménagements• Mettre en place une démarche de gestion urbaine sociale de proximité• Proposer des ressources et des modes d'emplois, développer la formation par des tiers• Adapter les horaires de réunion pour faciliter la participation des personnes en activité• Organiser des marches exploratoires• Mettre en œuvre et accompagner les budgets participatifs• Soutenir les initiatives citoyennes, notamment en matière environnementale

ORIENTATION STRATEGIQUE N°12 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DEMOCRATIQUE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de nouvelles formes de participation citoyenne expérimentée
- Nombre de projets et de préconisations réalisés par les habitants (cc ou autres formes de participation citoyenne)

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions, de formations des conseils citoyens (ERU)
- Financements d'actions relatives à la participation citoyenne

Bordeaux Métropole/État

- Animation de la démarche GUSP portée par les communes ayant un projet de renouvellement dans le cadre de l'ANRU

4.4. DES QUARTIERS PLUS OUVERTS, PLUS ATTRACTIFS ET PLUS SURS : FAVORISER LA TRANQUILLITE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE

4.4.1. Orientation stratégique n°13 : « du projet urbain au projet humain »

Données

Faisant suite aux opérations inscrites en août 2003 au Programme National de Rénovation Urbaine ou à des opérations hors dispositif PNRU (Bordeaux - Saint Michel), la période de l'actuel "contrat de ville" montre que les opérations de renouvellement urbain et les réhabilitations de logements ont apporté une certaine amélioration du cadre de vie des habitants, entraînant un début de changement d'image du quartier, revendiqué hors et surtout dans les quartiers concernés.

Dans ce groupe de sites, il y a deux quartiers sortis de la géographie prioritaire depuis 2014 : « le Bousquet » à Bassens et les « Érables » à Ambarès-et-Lagrave.

Deux quartiers -Floirac « Jean Jaurès » et Cenon « 8 mai 45 » - voient leurs « Indices de Développement Territoire » s'améliorer (avec néanmoins des valeurs nettement éloignées des performances du reste de la Métropole).

Les différentes études nationales sur les sites inscrits au PNRU montrent une hausse marginale des revenus.

La construction des logements (avec par exemple des cuisines ouvertes, la requalification des espaces publics ne tenant pas compte des pratiques sociales...) ont pu engendrer dans certains quartiers des fragilisations de relations de voisinage (accédants à la propriété / locataires historiques), le développement du contournement de la carte scolaire, la fin de la garde collectives des enfants.

Les opérations de transformation de l'espace urbain doivent être effectuées en concertation avec les habitants, afin de permettre le développement d'espaces à souplesse d'usage et d'appropriation collective.

Aujourd'hui, la minéralité de l'espace, la concurrence entre les espaces de stationnement et d'habitation, le manque de cheminements piétons et vélo, l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans l'espace public limitent la pleine appropriation de l'espace public par ces publics.

ENJEUX

- Affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains et proposer une stratégie d'attractivité quartier par quartier,
- Faire pleinement participer dans la durée les habitants et usagers,
- Proposer une stratégie d'insertion socio-économique ambitieuse aux acteurs de l'emploi et de l'économie du territoire,
- Généraliser à tous les quartiers une charte de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants au quotidien,
- Accompagner les habitants dans la durée.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°13 : « DU PROJET URBAIN AU PROJET HUMAIN »

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Faire de l'émancipation socio-économique un objectif des opérations de renouvellement urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des PRU des projets économiques de territoire • Faire travailler les entreprises locales et associer ces travaux à des projets d'insertion • Structurer dans un document unique les actions d'accompagnement des habitants avant, pendant et après les travaux sous la forme d'un 1% • Instituer des marches exploratoires comme préalable de tout projet d'aménagement
<p>Favoriser l'attractivité des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les habitants sur les aménagements des quartiers • Améliorer la propreté du quartier en évacuant les encombrants, les voitures ventouses, gestion des déchets... • Travailler les enjeux de propreté avec la mission stratégique et les ambassadeurs de Bordeaux Métropole • Sensibiliser au tri et aux bonnes pratiques • Mettre en place un marketing territorial • Créer ou réhabiliter des équipements publics de qualité au bénéfice des habitants et susceptibles d'attirer une population extérieure • Diversifier les équipements économiques des quartiers • Mieux communiquer sur les projets de PRU • Favoriser les flux résidentiels • Végétaliser les quartiers et développer les pratiques nourricières
<p>Développer la vie de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale • Accompagner des actions intergénérationnelles • Associer les habitants aux projets d'aménagements • Rendre les habitants acteurs via des budgets participatifs • Développer les maisons de quartier et les maisons des associations • Favoriser les lieux uniques d'information et d'accompagnement socio-économique
<p>Renforcer la qualité des logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les logements en mauvais état ou insalubres • Accélérer la réhabilitation des bâtiments pour améliorer leurs performances énergétiques • Favoriser l'accès de tous les logements sociaux des quartiers au réseau d'énergie • Végétaliser et « désimperméabiliser » les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur • Promouvoir le dispositif France Renov pour améliorer la rénovation des copropriétés • Mesurer le phénomène des sous-locations • Maintenir des logements en rez-de-chaussée pour les handicapés et les personnes âgées et mettre aux normes les logements pour les personnes en situation d'handicap
<p>L'accompagnement du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la situation financière des collectivités au niveau de l'ANRU par l'application d'un taux de scoring pour les subventions apportées par l'Agence. • Évaluer les opérations précédentes de PRU pour éviter de refaire les mêmes erreurs et valoriser les réussites

OBJECTIFS

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Renforcer les démarches de la GUSP ainsi que sa gouvernance
 - Mettre en place une ligne « fonctionnement » au sein de Bordeaux Métropole pour les OAIM RU pour accompagner la GUSP
 - Faire des espaces publics accessibles à tous
-

ORIENTATION STRATEGIQUE N°13 : « DU PROJET URBAIN AU PROJET HUMAIN »

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de marches exploratoires de GUSP
- Impact des marches exploratoires de GUSP (nombre de sollicitations réalisées/envoyées aux élus ou aux bailleurs sociaux)

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- Fonds vert, DPV, Quartier résilient, Fabrique prospective, DETR, DSIL, Abattement TFPB, TVA 5,5% sur les achats immobiliers neufs, Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés », France Renov, Financements Aménagement et logement ANRU, ANAH

DSDEN SDJES

- L'ANS

Bordeaux Métropole

- Pilotage des opérations de renouvellement urbain dans le cadre des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain
- Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement de l'espace public
- PAT : Plantons 1 millions d'arbres : soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs. :
- Plan de prévention et de valorisation des déchets mars 2022
- Plan propreté
- Règlement d'intervention plan piscines

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Actions d'accompagnement

Bordeaux Métropole/État

- Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain
- Animation de la démarche GUSP portée par les communes ayant un projet de renouvellement dans le cadre de l'ANRU

4.4.2. Orientation stratégique n°14 : accompagner la politique de mixité sociale

Données

Le territoire métropolitain est marqué ces dernières années par un très fort développement démographique (environ 7% pour la période 2013 / 2018) qui a aussi impacté, certes dans une moindre mesure, les quartiers (environ 2%) du territoire.

Dans ces quartiers, 40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) contre 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minimas sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

Comme au plan national, le taux d'activité des femmes est en retrait.

En matière de logement, le parc de logements des QPV de la métropole se caractérise par :

- Une sur-représentation des logements collectifs, de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990,
- Et une forte densité de l'offre très sociale 47%. Dans de trop nombreux quartiers PRU1 de Bordeaux Métropole, les écarts de revenus des ménages des QPV avec le reste de la commune et de Bordeaux Métropole se sont accrus actant les limites de l'application de la politique de la ville quand d'autres politiques, donc celle de peuplement et d'attribution mettent en place des effets ségrégatifs. Ainsi, se paupérissent les quartiers de logements sociaux anciens et même les résidences HLM construites dans les quartiers en renouvellement urbain dans le cadre du PRU1, reviennent en QPV quand elles en étaient sorties.

Plus globalement, la construction neuve dans toute ses composantes dans les QPV est resté limitée au regard de la très forte dynamique métropolitaine.

Elle s'est tout de même nettement renforcée depuis 2006 et atteint près de 1 100 logements sur la période 2016-2021 :

- Ces constructions neuves tendent à faire évoluer les caractéristiques du parc vers davantage de petites typologies de type T1 et T2 participant ainsi à une forme de diversification de l'offre.
- La construction de logements collectifs neufs privés dans les QPV a représenté 2% de la production métropolitaine. Ce taux s'élève à 24% dans un périmètre de 500 mètres autour des QPV laissant voir une forme de diversification sociale.
- Cette évolution commence à faire évoluer les Professions et Catégorie socio professionnelles apparaissant dans les statistiques des écoles primaires des QPV.
- La mobilité résidentielle dans les QPV est, dans la plupart des cas, inférieure à celle observée dans le reste de la métropole.
- Enfin, malgré des efforts de renouvellement urbain, l'image globale des quartiers restent à l'extérieur de ceux-ci dégradé voir stigmatisante.
- La collégiale des conseils citoyens constate l'absence de mixité dans les quartiers, il y a un glissement et un renforcement de la pauvreté à chaque remplacement de locataire. La question de l'attribution des logements au sein des quartiers est une urgence.

Enjeux

Les enjeux sont multiples :

- Accompagner la mise en œuvre de la convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et de la charte du relogement, signées en avril 2023 pour favoriser l'équilibre des territoires dans l'accueil des ménages fragiles et modestes.
- Structurer une dynamique de mixité endogène par la mise en place d'une politique favorable à l'emploi (en particulier des femmes), de lutte contre la précarité et la réussite scolaire.
- Favoriser une mixité exogène (« apport » de personnes d'autres territoire) par la mise en œuvre d'une politique d'attractivité.
- Développer une observation en continue de la mixité sur les QPV et les territoires fragiles de la métropole.
- Poursuivre le rééquilibrage du territoire en matière d'offre sociale par la mise en œuvre des objectifs du programme local de l'habitat.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°14 : ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE MIXITE SOCIALE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Accompagner la mise en œuvre de la « convention Intercommunale d'Attribution » et la charte de relogement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les principaux objectifs de rééquilibrage des territoires dans l'accueil des ménages modestes et fragiles, dans le cadre notamment des conférences intercommunales du logement ou de ses ateliers
<p>Structurer une dynamique de mixité endogène par la mise en place d'une politique favorable à l'emploi (en particulier des femmes), de lutte contre la précarité et la réussite scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et accompagner la réalisation d'une charte d'insertion, d'emploi et de formations liée aux projets de renouvellement urbain • Structurer une ambitieuse stratégie emploi pour les femmes dans chaque QPV pour lutter contre la précarité de l'emploi. • Développer une stratégie de développement des ambitions scolaires et de réussite scolaire • Favoriser l'accès à la propriété des logements en état et le parcours résidentiel selon l'évolution de la taille des familles
<p>Favoriser une mixité exogène par la mise en œuvre d'une politique d'attractivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le travail de conception de la stratégie métropolitaine d'attribution en QPV et accompagner la mise en œuvre des préconisations • Limiter la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements • Amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles hors quartier • Soutenir les projets d'équipements à rayonnement métropolitain susceptible d'attirer une population extérieure • Favoriser le retournement de l'image extérieure du quartier par des actions structurantes et hautement qualitatives à l'échelle de la Métropole dans le domaine de la culture, du sport, CCSTI, formation professionnelle. • Améliorer l'image du quartier par le renforcement des actions de propreté et d'entretien des espaces extérieurs • Observer le sentiment d'insécurité et développer une stratégie pour y remédier • Développer l'attractivité des logements par la qualité architecturale et environnementale des logements et des résidences (soutiens à la démarche Eco-quartier) • Suivre la qualité des opérations neuves en diversification parfois sujettes à des malfaçons et des dégradations rapides (démarche POPSU copropriétés de Bordeaux Métropole sur le logement investisseur) • Développer le nombre de propriétaires-occupants dans les opérations de diversification reposant sur la défiscalisation • Accueillir et favoriser l'intégration à la vie locale de ces nouveaux habitants

ORIENTATION STRATEGIQUE N°14 : ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE MIXITE SOCIALE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de locataires devenus propriétaires
- Nombre de logements sociaux créés hors des communes en politique de la ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDTM

- Fonds de restructuration des logements commerciaux

Bordeaux Métropole

- Convention intercommunale d'attribution (CIA) Charte du relogement, avril 2023
- Charte d'insertion

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Actions d'accompagnement

4.4.3. Orientation stratégique n°15 : favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

Données

Au plan national, le nombre de faits enregistrés, rapportés au nombre d'habitants, est plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers des leurs agglomérations concernant les violences physiques (intrafamiliales ou non), les vols violents, les dégradations de véhicules et les violences sexuelles (note « inter-stat » / décembre 2020).

La population des QPV de la Métropole a augmenté de 3,9 % sur la période contractuelle et connaît un profil plus féminin (53%), plus isolé et plus pauvre (que le reste de la Métropole) qui la rend plus sensible au sentiment d'insécurité.

Ce dernier est en moyenne, au plan national, deux fois et demie plus fort dans les QPV que dans le reste des territoires englobants (note « Inter-stat » décembre 2020) : 26 % des habitants ont régulièrement peur contre 10 % hors QPV.

Les QPV métropolitains connaissent aussi les évolutions dans les questions de sécurité : évolution du trafic de stupéfiants et du développement de la prostitution des mineurs.

Depuis 2012, le territoire est doté d'un GIP médiation comprenant aujourd'hui une trentaine de médiateurs qui interviennent majoritairement au titre de la « politique de la ville » dans 8 quartiers sur 2 communes. Son activité relève pour plus de 50 % de questions de « tranquillité publique ».

Dans le cadre de leurs objectifs d'accompagnements (« prévention de la marginalisation et aide à l'insertion des jeunes ») 9 associations de prévention spécialisées via le Schéma départemental 2017 / 2022 (porté par le Conseil Départemental) ont une présence réaffirmée dans les QPV et les anciens quartiers de veilles actives de la Métropole.

Le territoire connaît une forte et hétérogène présence d'acteurs socio-éducatifs, sportifs, culturels sur ces créneaux de fin de journée et de week-end ainsi que des gymnases ou des city stades ouverts. Les périodes de moindre présence des services publics fermés notamment aux alentours du 15 août et des fêtes de fin d'années, sont les plus sensibles.

Un autre enjeu est de ne pas perdre les acteurs économiques qui peuvent être enclins à des départs, faute de « tranquillité publique ». En effet, certains quartiers connaissent d'une part un sentiment d'insécurité plus important que les territoires englobants, et d'autre part une délinquance spécifique marquée par des faits plus traumatisants (« vols avec armes », « vols violents sans armes »).

Cette problématique de tranquillité publique constitue en outre une des raisons clef de la mauvaise image des « quartiers ». Ce phénomène empêche la pleine appropriation de l'espace public, un frein à des activités commerciales ou à la diversification sociale.

Enjeux

Si l'insécurité constitue un problème identifié dans les quartiers, il existe toutefois une différence entre la perception des habitants et la réalité. Le ressenti se concentre, le plus souvent sur les incivilités et le trafic de stupéfiants.

Le décalage entre la perception des habitants d'un sentiment d'insécurité et la réalité des chiffres d'une délinquance relativement maîtrisée a conduit à cibler les incivilités (rodéos, deal, consommation de stupéfiants, etc.) comme un facteur fort de ce sentiment négatif qui aboutit à un mal vivre dans un quartier.

Les questions de prévention et de sécurité doivent être prises en compte pour y apporter des réponses adaptées selon la nature des problèmes et des publics (du problème de nuisance de voisinage à la répression des trafics de stupéfiants, de prostitution des jeunes, des rixes interquartiers, des violences intrafamiliales).

La définition de stratégie de prévention doit prendre en compte la fragilité des publics et la nécessité de proposer des alternatives et doit conduire à définir les différents enjeux.

Les aspects répressifs et préventifs doivent être conjointement mis en œuvre afin d'apporter des réponses globales sur des problèmes aussi divers que la nuisance de voisinage, la répression des trafics, la prostitution des jeunes, les rixes inter quartiers, ou encore les violences intrafamiliales.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°15 : FAVORISER LA TRANQUILLITE DES QUARTIERS ET LE LIEN SOCIAL

STRATEGIE ET COORDINATION

OBJECTIFS

Garantir un cadre de vie sécurisant aux habitants des quartiers en renouvelant la stratégie de sécurité pour prendre en compte les nouvelles formes d'infractions

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Améliorer l'interconnaissance des services œuvrant au sein des quartiers
 - Animer une stratégie de prévention, de sécurité et de lutte contre le sentiment d'insécurité en tenant compte des axes intercommunaux : sécurité dans les transports, prévention de la délinquance juvénile, rixes interquartiers etc.
 - Réaffirmer l'importance du partenariat et la collaboration avec les acteurs locaux avec la Prévention Spécialisée Intrinsèquement liée à son territoire
 - Accompagner les formations sur les transformations des modes de distribution et de consommation des stupéfiants et aux questions relatives à la prostitution des mineurs
 - Mettre en place une action de prévention et de médiation des rivalités inter-quartiers
 - Former sur les questions de prostitutions et l'évolution de la vente et des consommations de produits toxiques et renforcer une culture commune sur ces sujets
 - Travailler à la résorption des rivalités/ rixes inter-quartiers et des tensions avec forces de l'ordre et dans certains cas avec les services publics ou tout représentant d'institution (s'inspirer de la CE de la ville de Bordeaux et de l'expérimentation de Floirac)
 - Travailler dans une approche préventive, informative et d'écoute active (Pas d'approche de type contrôle moral)
 - Approfondir les stratégies en matière de GUSP
-
- Conforter les projets de partenariats autour de la prévention spécialisée, la médiation, la sécurité.
 - Structurer et systématiser les démarches de prévention situationnelle et les marches exploratoires pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées
 - Mettre en réseau les acteurs de la médiation et accompagner les projets de formations.
 - Accompagner les jeunes vers des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle
 - Structurer une banque de support pour les Travaux d'Intérêt Généraux
 - Développer des actions de prévention dans les établissements scolaires
 - Renforcer la concertation sur l'aménagement de l'espace public et l'occupation de l'espace public
 - Avoir une attention à ce qui n'est pas/peu visible (« deal » versus prostitution)
 - Prendre en compte les problématiques de Santé mentale liées à la consommation de stupéfiants
 - Déployer la médiation en établissements scolaires et les psychologues de proximité

Renforcer l'effort de prévention de la délinquance, prévenir la récidive

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Rétablir la confiance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des lieux d'accueil et d'écoute, en particulier pour les femmes et les enfants ayant subis des violences intrafamiliales • Conforter des bailleurs sociaux comme acteurs du repérage des jeunes en fragilité • Promouvoir les dispositifs de « Pair-Aidance » • Mettre en place une action spécifique sur les risques liés aux réseaux sociaux • Encourager la pratique de maraudage sur les réseaux sociaux
<p>Travailler l'observation, renforcer la coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'observation des évolutions spécifiques de la délinquance en QPV et favoriser les partenariats pour améliorer la prévention et la médiation • Contribuer à pérenniser l'observatoire de la sécurité dans les transports • Travailler régulièrement avec les instances participatives sur les espaces favorisant le sentiment d'insécurité
<p>Renforcer le rapprochement police-population et l'accueil des victimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions favorisant le rétablissement du dialogue entre la police et des jeunes dans l'enseignement secondaire • Promouvoir le développement, dans une logique de continuum de sécurité, d'une police de proximité • Conforter les CPLJ et les délégués police population • Intégrer les délégués cohésion police-population aux groupes de travail du Contrat de ville • Renforcer l'accueil par des intervenants sociaux en commissariat • Promouvoir l'engagement des jeunes, en mobilisant notamment les plus fragiles via les structures jeunesse et les établissements scolaires pour permettre leur accès à l'expérience proposée par le SNU (classes engagées et volontariat) et par le service civique. Cette politique de soutien à l'engagement des jeunes porte une sensibilité altruiste, au travers d'un engagement collectif ou individuel et permet de promouvoir chez les jeunes une construction citoyenne, mais également un moyen de rapprocher les jeunes des institutions en particulier celles en charge d'exercer des missions d'autorité (Police, gendarmerie)

LUTTER CONTRE LES FORMES SPECIFIQUES DE VIOLENCE DANS LES QUARTIERS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Mieux accompagner les victimes de violences intrafamiliales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des lieux d'écoute des femmes et des enfants ayant subi des violences • Former les acteurs de territoires aux problématiques de violences intrafamiliales afin de mieux accueillir et orienter les victimes • Développer une coordination efficace des acteurs et renforcer les instances locales • Proposer la création d'un comité de coordination de tous les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant contre les maltraitances faites aux âgés (Département, ARS, Préfecture, Associations et établissements) ainsi que la mise en place

d'une plateforme numérique de signalement commune à l'ensemble de ces acteurs permettant des réponses concertées

- Conduire, au côté de l'État et des différents partenaires une expérimentation permettant de mieux prendre en charge les femmes avec un handicap victimes de violences en incluant les possibilités d'aides financières et la « déconjugalisation » de l'AAH
- Accompagner les victimes à travers les missions de santé du Département : PMI (suivi des femmes enceintes, des nourrissons et des jeunes enfants), Centres de santé sexuelle (Ex CPEF), accompagnement des adultes en situation de précarité, CeGIDD
- Coordonner le parcours de soin avec les partenaires : hôpitaux (CAUVA), professionnels de santé et associations.
- Mieux repérer les femmes victimes de violences
- Favoriser la prévention et la médiation
- Faciliter le dépôt de plainte et le soutien aux victimes et renforcer les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie
- Faire connaître et renforcer les outils et mesures existantes
- Expérimenter des dispositifs visant à mieux repérer les victimes
- Accompagner la mise en place de « Pack Nouveau Départ »
- Déployer et faire connaître la nouvelle Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes pour les Adultes en situation de vulnérabilité (CRIPA), rattachée à la plateforme d'accueil autonomie
- Financer les partenaires associatifs contribuant à une offre de soins pluridisciplinaire permettant une reconstruction psychologique et physique. Soutenir le CAUVA, CAIO, la maison d'ELLA, l'APAFED, La maison de Simone, le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
- Faire connaître et Renforcer les mesures existantes : éviction du conjoint violent, téléphone grand danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection, ordonnance d'assistance éducative, accompagnement psychologique des femmes et des enfants, ...
- Impulser des actions pour mieux accueillir, mieux accompagner les victimes et mieux anticiper les dangers

Renforcer la lutte contre les trafics, la prostitution, les rodéos

- En complément des enjeux de sécurité prendre aussi en compte la dimension de santé (détecter le plus tôt possible, accompagner les jeunes sur les problèmes de santé, développer les moyens sanitaires en direction des jeunes, à l'instar des psychologues de rue).
- Inclure la prévention / le traitement des infractions sexistes et des discriminations dans les CLSPD.
- Renforcer les moyens, adapter l'action des services de police et de justice dans les quartiers.
- Mettre en place des bandes rugueuses pour lutter contre les rodéos

OBJECTIFS

**Redonner confiance aux habitants,
et notamment des femmes, dans
leur lieu de vie**

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Dès leurs conceptions développer des espaces publics accueillant permettant la cohabitation de différents groupes et favorisant la mixité sociale
- Identifier régulièrement avec les instances participatives les lieux favorisant un sentiment d'insécurité et mieux prendre en compte, en complément de la lutte pour la sécurité, ces espaces
- Redonner aux femmes leur rôle de pacificatrice dans l'espace public
- Concevoir avec les bailleurs sociaux et les habitants des propositions d'amélioration des conditions de vie dans les résidences sociales
- Laisser les éclairages publics allumés la nuit
- Systématiser la présence de gardiens et de médiateurs dans le parc social
- Mettre en place une vidéo surveillance extérieure

ORIENTATION STRATEGIQUE N°15 : FAVORISER LA TRANQUILLITE DES QUARTIERS ET LE LIEN SOCIAL

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre d'actions de préventions menées en QPV
- Nombre d'actions de réinsertion visant à prévenir la récidive
- Nombre de TIG accueillis et pris en charge par les signataires du contrat de ville

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- FIPDR, MILDECA

DDDFE

- Lutte contre les violences et la prostitution : AAP de l'AGRASC (agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués et financement de Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales CPCA, financements des structures d'accueils des femmes victimes de violence)

DDETS

- AAP Plan pauvreté Accueil et accompagnement de femmes victimes de violence en situation de grande précarité en Nouvelle-Aquitaine

Département

- Soutien dans le cadre du d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 -2027
- Services Départementaux PTS/MDS/PMI/Pôles Autonomie/services de santé départementaux – soutien auprès des associations intervenant dans les champs victimes des violences conjugales, intrafamiliales et traites des humains, Accompagnement financier des travailleurs sociaux dans gendarmerie – plateforme repérage et signalement CRIPA –
- Soutien actions inscrite dans le cadre du **schéma départemental de prévention spécialisée 2023 - 2028**
- Soutien actions au sein des collèges – soutien acteurs associatifs et actions dans le cadre d'AA"P et AILDS.

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions de rapprochement police-population, adultes relais, médiateurs sociaux

Bordeaux Métropole / Etat

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

4.5. DES QUARTIERS PLUS INCLUSIFS ET PLEINEMENT ACTEURS : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ASSURER L'EGALITE REPUBLICAINE

4.5.1. Orientation stratégique n°16 : lutter contre toutes les formes de discriminations

Données

Les habitants des quartiers sont, par leur profil socio-économique, par leur lieu de résidence, par leurs spécificités démographiques ou sanitaires, plus sujets aux discriminations.

Les étrangers représentent 23,2% de la population des QPV. Une enquête Aresvi de 2021 indique que 77% des personnes déclarent avoir subis des discriminations au cours des 12 derniers mois. 80% des personnes interrogées disent en avoir été témoins, tandis que 35% des personnes s'estimant avoir été discriminées déclarent aussi avoir été méprisées. Ces discriminations revêtent parfois un caractère intersectionnel, où se cumulent discriminations de nationalité et de revenus.

Cette situation est à même de générer un sentiment d'injustice et d'exclusion. Ces violences quotidiennes affaiblissent les valeurs de la République dans certaines parties du territoire national, suscitant des attitudes de repli communautaire, familial, ou encore générationnel.

Au-delà des difficultés objectives liées à la langue ou à l'interculturalité, les inégalités de traitement révèlent des pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systématiques, aboutissant à l'exclusion de personnes sur des critères d'origines, de résidence, ou encore de genre.

Ces pratiques délictueuses sont insuffisamment combattues, du fait de l'absence d'une mesure objective de la discrimination, et des difficultés rencontrées par les habitants lorsqu'ils doivent apporter des preuves. A l'isolement des victimes se conjuguent l'impunité des coupables et le désarroi de la plupart des partenaires.

Améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des mesures de lutte contre les discriminations constitue un engagement phare de ce contrat de ville.

Les enjeux

Particulièrement dans les sites prioritaires du Contrat de Ville, les sentiments d'injustice et de non-appartenance à la collectivité se nourrissent de situations concrètes d'exclusion ou de rejet, vécues par les habitants comme autant de violences quotidiennes. Et comme autant d'occasions de considérer que les valeurs de la république n'irriguent pas réellement l'ensemble du territoire national, et donc de renforcer la défiance à l'égard des institutions et de leurs agents, de susciter des attitudes de repli communautaire, familial, générationnel, etc.

Bilans et diagnostics témoignent de la prégnance des difficultés rencontrées dans certains sites pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif, pour accéder au logement adapté à sa famille ou à la formation susceptible de déboucher sur l'emploi visé, etc. Les acteurs de terrain identifient les freins principaux à l'origine de ces difficultés : information insuffisante ou inadaptée, incompréhensions (parfois de nature interculturelle), maîtrise insuffisante de la langue...

Au-delà des incompréhensions et des difficultés objectives des usagers, les inégalités de traitement relèvent souvent de pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systémiques de divers acteurs qui produisent in fine l'exclusion d'une catégorie de personnes- le plus souvent liée à des critères d'origine, de résidence, mais aussi de genre, avec donc une pénalisation supplémentaire pour les femmes des QPV. Les diagnostics montrent que les habitants considèrent que ces pratiques, pourtant délictueuses, sont insuffisamment combattues car le plus souvent niées dans leur réalité peu prise en compte par les pouvoirs publics : pas de mesure objective de la discrimination, difficulté d'apporter des preuves, isolement des victimes, impunité des coupables, etc.

L'enjeu est donc d'améliorer la cohérence et la lisibilité des mesures pratiques et concrètes de lutte contre les discriminations liées aux critères d'origine et de résidence, et de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, massives dans les QP comme sur l'ensemble du territoire.

Les signataires du Contrat de ville, en application des dispositions du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations à l'origine, s'engagent dès 2024 à se saisir de la lutte contre la haine et les discriminations comme une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération. Ils s'engagent également à prolonger et renforcer le soutien aux actions LCD en cours de réalisation, ainsi qu'à promouvoir l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°16 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Prévenir les discriminations	<ul style="list-style-type: none">• Questionner régulièrement les habitants sur les discriminations ressenties et vécues• Développer le plan territorial de Lutte Contre les Discriminations à l'échelle métropolitaine et l'articuler avec les plans d'actions communaux et intercommunaux• Expérimenter des dispositifs innovants dans ce domaine afin de traiter concrètement les discriminations• Renforcer la médiation dans ce domaine• Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant hors QPV à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité• Mettre en place des interventions en milieu scolaire, dans et hors des « Quartiers » sur les discriminations en s'appuyant sur la promotion de la diversité• Construire des parcours adaptés pour les victimes de discriminations• Mener une réflexion contre le racisme qui se manifeste dans les quartiers par de l'ostracisme et par le développement d'une véritable culture de l'entre soi
Agir contre les actes répréhensibles	<ul style="list-style-type: none">• Inscrire la lutte contre les discriminations dans les CLSPD• Recueillir et diffuser les bonnes pratiques, favoriser la co construction d'outils• Informer sur les outils, les recours et les procédures de dépôt de plainte et de saisie du défenseur des droits et du parquet
Accompagner les victimes	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les victimes via des personnes-relais

ORIENTATION STRATEGIQUE N°16 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de plaintes et de signalements concernant les comportements discriminatoires
- Evolution du sentiment de discrimination

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat

- DILCRA

Département

- **Plan d'actions Départemental pour la diversité et l'égalité 2022 - 2027** – soutien financier et accompagnement/formation, sensibilisation des acteurs associatifs et agents du Département contribuant notamment à promouvoir l'Égalité entre les femmes et les hommes (sport, culture, action sociale, développement social) – plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 -2027

Bordeaux Métropole

- Plan d'actions de lutte contre les discriminations

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions de lutte contre les discriminations

Bordeaux Métropole / Etat

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

Bordeaux Métropole

- Enquête sur le sentiment de discriminations

4.5.2. Orientation stratégique n°17 : faire de l'égalité femmes/hommes une thématique forte du contrat de ville

Données

D'après l'étude du compas à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, il est constaté les observations suivantes :

Le taux d'activité féminin a diminué de 2,7% entre 2014 et 2019 dans les quartiers prioritaires alors qu'il a augmenté de 1,8% dans les autres quartiers. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une part croissante de femmes peu qualifiées ne recherche plus de travail de par la dégradation des conditions d'emploi et de la faiblesse de l'offre.

Elles sont par ailleurs plus souvent sans expérience professionnelle : à l'échelle nationale, 11% des femmes non actives à la recherche d'un emploi déclarent n'avoir jamais travaillé, soit deux fois plus que dans les unités urbaines environnantes.

Cette situation est accentuée par la crise. Il ne faut pas concentrer notre attention exclusivement sur les femmes qui ne sont pas en emploi. Ainsi, à l'échelle nationale, moins d'une femme sur deux de 25 à 64 ans résidant dans un quartier prioritaire est en emploi – alors qu'elles sont plus de deux sur trois dans les unités urbaines englobantes (source ONZUS 2013).

Par ailleurs, l'écart avec les hommes est beaucoup plus marqué dans les quartiers politique de la ville. De nombreuses femmes peu qualifiées occupent de façon contrainte un temps partiel, du fait de faibles qualifications ou de contraintes familiales (femmes seules avec enfant(s) à charge). Elles disposent alors d'un niveau de salaire souvent très faible, entraînant une forte précarité.

L'accès à une voiture peut aussi constituer une contrainte à l'insertion professionnelle des femmes.

En effet, les ménages modestes possèdent en général moins de voiture que la moyenne. Lorsqu'ils possèdent une voiture, c'est plus souvent l'homme qui s'en sert.

Ainsi, une étude en région parisienne montre que les femmes en quartiers prioritaires effectuent moins de déplacements en voiture que les femmes qui résident hors de la géographie prioritaire (respectivement 40% et 57% - Cerema, 2017).

La faible motorisation dans les quartiers prioritaires est donc le reflet du faible accès à l'automobile des femmes dans ces quartiers, constituant un frein à leur autonomie et leur insertion professionnelle.

9% des déplacements domicile-travail des femmes se font en accompagnant un enfant à l'école contre seulement 3% des hommes (Insee, 2008).

La parentalité peut dès lors constituer une contrainte sur le type et surtout la localisation de l'emploi des femmes s'il doit être à proximité de l'école de leur enfant.

La question de la parentalité dans les quartiers prioritaires doit être analysée en ayant en tête la question de la monoparentalité. En effet, une étude récente de l'Insee estime que les 10% des femmes les plus modestes ont leur premier enfant à 27 ans contre 30 ans pour les 10% des femmes les plus aisées.

Il faut aussi noter que dans 39% des situations, la parentalité avant 25 ans se traduit pour les mamans par une situation de monoparentalité (ce qui est largement au-delà d'un taux de monoparentalité pour de très jeunes enfants).

Les enjeux autour de la parentalité, de l'accès des enfants aux services publics, sont essentiels pour ces jeunes familles. La question des modes de garde est un enjeu clé autour de cette problématique.

La part des femmes parmi les licenciés sportifs est plus faible dans les quartiers prioritaires (27%) que sur le reste du territoire (35%). Il ne faut cependant pas en conclure une sous-représentation des femmes dans l'ensemble des fédérations sportives.

En effet, ce constat est lié à la très forte place qu'occupe le football parmi l'ensemble des licenciés en football, une fédération où plus de 90% des licenciés sont des hommes en quartier comme ailleurs.

Lorsque l'on détaille l'analyse par fédération sportive, la mixité est bien souvent plus prononcée dans les quartiers que sur le reste du territoire. Ainsi, la part des femmes parmi les licenciés de Basket est plus élevée en quartier (36%) que hors quartier (27%) ; de même, pour le Handball où 48% des licenciés sont des femmes en QP contre 32% hors QP.

Pour certaines fédérations, les inégalités sociales sont plus prononcées que les inégalités de genre, comme pour l'équitation par exemple.

Enjeux

Les discriminations et les violences de genre sont exacerbées dans les quartiers, le contrôle social exercé sur les femmes y étant plus fort.

L'égalité femmes-hommes constitue un sujet de première importance. La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 aborde pour la première fois cette problématique dans toutes ses dimensions.

Dans sa dernière version, le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 se positionne en faveur d'actions concrètes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et de renforcement de l'égalité professionnelle. Ces différents volets visent à faire émerger une véritable culture de l'égalité.

Cette politique s'inscrit dans deux objectifs : la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, s'ajoute le combat pour l'égalité réelle. Thématique mobilisatrice, notamment en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, cette politique associe des mesures spécifiques à destination des femmes aux enjeux d'égalité entre les sexes.

En application des dispositions du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027), les signataires du contrat de ville s'engagent à se saisir de la promotion de l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants, et plus largement à faire de ce sujet une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°17 : FAIRE DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES UNE THEMATIQUE FORTE DU CONTRAT DE VILLE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Favoriser l'émancipation économique et sociale des femmes	<ul style="list-style-type: none">• Structurer un plan pluriannuel pour nourrir les ambitions de toutes les femmes• Proposer des formations, des parcours d'insertion en intégrant la levée des freins périphériques (modes de garde à proximité du quartier, abordable financièrement et à des horaires adaptés)
Développer la culture de l'égalité	<ul style="list-style-type: none">• Partir des demandes formulées par les femmes et les jeunes filles• Favoriser les aménagements urbains afin de permettre aux femmes de s'approprier l'espace• Sensibiliser et Former à la culture de l'égalité l'ensemble des acteurs des quartiers• Sensibiliser dès le plus jeune âge sur l'égalité femme-homme• Former les acteurs de la sécurité aux violences faites aux femmes• Mise en place d'une grille d'analyse spécifique d'instruction des projets
Faciliter l'intégration à la vie publique	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'accès des femmes issues des QPV aux actions d'informations sur leurs droits• Ouvrir un lieu dédié aux femmes• Favoriser les marches exploratoires non mixtes dans les quartiers
Améliorer la lisibilité de l'action publique dans le domaine de la lutte contre les inégalités hommes/femmes	<ul style="list-style-type: none">• Ajuster le financement selon une grille tenant compte de l'égalité homme-femmes, (éga-conditionnalité)• Soutenir les actions de prévention et de sensibilisation afin de prévenir les risques et de faciliter l'appropriation dès le plus jeune âge, des enjeux liés aux violences conjugales et intrafamiliales

ORIENTATION STRATEGIQUE N°17 : FAIRE DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES UNE THEMATIQUE FORTE DU CONTRAT DE VILLE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Evolution du nombre de plaintes (police) déposées par les femmes
- Evolution du nombre de signalements (défenseurs du droit)
- Evolution de la prise en compte des femmes dans les actions financées par les crédits spécifiques

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

Etat DDDF

- BOP 137 (égalité entre les femmes et les hommes)
- L'accès aux droits et à l'égalité professionnelle (l'information juridique, insertion professionnelle des femmes, mixité dans l'emploi et l'entrepreneuriat, promotion de la culture de l'égalité)
- Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes (financement des associations accueillant et accompagnant les femmes victimes de violences, et des CPCA, AAP AGRASC)

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville
- Financements d'actions de lutte contre les discriminations

Bordeaux Métropole / Etat

- Politique de la ville appel à projet du contrat de ville

4.5.3. Orientation stratégique n°18 : renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et de la Laïcité

Données

En Gironde, 60 formateurs « valeurs de la république et laïcité » ont été labellisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). 262 formations ont été réalisées soit plus de 3431 acteurs de territoire formés depuis 2016.

En effet, le plan national de formation sur les valeurs de la république et la laïcité porté par l'ANCT est déployé sur les territoires depuis 2016. Il est proposé à l'ensemble des professionnels de terrain en relation directe avec les populations.

Au 31/12/2023, 289 formations ont été réalisées soit plus de 3501 acteurs de territoire formés depuis 2016. En termes de bilan sur 2023 se sont tenues 37 formations dispensées à 314 personnes.

Enjeux

Préalable nécessaire au déploiement d'aides financières de la puissance publique, les valeurs de la république et la laïcité sont des sujets trop souvent écartés car considérés comme « acquis » ou « pas assez opérationnels » face à l'urgence des besoins exprimés par la population. Or, on constate que cela n'est pas le cas et qu'il est absolument nécessaire de communiquer, enseigner, échanger sur ces sujets en créant des espaces de dialogues, assurant des relais, effectuant une veille active sur le quartier afin que les principes de base républicains soient compris et non remis en question.

Les poussées religieuses et communautaristes remettent en cause le modèle républicain français et s'opposent parfois directement et frontalement à lui, c'est ce qui est qualifié de séparatisme.

Plus généralement, beaucoup de familles font reposer l'éducation de leurs enfants sur des valeurs humanistes et sociétales qui ne sont pas seulement à rapprocher des dogmes religieux mais plutôt en complémentarité avec l'histoire de France, de sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la construction de la nation et de la République Laïque, une et indivisible. Ces fondements du vivre ensemble, parfois mal compris et mis à mal par le sentiment de déclassement et de précarité, sont à réaffirmer en s'appuyant sur les moyens de péréquation qui sont mis en œuvre par la politique de la ville.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°18 : RENFORCER L'ADHESION AUX VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Former 100 % des agents publics d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir et renforcer une offre de formations VRL pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires, sur le territoire• Déployer les formations valeurs de la république et laïcité dans tous les services publics
Diffuser la culture Valeurs de la République et Laïcité	<ul style="list-style-type: none">• Mener des ateliers de la laïcité à l'école : identifier les classes et les professeurs, identifier les intervenants, valoriser les actions menées• Créer des évènements de type « rallye EMC et Laïcité » dans les établissements scolaires (sur le modèle des journées Laïcité du collège des Dagueys à Libourne)• Développer les actions, les évènements, les formations, sur les valeurs de la république et la laïcité tant pour les adultes que pour les enfants, dans les différents espaces de leur vie, à l'école, à la maison, dans le quartier, dans les associations, dans les espaces et les bâtiments publics, mais également en entreprise
Déployer les différents outils adaptés aux besoins de chaque public	<ul style="list-style-type: none">• Créer un réseau de référents laïcité/VRL sur le territoire avec des réunions de réseau• Effectuer une veille active des questions de Laïcité et VRL sur le territoire afin de mieux cibler la portée des actions et des évènements• Accompagner les entreprises dans la gestion du fait religieux

ORIENTATION STRATEGIQUE N°18 : RENFORCER L'ADHESION AUX VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITE

INDICATEUR DE RESULTATS

- Évolution de la participation électorale
- Évolution du nombre d'agents publics formés

COFINANCEMENTS

DROIT COMMUN

DROIT SPECIFIQUE

État Préfecture

- BOP 147 Politique de la ville (actions d'accompagnement, financement des formations VRL ...)

5. Gouvernance

5.1. MODALITES DE PILOTAGE

5.1.1. Comité de pilotage

Un pilotage conjoint, État-intercommunalité est assuré et une gouvernance partenariale adaptée favorise une mobilisation large des acteurs.

Présidé par le Préfet et le Président de Bordeaux Métropole, il est composé des chefs de services de l'État, des maires des communes disposant de quartiers prioritaires, du Président du Conseil régional, du Président du Conseil départemental, de représentants des organismes HLM, des bailleurs sociaux, de la Banque des territoires, de la CAF, de France Travail, des représentants des conseils citoyens....

Ce comité pilote, valide les enjeux territoriaux, les orientations stratégiques et les plans d'actions, suit et évalue le contrat de ville. Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs et des engagements de droit commun. Il valide le contrat de ville.

Concernant les projets de renouvellement urbain inscrits au NPNRU, les opérations sont menées en lien étroit avec l'ANRU et copilotées par l'État, Bordeaux Métropole et les communes concernées.

5.1.2. Comité technique

Il est mis en œuvre conjointement au comité de pilotage et est coanimé par l'État et Bordeaux Métropole. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Le rôle du comité technique est de préparer les décisions du comité de pilotage et d'assurer le suivi, les décisions de celui-ci.

Il organise les différents groupes de travail thématiques du contrat de ville, il synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux, d'orientations et de plans d'actions des groupes de travail.

Le comité technique élabore le diagnostic, définit les grandes orientations stratégiques et le plan d'actions, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat.

La mobilisation du droit commun des différents signataires doit constituer une réponse aux problématiques relevées du terrain.

5.1.3. Atelier et groupe de travail

Des groupes de travail sont mis en œuvre autour des différentes thématiques travailler dans le contrat de ville « Engagements 2030 »

- Qualité de vie et tranquillité
- Observation/ évaluation
- Emploi
- Réussite éducative
- Droit commun

5.1.4. Réunion annuelle de valorisation

Une réunion annuelle sera programmée afin de réunir l'ensemble des acteurs des territoires, de mettre en avant des bonnes pratiques et d'échanger sur les sujets d'actualité.

5.1.5. Réunion politique semestrielle

Une réunion réunira semestriellement tous les élus de la politique de la ville et la Préfecture afin de faire un point sur des sujets d'actualités, les difficultés rencontrées et l'avancée du plan d'actions du contrat de ville.

5.2. SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT.

La dynamique très positive qui a caractérisé l'élaboration du contrat de ville sera prolongée durant sa mise en œuvre. De manière partagée, il a été convenu que les travaux menés dans le cadre des ateliers et comités techniques constitueront un format intéressant permettant les échanges sur les pratiques, les problématiques communes, les projets.

Au-delà des comités de pilotage, des comités techniques et des ateliers, seront mis en œuvre une fois par trimestre des réunions d'élus pour assurer leur information régulière du suivi du contrat de ville.

Enfin, une fois par an seront réunis l'ensemble des acteurs œuvrant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'animation du réseau politique de la ville mobilisé dans le cadre de l'élaboration se poursuivra tout au long du contrat par Bordeaux Métropole et l'État.

Une évaluation du contrat de ville sera réalisée à mi-parcours en 2027.

Au plan de l'évaluation, les actions doivent faire l'objet d'un suivi d'indicateurs. Ces indicateurs figurent dans les fiches.

En effet, afin de répondre aux obligations énoncées par la loi mais aussi de mesurer les effets et les impacts des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place.

Il pourra s'appuyer sur la plateforme Hauban ainsi que sur les observatoires de la politique de la ville et des territoires.

5.3. PARTICIPATION CITOYENNE

Consultation des habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit le principe de co-construction au cœur d'une approche renouvelée de la politique de la ville. Les conseils citoyens, créés par les articles 1 et 7 de la loi, doivent ainsi permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'être plus étroitement associés à la conception et à la mise en œuvre des décisions les concernant.

Ce dispositif donne aux habitants des quartiers prioritaires la capacité de prendre conscience de la situation et d'agir sur son environnement social.

L'article 7 de la loi définit le conseil citoyen comme une instance qui associe les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville et plus largement à toutes les instances de pilotage des contrats y compris celles relatives au renouvellement urbain.

La création des conseils citoyens vise ainsi à assurer une participation effective des citoyens dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville, à travers trois objectifs :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Créer un espace favorisant la co construction des contrats de ville : les conseils citoyens ont vocation à participer à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes telles que les conseils et les tables de quartier.

La circulaire relative à la refonte des contrats de ville et l'organisation de la concertation du 15 mai 2023 réaffirme que les contrats de ville doivent être élaborés à partir des priorités fixées par les habitants.

L'enjeu est de créer une nouvelle dynamique en s'appuyant sur l'expérience vécue des habitants pour coconstruire des réponses concrètes à leurs besoins et identifier :

- Les changements attendus à l'horizon 2030 dans les quartiers
- Les ressources et les acteurs à mobiliser
- Les projets structurants pour porter ces changements
- Les solutions et les dispositifs à déployer prioritairement sur le territoire.

Afin de coconstruire cette nouvelle génération de contrat de ville avec les habitants, la mobilisation citoyenne s'est faite à deux niveaux.

A l'échelle du contrat de ville métropolitain, durant l'année 2023, tous les derniers mercredis du mois, les conseils citoyens se sont réunis pour relancer une dynamique, partager les bonnes pratiques et mutualiser les outils créés (caravane de l'emploi, triporteurs café citoyens, etc.).

Cela a été également l'occasion de rappeler « qui fait quoi » parmi les institutions, d'informer sur la géographie prioritaire et travailler sur les enjeux et les besoins des quartiers et les solutions pouvant être envisagées pour nourrir le contrat de ville intercommunal.

Les acteurs politiques de la ville à l'échelle métropolitaine (associations, communes, conseil citoyens) ont été réunis à l'occasion d'un séminaire le 12 mai 2023 afin de déterminer les orientations prioritaires du futur contrat de ville.

Une vingtaine d'ateliers autour d'une trentaine d'experts ont permis de réaliser ces fiches thématiques en précisant à chaque fois les enjeux, les bonnes pratiques et les actions à mener.

Par ailleurs, chacune des 12 communes a commencé à développer une feuille de route politique de la ville en partenariat avec les habitants et les acteurs de territoire et ont organisé des concertations citoyennes.

Cette mobilisation citoyenne aux deux échelles (intercommunale et communale) a permis de nourrir le contrat de ville de la vision des habitants et des acteurs de territoire sur les enjeux, les besoins et les solutions à envisager.

6.Engagement des signataires

Le contrat de ville métropolitain exprime bien une volonté commune d'intervention dans des territoires identifiés, sur des thématiques et des publics prioritaires. Cependant, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités qu'ils ont définies ou encore de leurs règlements d'intervention, les différents partenaires peuvent faire valoir des engagements particuliers.

Le Gouvernement a choisi la mise en œuvre d'une réelle politique structurelle pour rétablir l'égalité républicaine sur tous les territoires. Comme le soulignait le ministre délégué à la Ville en 2014, « Les habitants des quartiers populaires n'aspirent pas à un traitement de faveur mais à l'égalité, au même accès aux services publics que sur le reste du territoire ». C'est la raison pour laquelle la première ministre a conduit un travail avec l'ensemble des ministères, afin que chacun s'engage concrètement à prendre part à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté et à rétablir l'égalité territoriale.

Le contrat de ville traduit, au regard de l'évaluation réalisée en 2022, du diagnostic partagé et de la définition des enjeux, la déclinaison de ces objectifs et des engagements de chaque signataire.

6.1. MODALITES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT

L'État représenté par l'ensemble de ses services déconcentrés et ses opérateurs publics, et, avec ses crédits de droit commun mais aussi ses crédits spécifiques, s'engage à :

Sur le Quartier du plein emploi :

- Développer l'accompagnement individuel et collectif vers l'emploi, et, les dispositifs favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi,
- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers et le suivi pour pérenniser leur activité,
- Accompagner et renforcer l'apprentissage dans des jeunes des quartiers,
- Pérenniser le programme d'inclusion par le travail indépendant,
- Déployer le programme « Entrepreneurat Quartiers 2030 » (détecter, informer, orienter les entrepreneurs des quartiers, accompagner et financer les projets, déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel),
- Mobiliser le réseau des France Services dans les quartiers prioritaires comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises,
- Développer le plein emploi en renforçant la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle et de formation en mettant en œuvre la réforme France travail et en encourageant les initiatives entrepreneuriales,
- Financer les associations porteuses de solutions pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (sport, culture,...)
- Mobiliser les entreprises en direction des publics des quartiers via PaQte et les Entreprises s'engagent

Sur le Quartier d'émancipation :

- Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge en renforçant les dispositifs de soutien à l'accueil des jeunes enfants,
- Assurer la convergence progressive du zonage des quartiers prioritaires et de celui du réseau de l'éducation prioritaire,
- Accompagner la réussite éducative en collaboration active avec les familles, et lutter contre le décrochage (PRE, Cité Éducative, médiateurs scolaires, actions ...),
- Généraliser les cités éducatives,
- Développer l'apprentissage en lien avec les entreprises de PaQte et le club « les Entreprises s'engagent »,
- Renforcer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité, et notamment en matière de santé mentale,
- Intensifier l'accompagnement par le mentorat et le tutorat,
- Améliorer l'accès à l'alimentation de qualité dans les quartiers prioritaires grâce au programme « mieux manger pour tous »,
- Renforcer l'accès aux services et aux droits sociaux en déployant notamment des France Services et des espaces de l'animation de la vie sociale et des médiateurs sur les quartiers,
- Organiser et accompagner la solidarité envers les plus démunis,
- Accompagner le développement d'équipements et des pratiques sportives et réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- Développer les équipements et les pratiques sportives, et, réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- Mettre en place une alliance pour l'inclusion par le sport et le Plan 5 000 terrains de sport génération 2024,
- Renforcer l'accès aux établissements culturels et à la culture des habitants avec un focus sur les jeunes des quartiers prioritaires.

Sur les Quartiers adaptés aux transitions :

- Accompagner la transition écologique et énergétique dans les quartiers (Fonds verts, Quartiers résilients, concours d'architecte « quartiers de demain », création d'espace nature accessible à tous,...),
- Favoriser la mobilité douce et notamment la pratique du vélo via l'AAP fonds mobilité active et l'amplification du dispositif « savoir rouler à vélo » et améliorer la desserte des quartiers prioritaires dans le cadre des futurs SERM et prioriser les quartiers prioritaires dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre,
- Renforcer l'accès aux droits et lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique,
- Accompagner le vieillissement de la population dans les quartiers,
- Soutenir la participation citoyenne et ancrer les conseils citoyens dans la gouvernance.

Sur les quartiers plus ouverts et plus sûrs :

- Améliorer le cadre de vie et favoriser l'équilibre du territoire,
- Poursuivre le désenclavement des quartiers,
- Accompagner les opérations de renouvellement urbain et la politique de peuplement,
- Développer les actions de prévention et améliorer la sécurité dans les quartiers prioritaires,
- Favoriser le rapprochement police – population,
- Renforcer la médiation et la politique de prévention.

Sur les valeurs de la république et la citoyenneté :

- Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires,
- Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités,
- Femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble »,
- Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales.

L'État s'engage en partenariat avec le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine à accompagner l'évaluation via les outils développés par l'Observatoire National de la Politique de la Ville et l'outil Hauban développé par le cabinet Compas.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires.

Engagements Éducation Nationale :

« Une école qui instruit, émancipe et protège »

L'ambition de l'Éducation Nationale est de renforcer l'égalité des chances, développer l'ambition scolaire et accompagner les élèves dans leur construction en tant que citoyen.

Il s'agira de :

- Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés en :
 - Articulant la géographie de l'éducation prioritaire et la géographie de la politique de la ville,
 - Participant aux dispositifs et dynamiques mis en place par l'ANCT, notamment les Cités Éducatives,
 - Définissant une action éducative intégrée multi partenariale (enseignants et travailleurs sociaux),
 - Améliorant la cohérence des actions menées hors temps scolaire par rapport aux enseignements en temps scolaire,
 - Soutenant les projets des établissements scolaires dans le cadre du conseil national de la refondation de l'école (CNR) « Notre école faisons-la ensemble »,
 - Confortant les relations entre les établissements scolaires et les familles (Éducation Nationale, CAF, services départementaux) :
 - Développer un partenariat avec les établissements scolaires, CIO...
 - Développer les permanences d'écoute, d'information et d'orientation des parents en difficulté dans les relations avec leurs enfants et les questions de scolarité,
 - Mettre en place une prestation d'accompagnement psychologique des enfants adolescents (Éducation Nationale, ARS...),
 - Assurer l'accès aux droits (bourses, fonds sociaux, etc.).
 - Développant les compétences numériques des élèves et des familles.
- Réduire le nombre de décrocheurs en :
 - Développant et structurant l'accompagnement scolaire :
 - Renforcer la lutte contre l'absentéisme (action de l'Éducation Nationale et des services sociaux du département). La prévention du décrochage scolaire relève de l'Éducation Nationale en liaison avec les acteurs locaux,

- Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour mieux garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves,
 - Promouvoir des pratiques éducatives et pédagogiques développant les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves.
- Améliorant la prise en compte des décrocheurs par des actions de remédiation conjointe (Éducation Nationale, Préfecture, Département, Commune) :
 - Présider conjointement avec la préfecture l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire,
 - Mobiliser au bénéfice des quartiers les moyens engagés par le ministère en charge de l'Éducation Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la refondation de l'école,
 - Mobiliser ou réorienter les dispositifs de droit commun existants et/ou les dispositifs spécifiques (Programme de Réussite Éducative, accompagnement éducatif, action dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire...) sur l'établissement et les écoles ciblées.
- Développant les actions d'orientation des collèves :
 - Faciliter les rencontres avec les professionnels via des forum, via le travail avec les conseillers d'orientation psychologues afin de formaliser les projets professionnels des jeunes,
 - Développer des actions innovantes,
 - Développer les partenariats établissements scolaires / entreprises.
- Développant et facilitant le recours à l'alternance :
 - Promouvoir ce type de formation par des campagnes d'information mais également par un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises de la charte des entreprises,
 - Faire connaître les différentes mesures prises pour favoriser l'alternance.
- Favorisant l'orientation des jeunes vers les dispositifs existants dans le cadre des partenariats interministériels : SESAME, ambition-emploi etc.
- Participant à la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans, conjointement avec les CIO, missions locales, écoles de la 2ème chance etc.
- Renforçant une école inclusive :
 - Trouver des solutions de scolarisation et d'accompagnement pour tous les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA),
 - Prendre en compte tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Engagements de l'Agence Régionale de la Santé

Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité

L'Agence Régionale de Santé (ARS) assure le pilotage de la santé en région, afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système. Elle intervient sur l'ensemble des champs de la santé : politique de prévention, veille sanitaire, santé environnementale, organisation des soins, prise en charge dans les établissements médico-sociaux. Elle est, à ce titre, l'interlocutrice des professionnels de santé, des établissements et services de santé et médico-sociaux, des porteurs de politiques publiques, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale et des associations.

Partenaire de Bordeaux Métropole / Coutras/ Sainte Foy la Grande-Pineuilh, la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé, actrice de la politique de la ville, s'engage dans le contrat de ville aux côtés des institutions signataires pour :

- Prendre pleinement part à la coordination de l'ensemble des acteurs, des secteurs sanitaire, social et médico-social, favoriser l'interconnaissance entre les partenaires et le partage d'expertise, facteurs de réussites de la politique de lutte contre les inégalités en santé ;
- Participer à l'effort collectif de promotion de « l'aller vers », afin de lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le renoncement aux droits des personnes les plus en difficulté. L'ARS encourage cette approche dans les actions qu'elle soutient, afin d'intervenir le plus en amont possible, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de repérage précoce et de prévention.

L'engagement de l'ARS dans cette démarche s'inscrit dans le cadre du :

- Pacte des solidarités, entré en vigueur au 1er janvier 2024 ;
- Projet régional de santé 2018-2028, récemment renouvelé, qui s'inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé 2023-2033. Dans ce cadre, et face aux défis à relever au cours des prochaines années -évolution démographique et vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, évolution démographique des professionnels de santé, offre de santé trop orientée vers le soin, nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée, changement climatique-, l'ARS souhaite amplifier les transformations du système de santé en renforçant la prévention et la promotion de la santé, en favorisant les prises en charge à domicile et l'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics les plus vulnérables), en développant l'offre de soin personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients et en promouvant une approche intégrée de la santé, dite « une seule santé, one Health ».
- Contrat local de santé de Bordeaux métropole/ du Grand Libournais et du contrat local de santé mentale (CLSM) de Libourne, principales instances de dialogue avec Bordeaux métropole/ Le libournais, sur les enjeux de santé ;
- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) qui a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et vise à améliorer l'espérance de vie en bonne santé des personnes les plus démunies, à développer un système de soins et de santé accessible à tous et efficient et à promouvoir l'égalité devant la santé (universalisme proportionné).

Concrètement, pour y parvenir l'agence entend prioriser son action sur les territoires où il est plus difficile d'accéder à la prévention et aux soins, notamment dans les QPV et les ZRR.

L'accès aux dispositifs de droit commun y est privilégié, tout en prévoyant des dispositifs spécifiques, pour faire face aux risques de rupture dans les accompagnements de droit commun mobilisés pour le parcours de vie et de santé des personnes précaires.

La promotion de la santé mentale et l'accès aux soins de santé mentale des personnes en situation de précarité est une priorité forte et transversale de cette action.

Compte tenu de la multiplicité des déterminants des inégalités de santé, l'Agence entend agir sur un grand nombre de facteurs sociaux (environnement, habitat, alimentation, prévention, soin...). Ainsi, la contribution apportée par l'ARS vise à définir, mettre en œuvre ou financer des dispositifs ou actions ciblant tous les types de vulnérabilités. Elle peut également mobiliser activement les opérateurs de santé et médico-sociaux du territoire, pour qu'ils contribuent aux actions du contrat de ville en faveur de la santé. Elle agit en coordination avec tous les autres acteurs compétents, institutionnels et de terrain, pour améliorer l'état de santé de la population.

Par son engagement, l'ARS Nouvelle-Aquitaine réaffirme sa volonté que la santé des habitants des quartiers de la politique de la ville figure parmi les priorités de l'action publique.

6.2. MODALITES D'INTERVENTION DE BORDEAUX METROPOLE

Priorités transversales :

- Définir la stratégie, coordonner, mettre de la cohérence et favoriser les solidarités
- Faire évoluer ses politiques
- Mettre en réseau, animer le réseau, échanger les bonnes pratiques et capitaliser les expériences, organiser des formations à l'échelle de l'agglomération
- Peser, faire levier, pour des actions d'envergure métropolitaine
- Mesurer, évaluer, observer, cartographier, étudier
- Soutenir des opérateurs d'agglomération dans le cadre d'une meilleure mutualisation
- Communiquer, rendre lisibles les dispositifs, changer l'image des quartiers, faire savoir, faire valoir

Priorités thématiques :

- Favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique :
 - Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine ;
 - En articulation avec l'État, la Région et le Département, favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en y facilitant l'implantation d'activités économiques ;
 - Parce qu'il a été identifié comme un frein majeur dans l'accès à l'emploi, accompagner la lutte contre l'illettrisme.
- Favoriser l'émancipation des quartiers :
 - Développer la stratégie métropolitaine en matière de santé, à travers le contrat local de santé métropolitain et prendre en compte les enjeux de l'alimentation durable ;
 - Soutenir la rénovation et la création d'équipements scolaires, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
 - En matière de loisirs, de culture et de sport, faciliter la réhabilitation ou la création d'espaces et d'équipements publics au sein des quartiers.
- Adapter les quartiers aux transitions :
 - Mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en date du 30 septembre 2022 ;
 - Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur, biométhane) ;
 - Mettre en œuvre le schéma des mobilités 2020 - 2030 : réseau de transport en commun, mobilités douces à travers le plan vélo etc.
 - Végétaliser les quartiers de la métropole au travers du projet « Plantons 1 million d'arbres », notamment dans les espaces résidentiels collectifs ;
 - Soutenir les projets de réhabilitations des logements sociaux portés par les bailleurs, notamment ceux porteurs d'une ambition de rénovation énergétique (cf. Plan Climat Air Energie Territorial en date du 30 septembre 2022) ;
 - Développer les espaces d'agriculture au sein des quartiers ;
 - Favoriser l'inclusion numérique.
- Développer des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :
 - Piloter les opérations de renouvellement urbain d'intérêt métropolitain ;

- Parce qu'elle a démontré tout son intérêt à l'échelle des quartiers, animer le réseau d'acteurs en charge des démarches de Gestion urbaine et sociale de proximité ;
 - Définir à l'échelle des quartiers prioritaires une stratégie d'attribution des logements sociaux menée au niveau métropolitain ; un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est mis en place à cette fin dès l'année 2024 ;
 - Soutenir la médiation sociale.
- Pour des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :
 - Promouvoir l'égalité hommes femmes dans l'action métropolitaine ;
 - Soutenir les opérateurs d'agglomération engagés sur ces champs ;
 - Assurer le lien social à travers la promotion et la coordination de la médiation.
- Observation, évaluation :
 - Développer l'observation à l'échelle des QPV de la métropole, notamment par la mobilisation des travaux de l'A'Urba.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires.

Principes d'intervention : -

En lien avec le nouveau contrat de ville et la géographie prioritaire retenue, la Métropole pourra être amenée à revoir ses différents règlements d'intervention.

En sus du droit commun, la Métropole s'engage fortement à destination des quartiers :

- En dépenses de fonctionnement, à travers des appels à projet pour soutenir des actions portées par le secteur associatif et les collectivités
- En dépenses d'investissement, par sa politique de renouvellement urbain pour laquelle elle mobilise environ 200 M€ pour la période 2024-2030. Cette politique constitue le programme d'investissement le plus important de la Métropole après les transports. A ce programme s'ajoute le soutien aux équipements publics communaux pour lequel l'enveloppe progresse dans le cadre des contrats de co-développement pour la période 2024-2030.

6.3. MODALITES D'INTERVENTION DES COMMUNES

Les Communes sont au cœur de la politique de la ville et définissent leurs engagements au sein de leur projet politique de la ville de territoire ou convention territoriales. Dans la continuité des anciennes conventions territoriales, elles sont plus particulièrement engagées dans le pilotage et portage de projets, dans l'ingénierie, l'animation et la coordination locale en lien avec les institutions, les acteurs de territoire et les habitants.

6.4. MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine interviendra :

- En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- En tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- Favoriser la réussite éducative,
- Favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- Promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- Apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- Adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

6.5. MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En sa qualité de chef de file en matière d'action sociale, d'insertion et de développement social, le Département de la Gironde renforce son engagement dans la solidarité humaine et territoriale où l'innovation sociale reste au cœur du déploiement de ses politiques sociales pour répondre durablement aux défis sociaux.

Cette approche prend en compte l'articulation d'une solidarité de droits universels sur le plan national avec le renforcement d'une « solidarité d'engagement » ancrée sur les territoires pour encourager l'implication et la participation des citoyens.

Une solidarité affirmée qui s'appuie sur deux valeurs socle, la fraternité et l'égalité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de résilience territoriale, le Département de la Gironde a réaffirmé sa volonté de réduire les vulnérabilités du territoire et de protéger les personnes les plus fragiles.

L'objectif est de contribuer à garantir que chacun puisse répondre à ses besoins essentiels tels que l'accès à la nourriture, à la santé, au logement, à l'éducation, à un revenu, à la nature, à la mobilité, à la sécurité, à la participation démocratique.

Par ailleurs, le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur de l'ensemble des politiques départementales. Il se concrétise à travers le déploiement d'outils pour prévenir et traiter toutes les situations discriminatoires, et la valorisation des initiatives portées par les acteurs locaux (associations ou collectivités).

Une attention particulière est portée sur la mise en place d'actions pour mieux prévenir, accueillir, accompagner les victimes des violences conjugales et intrafamiliales et mieux anticiper les dangers.

Le Département souscrit pleinement aux enjeux et projets territoriaux déclinés dans chaque contrat de ville appelé « engagements 2030 » à travers les leviers de prévention des inégalités sociales et des déséquilibres territoriaux qu'il propose.

Son engagement repose sur les moyens déployés visant à faciliter l'accès aux droits fondamentaux et le développement de l'autonomie sociale des personnes et des familles dans le cadre de ses compétences

obligatoires et/ou partagées et de la mise en œuvre de sa politique volontariste. Ces soutiens sont soit individuels, soit collectifs, soit relèvent du développement social.

L'action se traduit notamment par :

- L'implantation des Pôles Territoriaux de Solidarité et des MDS sur les territoires au plus près des habitants y compris dans les quartiers prioritaires. Leurs champs d'intervention sont larges allant de l'accès aux droits et à l'autonomie, l'accompagnement socio-éducatif, l'insertion socio professionnelle des allocataires RSA, la PMI, la protection de l'enfance, l'accès aux soins etc. Des Maisons Mobiles des Solidarités, appelées « Bus en + » pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire à compter de novembre 2023 seront déployés à titre expérimental.
- L'implantation des PJT (pôles jeunesse territoriaux). Leurs missions d'accompagnement des publics (16-25 ans) à l'éducation, la prévention, l'insertion, l'éveil citoyen, l'autonomie, l'accès aux loisirs, aux sports sont autant de soutiens apportés sur le territoire par une équipe pluridisciplinaire.
- De manière concomitante, le Département, dans le cadre de sa mission obligatoire de prévention spécialisée, conduit des actions pour les jeunes en très grande difficulté, en rupture de liens sociaux. Il s'agit d'une intervention sociale et éducative, à la fois collective et individuelle.
- Le soutien aux structures locales qui inscrivent leurs actions dans des dynamiques innovantes, de transformation et de promotion sociale constitue un axe central de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble pour favoriser une solidarité plus inclusive et préventive des difficultés sociales.

Cette politique s'inscrit en complémentarité de son action publique directe engagée par les équipes sociales de terrain pour accompagner les citoyens dans leurs parcours et les territoires dans leurs projets.

De plus, la collectivité s'appuie sur l'existence d'une gouvernance partagée et locale pour favoriser l'accès à l'emploi des girondin-es les plus vulnérables et plus particulièrement des allocataires RSA.

Les actions favorisant notamment les transitions énergétiques et écologiques s'inscrivent notamment dans la promotion de l'offre d'habitat inclusif à travers les opérations Fabriqu'cœur d'habitat ou encore au travers de l'appui apporté aux plateformes mobilité, présentes sur tout le territoire girondin.

L'engagement du Département est défini en cohérence avec les documents cadre existants et notamment :

- Le Programme Départemental Insertion et Inclusion 2023 -2028 ;
- La politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble ;
- Le plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022-2027 ;
- Le Schéma Départemental de prévention spécialisée 2023 -2028 ;
- La stratégie Départementale de la santé et du prendre soin 2022 – 2028 ;
- Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées PDALHPD.

6.6. MODALITES D'INTERVENTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Le Groupe Caisse des dépôts est un acteur historique de la Politique de la ville, à laquelle il participe depuis 40 ans sous de multiples formes : **partenaire** de l'Etat de ses opérateurs (Anru, Anah) et des collectivités territoriales via des conventions dédiées (225 M€ sur la période 2021-2023, 150 M€ pour investir dans des projets permettant le développement durable des quartiers et 75 M€ pour co-financer l'ingénierie de projets) et dans le cadre des Contrats de Ville ; **financeur** des projets de transformation des quartiers ; **opérateur** de mandats du PIA et du Plan d'Investissement des Compétences, acteur du développement économique local notamment via le programme Entrepreneuriat pour tous porté par Bpifrance ; acteur local du service public via les 438 bureaux de La Poste dans les quartiers, les 55 000 logements gérés par CDC Habitat et les millions de passagers transportés par Transdev.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, la Banque des Territoires va poursuivre son engagement aux côtés des collectivités territoriales, à travers la mobilisation de crédits d'ingénierie pour accompagner la définition des projets et les faire émerger, les financer tant en investissement qu'en prêts autour de 2 axes prioritaires :

- **La transformation écologique** pour accélérer le verdissement des quartiers par la réalisation de projets contribuant à **l'atténuation du changement climatique** (rénovation thermique et énergétique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement des réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, ...) et l'adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, transition alimentaire...);
- **La cohésion sociale et territoriale** afin de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique (Entrepreneuriat pour tous...), l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants qu'ils soient jeunes ou plus âgés (immobilier commerciale, centres sportifs ...).

6.7. MODALITES D'INTERVENTION DE BPIFRANCE

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagé depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce succès, **il a été annoncé le lancement en 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés **à plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et

de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

- « Mon Pass Créa » : afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ». Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.
- Collectif Cap Créa¹ : Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :
 - 26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.
 - Présents avec près de 3 000 implantations 5000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.
 - Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.
- Soutien financier aux réseaux
 - Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale

recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

- Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.
- Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.
- 23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (VS 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

6.8. MODALITES D'INTERVENTION DE FRANCE TRAVAIL

Priorités d'intervention :

- Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin est un objectif phare du projet « France Travail 2020 » et de la convention tripartite Etat/Unedic/France Travail, en renforçant l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et en luttant contre le chômage de longue durée.

Priorités thématiques :

- -Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes résidant sur les QPV ;
- -Faciliter les créations d'emplois et d'activités pour dynamiser les territoires ;
- -Accompagner les entreprises situées sur les QPV dans leurs recrutements ;
- -Renforcer l'appui aux jeunes des quartiers prioritaires, vers l'emploi et la formation ;
- -Lutter contre les discriminations ;
- -Faire du numérique un véritable levier au service des publics en difficulté.

Priorités transversales :

- Agir au plus près des besoins des territoires, dans une logique de mise en réseau et de proximité des acteurs locaux ;
- Mobiliser le réseau des agences locales France Travail, pour renforcer la mobilisation de leur offre de service au titre du droit commun, et déployer les actions spécifiques décidées dans le cadre des plans d'action nationaux (CIE starter, prestation d'accompagnement dans l'emploi...) ou engagées localement, au travers de services innovants.

Certaines modalités ou actions sont particulièrement adaptées aux publics rencontrant des difficultés et notamment l'accompagnement renforcé, qui permet à ces personnes de faire régulièrement le point avec leur conseiller référent, et de se voir proposer un parcours encore plus personnalisé. L'accompagnement vers une plus grande mobilité professionnelle s'intègre par ailleurs dans les missions confiées à France Travail au titre du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle). Le manque de mobilité géographique, frein fréquemment mis en avant par les demandeurs résidant sur les quartiers prioritaires, est une priorité traitée dans le cadre des aides à la mobilité de France Travail, et fait l'objet d'expérimentation visant à soutenir financièrement les dispositifs existants (plate-forme mobilité).

- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel (en mobilisant notamment la Méthode de Recrutement par Simulation) ;
- S'appuyer sur tous les partenariats locaux ou départementaux où France Travail est pilote ou acteur, au bénéfice des publics et des entreprises des QPV (et notamment l'accompagnement global avec le Département de la Gironde, et l'IAE) ;
- Installer un pilotage comparé des résultats de son action envers les demandeurs d'emploi dans les agences des quartiers prioritaires ;
- Favoriser l'accès aux outils numériques de France Travail, et faciliter leur utilisation.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires

Principes d'intervention :

L'action de France Travail vise prioritairement l'accès vers l'emploi des demandeurs d'emploi résidant sur les quartiers. Elle repose sur son offre de service proposée à tous ses usagers demandeurs d'emploi et entreprise (interne et/ou partenariale) et sur des actions spécifiques aux QPV ou de soutien aux territoires. Intégrée à son Dialogue de Performance, cette intervention amène également France Travail à partager ses outils, études et éléments d'analyse, vers un diagnostic partagé, et des démarches d'évaluation quantitative et qualitatives.

6.9. MODALITES D'INTERVENTION DE L'EPIDE

L'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) est un établissement public administratif placé sous la triple tutelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et des ministères de la Défense et de la Ville. Acteur reconnu dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, cet établissement accompagne les jeunes femmes et hommes, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, dans la réussite de leur projet social et professionnel.

L'EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) a pour mission d'accompagner les jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé.

Les jeunes, de 17 à 25 ans, accueillis dans ce dispositif bénéficient d'un statut particulier et signent un contrat de volontariat pour l'insertion dont la durée s'établit en moyenne à 10 mois. Ce contrat leur permet de recevoir une formation comportementale, générale et professionnelle délivrée dans les centres gérés et administrés par l'EPIDE (Établissement public d'insertion pour l'emploi). La formation est gratuite et exclusivement dispensée en internat.

L'EPIDE s'engage dans le cadre des contrats de ville à accueillir les jeunes de quartiers prioritaires de la Gironde afin de les accompagner vers l'insertion et l'emploi sachant que l'objectif assigné à l'Epide est d'accueillir 50 % des jeunes des quartiers prioritaires.

6.10. MODALITES D'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Au-delà de son engagement auprès de ses bénéficiaires, la Caf de la Gironde accompagne également le fonctionnement et le développement d'équipements d'action sociale : EAJE, RPE, LAEP, ALSH extra et périscolaires, ainsi que les formations BAFA et les postes de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en 2022 pour 5 ans.

Fort de cet engagement, de son expertise sociale et du champ de ses interventions, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

- Contribuera à éclairer le diagnostic partenarial et territorial des contrats de ville,
- Offrira au territoire Politique de la ville un service global qui conjugue l'information, le conseil, le paiement des droits légaux et la mise en œuvre d'une action sociale préventive et partenariale,
- Veillera à articuler les contrats de ville avec les autres contrats et schémas territoriaux existants ou à venir dont elle assure l'animation ou le pilotage.

Ces interventions autour des quatre piliers du Contrat de Ville sont les suivantes :

- Sur le champ de la cohésion sociale, la CAF de la Gironde inscrits 6 objectifs :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, par la mise en œuvre d'une politique volontariste de financement des collectivités en matière d'accueil du jeune enfant sur les volets fonctionnement et investissement ;
 - Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le financement et le développement d'une offre diversifiée de services et d'actions de soutien à la parentalité : Dispositif réseau d'écoute et d'appui à la parentalité -REAAP-, lieux d'accueil enfants-parents -LAEP-, dispositifs d'accompagnement à la scolarité -CLAS-, médiation familiale, aide aux vacances, accompagnement social (travailleurs sociaux CAF) ;
 - Structurer une offre enfance jeunesse de qualité accessible et adaptée aux besoins des familles, par le versement de ses financements de droit commun et de ses aides sur fonds locaux, et par sa contribution au partenariat départemental de la charte Jeunesse ;
 - Accompagner la cohésion familiale pour l'aide aux départs en vacances et l'accès aux loisirs, par le versement des aides individuelles aux familles et des subventions aux partenaires dans le cadre de la Convention Territoriale Globale mise en œuvre sur le territoire ;
 - Participer à l'animation de la vie sociale, par l'animation départementale du Schéma d'Animation de la Vie Sociale, l'agrément et le soutien financier aux structures (centres sociaux, espaces de vie sociale) ;
 - Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables par le versement des prestations aux allocataires à bon droit, la mise en œuvre d'une politique d'accès aux droits en direction des publics vulnérables et par un accompagnement social qui contribue à l'épanouissement des familles et de leurs enfants lorsqu'ils rencontrent des difficultés.
- Sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, deux objectifs principaux sont visés par la CAF :
 - Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement, par le versement des aides au logement, des financements aux partenaires et le renforcement de ses actions en matière de prévention des expulsions ;
 - Aider à l'amélioration des logements, par le renforcement de sa politique de prévention du mal logement et le versement des aides financières individuelles et de ses subventions aux associations et organismes (ADIL, PACT, FSL).
 - Pour le développement économique et l'emploi, la CAF propose un accompagnement socio-professionnel global par une convention avec France Travail ;
 - Dans le domaine de la citoyenneté et des valeurs républicaines, la CAF de la Gironde portera une attention particulière au rôle du réseau des structures d'Animation de la Vie Sociale : acteurs de la citoyenneté et du vivre ensemble dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

Les orientations du contrat devront être définies en cohérence avec les documents cadres existants et notamment :

- Le schéma départemental de la jeunesse,
- Le schéma départemental d'animation de la vie sociale,
- Le schéma départemental d'accueil du jeune enfant,
- Le schéma de services aux familles (politiques petite enfance et parentalité),
- La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 avec une attention particulière sur l'accès aux droits, les familles monoparentales, les 1 000 premiers jours de l'enfant, les violences intrafamiliales et l'accompagnement des projets de territoire.

6.11. LES MODALITES D'INTERVENTION DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DES ORGANISMES HLM DE LA GIRONDE ET DES ORGANISMES BAILLEURS

Priorités :

- Affiner avec les autres acteurs concernés les diagnostics sur la situation et le fonctionnement des quartiers, qualifier les besoins patrimoniaux et participer à la définition des projets ;
- Réaliser un état des lieux des actions existantes en matière de Gestion Urbaine de Proximité et de gestion renforcée dans les quartiers, évaluer l'impact sur ces actions de la nouvelle géographie prioritaire et de l'évolution des abattements de TFPB qui y sont liées et articuler les « conventions d'utilisation de ces abattements » avec les démarches territorialisées de GUP, en lien étroit avec l'Etat, les communes afin de définir ensemble les affectations des crédits de ces exonérations ;
- Contribuer à l'observation des questions d'incivilités et de délinquance à l'échelle de l'agglomération à travers la transmission des fiches d'incidents et l'analyse plus qualitative de la situation dans les différents sites ;
- Contribuer à la définition d'une stratégie économique et commerciale pour les quartiers intégrant leurs locaux, existants ou nouveaux ;
- Affiner la contribution des bailleurs au développement de l'ESS dans le QPV (OS #2) ;
- Contribuer aux actions en faveur de l'insertion et l'emploi des habitants (clauses d'insertion, partenariat avec SIAE...).

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires

Principes d'intervention :

- Conventions relatives à l'exonération de la TFPB

7.Synthèse

L'ambition de ce contrat de ville est de fixer un cap à l'échelle intercommunale permettant de réduire les inégalités entre les quartiers et le reste du territoire métropolitain, de les intégrer pleinement dans l'agglomération et de contribuer au développement et au dynamisme des quartiers pour ne plus avoir de territoires à deux vitesses.

Cette contractualisation, qui embrasse toutes les autres ainsi que les différents schémas et plans départementaux, qui s'appuie sur la parole de l'habitant, doit permettre ou tendre à rétablir l'égalité entre les territoires et vise à diversifier l'habitat, requalifier les équipements et les espaces publics pour améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, créer et même renforcer le tissu économique et commercial.

Il fixe également un cadre où chaque signataire s'engage à prioriser leurs actions, leurs dispositifs et leur droit commun en priorité vers les territoires de la politique de la ville.

Construit à l'échelle métropolitaine en partenariat avec l'ensemble des acteurs et en partant des besoins des habitants des territoires, il constitue un outil à large spectre thématiques pour les communes en charge de développer un projet de territoire politique de la ville.

ANNEXES

ANNEXE 1 : OUTILS

ANNEXE 2 : OFFRE

ANNEXE 3 : CONTRIBUTIONS DES CONSEILS CITOYENS DE LA METROPOLE

ANNEXE 4 : SEMINAIRE DU 12 MAI 2023 « POLITIQUE DE LA VILLE » DES
QUARTIERS PRIORITAIRES DE BORDEAUX METROPOLE – COMPTE RENDU

ANNEXE 5 : LEXIQUE

Annexe 1 : Outils



DIFFÉRENTS OUTILS

ÉDUCATION/JEUNESSE

- L'application « **1000 premiers jours de l'enfant** » pour favoriser l'information des parents, alléger la charge mentale des parents, accéder aux ressources 1000 premiers jours à côté de chez soi, parler de la dépression post partum pour se soigner
- Plateformes stages : plateforme « monstagedetroisieme.fr » et plateforme de stage du conseil départemental, plateforme « 1 jeune/1 solution »
- Plateforme mentorat : « 1 jeune 1 mentor »

CYBER HARCÈLEMENT

Outils permettant de lutter contre toutes les formes de violences et de **harcèlement à l'encontre d'un mineur** :

- le 119, numéro d'appel national de l'enfance en danger
- le 30 18 numéro de protection des mineurs sur internet
- le 30 20 numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement à l'école
- pour les sourds et malentendants et les moins de 21 ans dispositif spécifique sur le site [allo 119](http://allo119.fr)
- Permanences**
 - Maison des adolescents
 - Centre d'information et de consultation sur les droits de l'enfant du barreau de Bordeaux

ACCÈS AUX DROITS

- Site internet : www.CDAD-GIRONDE.JUSTICE.fr
- Numéro unique de l'accès aux droits : 30 39
- Numéro à contacter 05 47 33 91 17
- Cartographie de l'offre santé : Solinum.fr
- Guide d'accès aux droits du CDAD

SANTÉ MENTALE

- Cartographie des ressources du territoire concernant la santé mentale sur le **site retab.fr**
- Cartographie de l'offre santé : **Solinum.fr**
- Numéro vert pour des urgences psychiatriques : 3114
- "**Questions psy**" - **Charles Perrens : 0 800 71 08 90**) : ligne téléphonique gratuite accessible du lundi au vendredi de 10h à 17h30 (informations, conseils et orientations).
- Centre Hospitalier Charles Perrens, 121 rue de la Béchade CS81285, 33076 Bordeaux**
Tél : 05.56.56.34.34
Courriel : centre-hospitalier@ch-perrens.fr
- Sur la période 2018-2026, elle aura mobilisé 3,3 milliards d'euros, avec des actions importantes pour la prévention, le parcours de soins et l'inclusion sociale. Le dispositif « **Monsoutienpsy** », qui pour la première fois permet à nos concitoyens de se voir rembourser des séances de psychologues sur adressage de leur médecin
- « **Regulpsy** » Aide à la régulation + affinage des adressages •Du lundi au vendredi, de 10h à 17h30
- Prévention suicide **numéro vert 3114**, déploiement du dispositif « recontact » des personnes ayant fait une tentative
- Dispositif de veille et de recontact téléphonique :« **vigilanS** »

-sante-etudiants-bdx.fr

-Consultation jeunes consommateurs : <https://irepsna.org/ta-sante-a-la-carte/>

TRANSITION ECOLOGIQUE

aides aux collectivités

-Site Ademe (économie d'énergie, développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets, reconversion des friches et des sites pollués, amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur ou à l'extérieur)

-Aides-territoire

aides aux particuliers

-preservonsleau.gouv.fr

-numéro Azur Eco Renov : 0 810 140 240

-MaprimeRenov

-Aides financières de l'ANAH

-mes-aides-energie.fr

-maprimeadapt' (handicapés, personnes en perte d'autonomie, personnes de plus de 70 ans)

TRANSITION NUMÉRIQUE

-Outils permettant de trouver un lieu ou un espace numérique proche de chez soi : <https://mednum.gironde.fr> , « le numérique pour tous » lieux ressources de la métropole bordelaise pour l'inclusion numérique

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

-moncommissariat.fr

-ma plainte en ligne

-Pharos : portail officiel de signalement de contenu illicite de l'internet

Violences intrafamiliales / Violences conjugales

Structures d'accueil

-le CAUVA, la maison d'ELLA, l'APAFED, le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

-Pôle psycho-social au commissariat de Bordeaux, intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie : Adresse du pôle psycho-social de la police nationale de Bordeaux : victime-bordeaux@interieur.gouv.fr

Numéros d'urgence

-numéro d'urgence 17 pour l'intervention de police-secours en cas de signalement de violences.

-sms 114,

-« masque19 » chez les pharmaciens,

-numéro national d'écoute des femmes victimes de violences 3919 , plateforme internet dédiée pour demander conseil à un policier et préparer éventuellement la plainte

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

-Point info femmes au centre commercial de Mériadeck

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

-Antidiscriminations.fr (tchat en ligne, liste des associations à saisir par département, recours sourds et muets)

-Téléphone : 39 28

-Courriers gratuits : Défenseur des droits, libre réponse 71120, 75 342 Paris Cedex 07

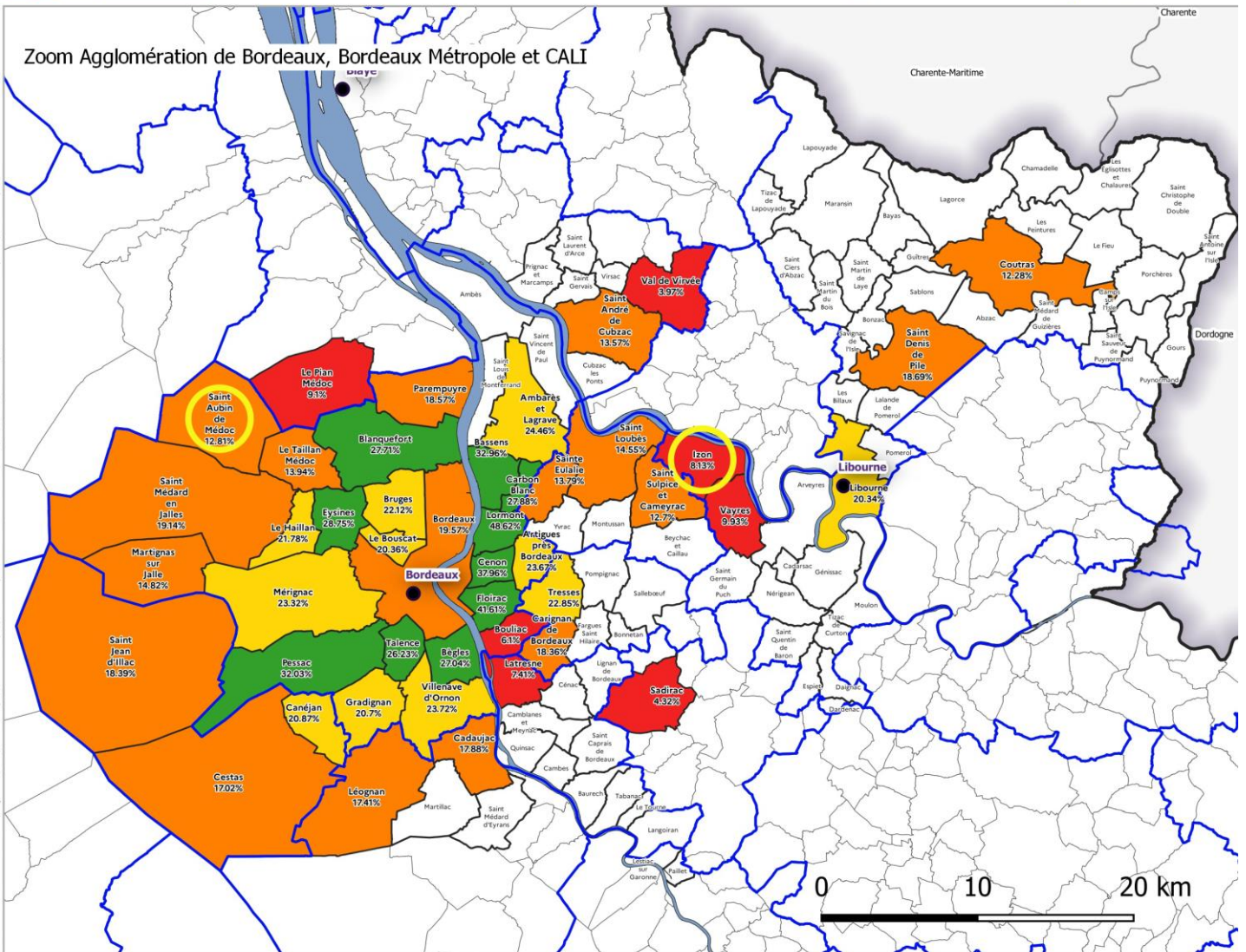
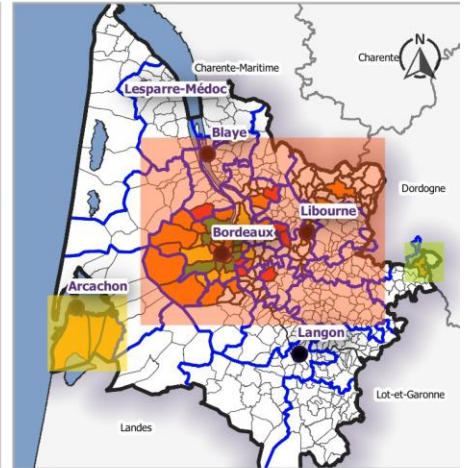
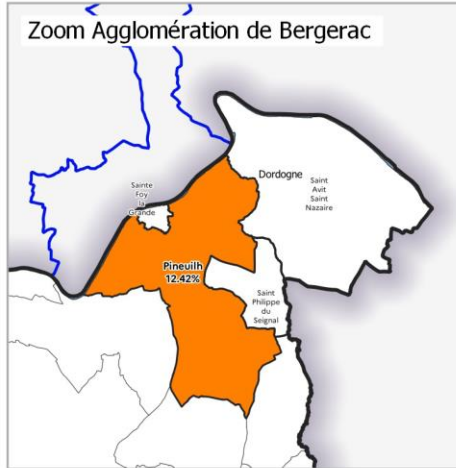
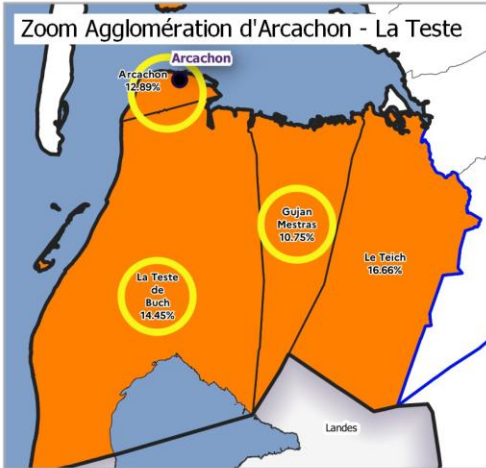
VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

laicite.gouv.fr

make.org (consultation en ligne des jeunes)

reseau-canope.fr

Annexe 2 : Offre sociale métropolitaine



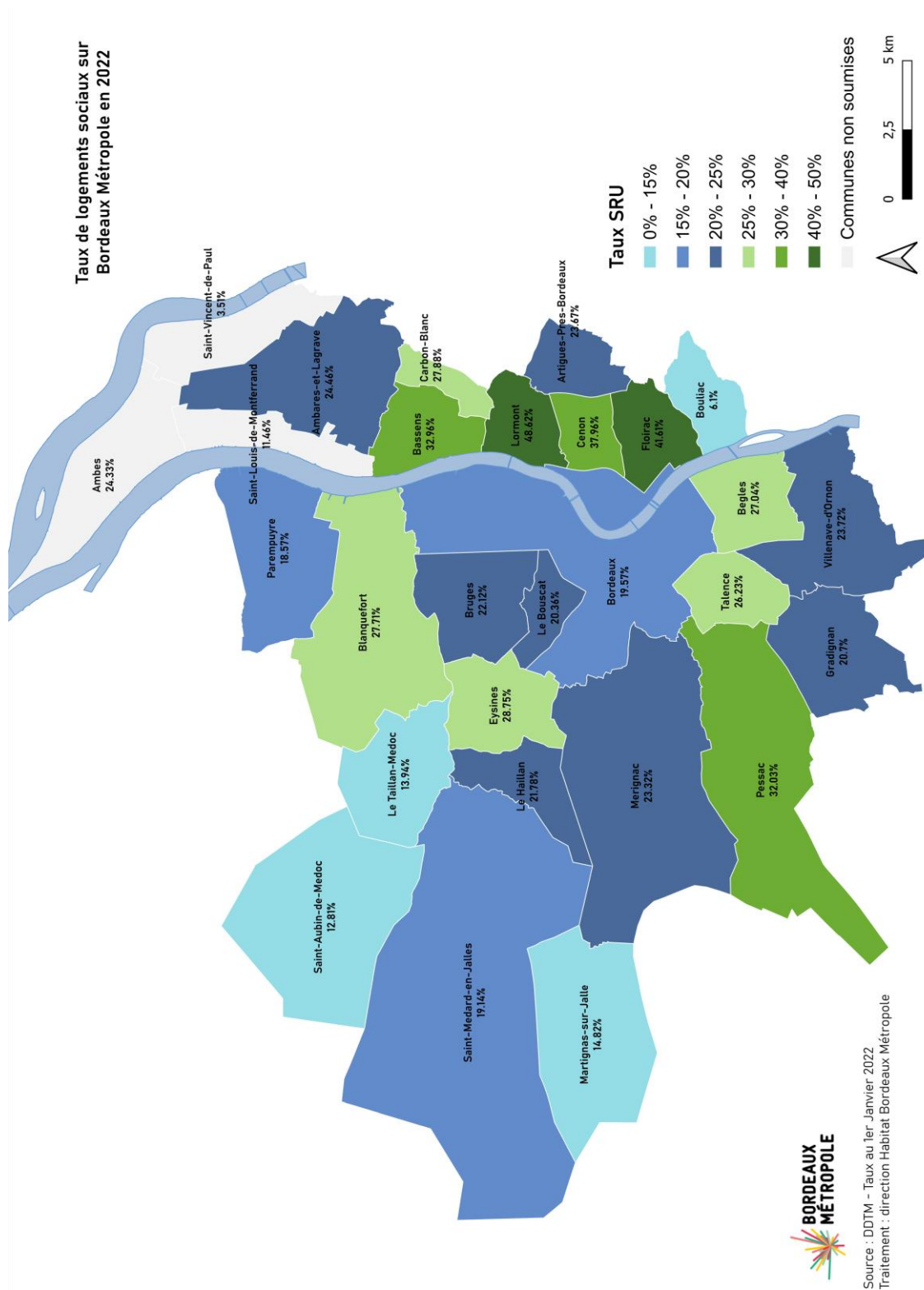
Taux de logements sociaux

- < à 10% (7 communes)
- de 10 à 20% (22 communes)
- de 20 à 25 % (11 communes)
- > à 25% (10 communes)

○ Communes carencées (5 communes)

Communes hors champ d'application (moins de 3500 habitants ==> 72 communes)

LES DESEQUILIBRES METROPOLITAINS : REPARTITION DE L'OFFRE SOCIALE ENTRE LES COMMUNES DE LA METROPOLE (DE 4% A 49% DE LOGEMENTS SOCIAUX)



Annexe 3 : Contributions des conseils citoyens de la Métropole

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS DE GIRONDE



Synthèse de la rencontre
du mercredi 25 janvier 2023

1 LES BRÈVES

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS ?

- Un soutien marqué de la dynamique des conseils citoyens en Gironde, par les signataires du Contrat de Ville, notamment la Préfecture
- Une rencontre mensuelle qui réunit les représentants volontaires des 27 conseils citoyens de Gironde, tout au long de l'année 2023
- Un objectif : constituer un réseau départemental des conseils citoyens, afin :
 - d'échanger sur les pratiques et fonctionnements des conseils, leurs succès comme leurs difficultés
 - de partager des outils, expériences ou idées
 - de s'informer sur les évolutions et les actualités de la Politique de la Ville
 - d'associer les conseils citoyens à l'élaboration du prochain Contrat de Ville, courant 2023
- Une mission d'accompagnement sur l'année 2023 confiée à un sociologue indépendant et tiers, Mehdi Hazgui
- Un partenariat régulier avec les représentants des pouvoirs publics, qui pourront être présents lors des rencontres, et solliciter la collégiale sur certains sujets en lien avec le Contrat de Ville.

**"LA COLLEGIALE EST UNE
OCCASION DE FEDERER LES VOIX
DES CONSEILS CITOYENS EN
GIRONDE"**

1 LES BRÈVES

1er TOUR D'HORIZON DES CONSEILS CITOYENS GIRONDINS

Idées issues des premiers échanges de la collégiale :

- La mobilisation des habitants est délicate sur la plupart des conseils : il devient compliqué de fidéliser les citoyens, car beaucoup s'interrogent sur le sens des conseils citoyens. Il serait bon de répondre à cette question : ça sert à quoi un conseil citoyen ?
- Pour les citoyens toujours investis, il existe un vrai enthousiasme à faire vivre leurs conseils citoyens à l'échelle de leur quartier et de leur commune, et à s'inscrire dans de nouveaux projets, comme celui de la collégiale.
- Plusieurs limites sont relevées :
 - le sentiment d'un manque d'aide et de moyens sur le fonctionnement des conseils citoyens
 - un manque de reconnaissance des conseils citoyens par certaines collectivités, qui ne leur confèrent pas toujours la légitimité qu'ils ont pourtant par la Loi
 - une complexité pour offrir au conseil une animation et un accompagnement suffisamment sérieux, indépendant et professionnel pour faire vivre le conseil citoyen et en gérer les débats internes
 - une difficulté à "transformer l'essai", entre l'idée émise par le conseil et sa réalisation concrète, ce qui peut décourager

"ON FAIT CE QUE L'ON PEUT, ON REMET PETIT À PETIT DES
CHOSSES EN PLACE"

"JE VEUX QUE MON QUARTIER
CHANGE"

"ON NE SAIT PAS OÙ SONT LES
HABITANTS"

ON EST LÀ PARCE
QU'ON A ENVIE D'Y
CROIRE ENCORE UN
PEU "

2

LA COLLÉGIALE : MODE D'EMPLOI

Résumé des premières propositions de fonctionnement de la collégiale :

- Une rencontre mensuelle afin de pouvoir discuter, échanger, s'informer, être conseillé et partager les bonnes pratiques de chacun
> Il sera possible de suivre les rencontres en visio = transmission d'un lien par la Préfecture en amont de chaque rencontre
- Production d'une synthèse à l'issue de chaque rencontre de la collégiale
- Possibilité de produire des documents signés par la collégiale, sur des sujets majeurs ("c'est quoi un conseil citoyen ?", "les attentes des conseils citoyens pour le prochain Contrat de ville", ...)
- Transmission d'outils à partir d'expériences vécues de conseils citoyens
- Interventions possibles de spécialistes en guise d'éclairages sur certaines thématiques (renovation urbaine, tranquillité publique, organisation des administrations...)
- Organisation des travaux de la collégiale sous la forme d'un programme de travail
- . . . À vos propositions !

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



22 FÉVRIER 2023

À
18H

La prochaine rencontre de la collégiale des conseils
citoyens : **le mercredi 22 février à 18h**



À la Préfecture de Bordeaux

(2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)

- COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la rencontre
du mercredi 22 février 2023

1 LES BRÈVES

POUR RAPPEL :

La collégiale regroupe les représentants volontaires des 27 conseils citoyens de la Gironde, une excellente occasion de se fédérer au moment d'une étape charnière de la politique de la ville : la rédaction du prochain Contrat de ville, courant 2023.

Une fois par mois, et tout au long de l'année, nous nous retrouverons pour échanger, discuter, proposer, rencontrer, se former...

ORDRE DU JOUR ET TEMPS FORTS DE LA COLLÉGIALE N°2

Ordre du jour :

- définir les principaux attendus de la collégiale pour les prochaines rencontres puisqu'une dizaine de réunions vont se succéder
- établir plus précisément l'enjeu et le programme de la troisième rencontre datée au mercredi 29 mars
- de fixer un premier calendrier de travail : chaque rencontre pourra avoir lieu le **4ème mercredi de chaque mois à 18h**

***"LA COLLÉGIALE EST UN FORMAT DE RENCONTRE RARE, ET
QUI A PRIORI EXISTE PEU AILLEURS : IL FAUT S'EN
SAISIR COMME UNE OPPORTUNITÉ POUR REDONNER DU
SENS AUX CONSEILS CITOYENS EN GIRONDE"***

Temps forts de la rencontre de la collégiale N°2 :

- **DÉFINIR** > Les conseils citoyens sont issus de la réforme de la politique de la ville en 2014 et ont aujourd'hui besoin d'être actualisés, afin qu'ils puissent retrouver leur place et leur rôle, à la fois au sein du Contrat de ville et de leur quartier. Pour cela, se dresse un premier impératif :

Définir : ce qu'est un conseil citoyen? Quels sont ses rôles ? Ses limites ?
Pour quelle légitimité et quelle reconnaissance ?

- **SE FORMER** > Bénéficier d'une formation sur les fonctions de conseiller citoyen, dans le cadre de la collégiale :

C'est quoi être un conseiller citoyen ? Comment faire fonctionner un conseil citoyen ? Avec quels outils ? (arrêté préfectoral, budget de fonctionnement, droit d'interpellation...).

- **RENCONTRER** > Idée d'organiser des **auditions d'acteurs** : solliciter, lors des temps de rencontre de la collégiale, des représentants des pouvoirs publics dans l'objectif de :

Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du nouveau Contrat de ville,
notamment via la définition des quartiers prioritaires

Comprendre comment fonctionnent les institutions

Saisir le rôle de chacun, en particulier des Délégués du Préfêt

Partager et échanger autour d'une thématique/ problématique commune

- **CRÉER** > Imaginer des outils communs ayant pour fonction de résoudre le défaut d'accès à l'information et le manque de communication entre les différents interlocuteurs (exemple de la fiche navette des CC de Bègles).
- **PARTAGER** > Remédier au manque de réseau de certains conseils citoyens au-delà de leur quartier, pour partager des expériences, et pourquoi pas rencontrer des conseils citoyens d'autres départements
- **COOPÉRER** > Fédérer des besoins, mutualiser des idées et porter collectivement un projet / une problématique, pour (éventuellement) former une coopérative, une association, une fédération ?

2 MISSIONS À VENIR

ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE #3/ 29 mars :

- Réfléchir collectivement à la définition (a minima de "dénominateurs communs") du conseil citoyen, à celle de son rôle, de sa place et de ses missions. Penser l'aspect de sa légitimité et de sa reconnaissance.
- Imaginer les premiers traits d'un outil type "fiche navette"
- Préparer la première audition du 26 avril

> n'hésitez pas à préparer cette rencontre à l'avance avec des esquisses d'idées, de formulations ou de questions

ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE #4/ 26 avril :

> **Audition d'acteurs, partenaires du Contrat de Ville**

= **Sujet : la définition des quartiers prioritaires, et plus généralement la rédaction du futur Contrat de Ville**

Questions de travail (à compléter) :

- Comment sont définis les périmètres des quartiers prioritaires ? Et pour combien de temps ?
- Quels seront les futurs quartiers prioritaires en Gironde ?

***"LA COLLEGIALE
POURRAIT ALTERNER
ENTRE UNE SÉANCE
INTERNE DE TRAVAIL
ENTRE NOUS, ET UNE
SÉANCE EXTERNE
D'AUDITIONS DES
PARTENAIRES "***

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 29 mars à 18h**

Proposition : bloquer le 4ème mercredi de chaque mois à 18h pour toute l'année - à valider



À la Préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre la rencontre en visio
- infos dans l'invitation mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

Documents transmis en amont de la synthèse :

- Le cadre de référence des conseils citoyens
- Un document qui rassemble des éléments de définition des conseils citoyens
- Le rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la ville » de Juillet 2013
- Un retour d'expériences de membres des conseils citoyens de la Gironde

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la réunion du mercredi 29 mars 2023

1 LES BRÈVES

TOUR DE TABLE : COMMENT VONT LES CONSEILS CITOYENS ?

- Un nouveau projet pour faire connaître le conseil citoyen : *“nous allons faire intervenir un crieur de rue”* – CC Bordeaux Saint Michel
- *“On se lance, pour le moment tout va bien”* – CC Grand Parc
- Le dispositif du renouvellement urbain est parfois problématique – CC Floirac Dravemont
- Défaut de notoriété et de reconnaissance des conseils citoyens par les habitants, comment faire ? - Difficulté partagée par plusieurs conseillers citoyens
- *“Interpeller les habitants ce n'est pas évident, comment recevoir la parole des habitants ?”* – CC Bassens quartier Avenir
- Réticence des habitants à l'idée d'intégrer un conseil citoyen et, de la même manière, une crainte du côté des institutions à l'idée d'associer les conseils citoyens à leurs pratiques - constat partagé par plusieurs conseillers citoyens

***“NOTRE PLACE C'EST CELLE QUE L'ON NOUS
LAISSE, LORSQUE L'ON VEUT BIEN NOUS LA
DONNER”***

2

ORDRE DU JOUR : DÉFINIR LE CONSEIL CITOYEN

L'**objectif** de la 3ème rencontre de la collégiale a été de partager vos expériences, connaissances et idées afin de définir le rôle et la place des conseils citoyens. Cette définition n'a ni vocation à être officielle ni obligatoire, elle reflète les idées des personnes présentes, dans le but de pouvoir expliquer simplement ce qu'est et ce que fait un conseil citoyen.

- Le conseil citoyen a premièrement pour vocation d'être à **l'écoute** des habitants de son quartier. L'objectif est d'aller à leur rencontre afin d'identifier, recueillir et porter leur parole.
- Le conseil citoyen **informe**, communique sur ce qu'il se passe dans son quartier, depuis son quotidien, et encourage la libre expression des citoyens.
- Il se **compose** de deux collèges : "habitants" et "acteurs locaux", dont les associations
- Il s'inscrit dans une démarche de co-évaluation, de **participation** voire de co-construction avec les institutions, tel que dans le cadre de l'écriture du Contrat de ville.
- Le conseil citoyen a également pour mission de créer et de mettre en oeuvre des **projets** avec la contribution des habitants du quartier.

C
 R
 ÉCOUTER
 E
 R
 N
 T
 E
 N
 D
 RENCONTRER
 PROJETS
 A
 R
 PRÉOCCUPATIONS
 L
 E
 H
 A
 B
 INSTITUTIONS
 T
 A
 T
 S

2

PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE AUDITION

Pour rappel, les rencontres de la collégiale sont l'occasion de rencontrer divers acteurs et représentants des pouvoirs publics dans l'objectif de :

- **Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du prochain Contrat de ville, notamment via la définition des quartiers prioritaires**
- **Comprendre comment fonctionnent les institutions compétentes sur la Politique de la Ville**
- **Saisir le rôle de chaque acteur, en particulier celui des Délégués du Préfet**
- **Partager et échanger autour d'une thématique/ problématique commune**

Le **mercredi 26 avril** se tiendra donc la première audition avec un ou plusieurs interlocuteurs de la Politique de la ville.

Sujets et questions à aborder lors de cette rencontre :

- Comment se définissent les quartiers prioritaires, et quels seront les prochains périmètres du futur Contrat de Ville ?
- Quelle seront la place et le rôle du conseil citoyen dans le futur Contrat de ville ?
- Quel sont les rôles des Délégués du Préfet vis-à-vis des conseils citoyens et des chefs de projet ?
- La Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie, ça marche comment et pour quoi ?
- Avoir une lecture globale de l'administration et des services, et pouvoir s'orienter vers les interlocuteurs adaptés

***"ON VEUT AVOIR LES MOYENS DE POUVOIR
COMPRENDRE"***

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 26 Avril à 18h**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre la rencontre en visio
- infos dans l'invitation mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

Documents prochainement transmis :

- Un document de référence avec l'annuaire des référents Politique de la ville
- L'évaluation du contrat de ville - rapport juin 2022

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la réunion du mercredi 26 avril 2023

1 LES BRÈVES

PREMIÈRE AUDITION - SÉANCE OUVERTE AVEC LES REPRÉSENTANTS ET ACTEURS DES POUVOIRS PUBLICS

Les objectifs ?

- Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du nouveau Contrat de ville
- Comprendre comment fonctionnent les institutions
- Saisir le rôle de chacun, en particulier celui des délégués du Préfet
- Accueillir les partenaires du Contrat de ville pour collaborer et étudier certaines thématiques (le vieillissement de la population en ville, la santé mentale des habitants...)

Plus précisément ce qu'il s'est raconté lors de cette quatrième rencontre de la collégiale :

- Administration et services de l'État ; s'orienter vers les interlocuteurs adaptés
- Nature de la place et du rôle du conseil citoyen dans le Contrat de ville
- Quartiers prioritaires ; qu'en est-il pour la suite ?
- Délégués du Préfet ; quel rôle vis-à-vis des conseils citoyens ?
- Description et explication des outils, à l'exemple de celui de la TFPB

***"CETTE PREMIÈRE RENCONTRE EST UNE
INITIATIVE HEUREUSE"***

2 ORDRE DU JOUR ; RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Pour rappel, étaient invités lors de cette collégiale #4 plusieurs membres du Bureau Politique de la Ville de la Préfecture de la Gironde, dont les quatre délégués du Préfet, ainsi que des agents du service politique de Bordeaux Métropole et de la Mairie de Bordeaux (voir répertoire). Rythmés par de riches échanges voici l'ensemble des thématiques abordées au fil des discussions sous la forme de questions / réponses :

- **En 2023, les conseils citoyens seront-ils toujours consultés ? Si oui, de quelle manière ?**

Le rôle des conseils et conseillers citoyens va perdurer puisque les acteurs politiques ont dernièrement confirmé et soutenu l'importance de la participation des habitants dans le cadre de l'écriture du contrat de ville. Ils ont également rappelé le caractère indispensable des conseils citoyens en matière de consultation et de mise en oeuvre de projets.

Donc, dotés d'une réelle connaissance des quartiers et du territoire, les conseillers citoyens continueront d'être consultés et pourront, en ce sens, tendre vers un véritable travail conjoint avec les acteurs politiques à l'échelle des quartiers, des communes, de la ville et de la métropole. Par exemple, étudier et travailler ensemble des thématiques charnières et communes aux différents acteurs de la Politique de la ville ; *"La participation citoyenne doit aujourd'hui se faire à tous les niveaux"*.

- **Est ce que tous les quartiers prioritaires définis comme tel à l'heure actuelle vont perdurer ?**

À l'heure actuelle, plusieurs données, telles que celles relatives au dernier recensement, manquent à l'appel pour acter et déclarer la liste des quartiers entrants et sortants de la géographie prioritaire.

Nous savons néanmoins que la définition de la prochaine géographie prioritaire est basée sur les données des années 2018 et 2019 ainsi que sur la détermination de trois critères :

2 ORDRE DU JOUR ; RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Le nombre d'habitants (un ensemble de 1000 habitants minimum)
- Le nombre d'habitants dans l'aire urbaine environnante (minimum 10 000 habitants autour de ces 1000 habitants)
- Le revenu médian des habitants (ce dernier est variable selon l'aire urbaine et permet de définir le seuil en dessous duquel un quartier sort ou pas de la Politique de la ville).

Donc, à l'issue du recensement et du calcul de l'ensemble de ces données, certains quartiers de la Politique de la ville s'élargiront et d'autres se verront entrer ou sortir de cette géographie. On parle ainsi d'une véritable ré-actualisation des quartiers prioritaires en Gironde. Par ré-actualisation, entendons que le contrat de ville 2024/2030 fera aussi l'objet d'une évaluation à mi-parcours après la première phase, en 2027.

Notons également l'existence d'un dernier changement ; dans le nouveau Contrat de ville 2024/2030 il n'y aura plus de "quartiers de veille". Cependant des aides financières pourront s'orienter en direction de ces "poches de pauvreté", au même titre que les financements d'actions accordés par Bordeaux Métropole en direction des quartiers de veille sur le Contrat de Ville précédent.

• **Quelles attributions pour la Politique de la Ville ?**

Ses attributions sont interministérielles puisque la Politique de la ville s'adresse finalement à un large champ de compétences en matière de développement des territoires. Il ne s'agit pas d'une politique de compensation, mais d'une politique globale dont la mission est partagée entre plusieurs ministères et repose tout particulièrement sur la collaboration entre différents acteurs dont le domaine d'intervention diffère.

• **Quelles sont les attributions / missions des délégué(e)s du Préfet ?**

Représentants de l'État avec un ancrage territorial spécifique, les délégué(e)s du Préfet ont un rôle pluriel. Premièrement, ils accompagnent les quartiers, partenaires, collectivités, habitants et élus dans leurs projets de développement

2 ORDRE DU JOUR ; RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

du territoire. Ensuite, leur mission est également d'animer, de faciliter et de mettre en relation l'ensemble des partenaires pour une cohésion renforcée et globale du territoire. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une politique de compensation mais de la mise en oeuvre d'un travail partenarial entre la Ville, l'État et la Métropole pour le développement social et l'harmonisation des territoires.

• **Membre du conseil citoyen, à qui s'adresser ?**

Tout dépend de la nature et du sujet de votre demande mais votre premier interlocuteur est le/la délégué(e) du Préfet. La remarque selon laquelle les conseillers citoyens ne savent souvent pas à quels interlocuteurs s'adresser est revenue à plusieurs reprises. Un support (le "kit des conseils citoyens en Gironde") vous sera ainsi prochainement transmis avec toutes les coordonnées et informations nécessaires.

• **Comment maintenir un conseil citoyen si le quartier de référence venait à "sortir" de la délimitation de la géographie prioritaire ?**

Si un quartier venait à sortir de la géographie prioritaire, c'est d'abord une bonne nouvelle ! Cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble des habitants est sorti d'une situation de précarité. Ainsi, les pouvoirs publics s'engagent à accompagner les habitants vers une sortie progressive de l'accompagnement de la Politique de la Ville et encouragent la création de nouvelles formes de participation citoyenne ; association, collectif d'habitants,...

• **Qu'est-ce que la TFPB ?**

De façon simplifiée, la taxe foncière sur les propriétés bâties représente un abattement fiscal de 30% accordé aux bailleurs sociaux et réinjecté en actions au sein des quartiers. À ce jour, il n'est pas certain que ce dispositif soit reconduit en 2024.

2 CINQUIÈME RENCONTRE DE LA COLLÉGIALE

À l'ordre du jour !

Pour la cinquième rencontre de la collégiale nous vous proposons une nouvelle séance ouverte - audition en présence de représentants du Département et de la Région.

L'objectif de cette nouvelle rencontre est de poursuivre dans la même dynamique que la séance du mercredi 26 avril avec cette fois-ci l'accueil de nouveaux partenaires du Contrat de Ville.

À nouveau, l'enjeu de cette séance sera principalement de :

- Mieux comprendre les enjeux de la rédaction du nouveau Contrat de ville à l'échelle départementale et régionale
- Comprendre comment fonctionnent les institutions du Département et de la Région
- Saisir le rôle de chacun des acteurs et représentants de ces deux institutions

Un autre élément central dans le déroulé de cette deuxième rencontre avec les partenaires du Contrat de ville ;

- Réfléchir aux contributions et collaborations à mettre en place car l'enjeu est de faire participer les conseils citoyens

En effet, l'objectif est d'initier une réelle dynamique de coopération entre les services de l'État, de la Ville, de la Métropole et les conseillers citoyens notamment sur des sujets qui questionnent et mobilisent les compétences de chacun : le renouvellement urbain, le vieillissement de la population, la santé mentale des habitants, la sécurité dans les quartiers...

"VOYONS NOUS PLUS SOUVENT"

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 31 mai à 18h**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre la rencontre en visio
- infos dans l'invitation mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

À NOTER !

Retours sur le séminaire du VENDREDI 12 MAI 2023 organisés par la Métropole : Quelle politique de la ville pour les "quartiers prioritaires" du territoire métropolitain ?

Accueillis à l'hôtel de Bordeaux Métropole, nous nous sommes, citoyens, élus, et professionnels, retrouvés pour parler Politique de la ville en vue de la production du nouveau contrat de ville. L'objectif de cette journée a principalement été de faire émerger de nouvelles orientations afin de donner lieu à un contrat de ville adapté aux spécificités des territoires.

Il y a là le souhait d'un contrat de ville plus ambitieux pour les quartiers ; il faut trouver des solutions pour les lieux dans lesquels se concentrent de multiples difficultés.

Retours sur le rapport d'évaluation finale de juin 2022 :

Le contrat de ville 2015-2023 a fait l'objet d'une évaluation ; approche qualitative et quantitative pour la mesure de plusieurs indicateurs : l'emploi, l'insertion et le développement économique, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie des habitants, l'accès au droit et à une pleine citoyenneté et enfin la participation citoyenne.

En ce qui concerne la participation citoyenne les résultats de cette enquête sont les suivants:

Pour les conseils citoyens l'enjeu est désormais de ;

- Clarifier leurs rôles et leurs objectifs
- Les former aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet
- Créer un mode d'emploi à destination de ses membres pour participer à la gouvernance des contrats de ville
- Mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) pour maintenir une dynamique des conseils citoyens, favoriser le partage d'expériences et mutualiser les moyens et les outils (fiche navette...)
- Trouver un moyen de permettre la participation des jeunes et des personnes en activité
- Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologiques en leur octroyant une véritable et complète légitimité
- Développer un "centre de ressources" en charge d'outiller les initiatives citoyennes (associations, collectifs...)

À noter :

À ce jour la nouvelle géographie prioritaire n'étant pas déterminée et dévoilée, les représentants de la Métropole ont particulièrement insisté sur le fait qu'ils ne seront, à l'avenir, pas contraints de travailler et de coopérer uniquement avec les conseils citoyens issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville mais que d'autres formes seront envisagées pour répondre aux besoins présents au sein des quartiers déterminés hors QPV d'après le nouveau contrat de ville.



LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la réunion du mercredi 31 mai 2023

1 LES BRÈVES

L'actualité de la Politique de la ville :

Lors de la cinquième rencontre de la collégiale, Fabienne Barbon, cheffe du bureau Politique de la ville, s'est jointe aux conseillers citoyens afin de préciser les prochaines missions proposées aux conseils citoyens.

L'objectif est de faire contribuer les conseils citoyens à l'écriture du nouveau Contrat de ville qui sera finalisé début 2024. Pour cela, la Collégiale des conseils citoyens pourra transmettre ses contributions d'ici septembre, sur diverses thématiques en lien avec les problématiques rencontrées et vécues au sein des quartiers prioritaires.

Ces contributions thématiques pourront se faire selon la logique suivante :

- Quels sont les besoins à cibler ?
- Quelles pistes d'actions peut-on imaginer ?
- À l'échelle métropolitaine

10 thématiques à étudier :

1. Le vieillissement de la population dans les quartiers
2. La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
3. L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entrepreneuriat)
4. La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
5. La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
6. La santé mentale des habitants
7. Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
8. Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
9. L'accès aux droits
10. Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

"ON A BESOIN DES HABITANTS"

2 ORDRE DU JOUR ; MISE EN ROUTE DES CONTRIBUTIONS

Dans le prochain Contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précédemment précisées.

Le vieillissement de la population dans les quartiers

Le CC de Bacalan a déjà mené une étude sur la population ainée de son quartier (voir pièce jointe).

Besoins :

- Un aménagement urbain inadapté qui accentue la peur de se déplacer à l'extérieur du logement (manque de mobiliers urbains - chaleur - trottoirs...)
- Une accessibilité problématique : exemple de l'accès au numérique, qui, à ce jour crée une réelle forme de dépendance et de perte d'autonomisation. Ceci soulève également la question de la confidentialité, notamment pour les démarches administratives
- Un isolement de plus en plus prégnant : les personnes âgées isolées n'ont pas de but pour sortir de chez elles
- L'accompagnement du vieillissement est bien trop insuffisant : un suivi médical défectueux notamment dû à la prise de rendez-vous via Internet et à la suppression des lignes téléphoniques fixes permettant jusqu'à présent la surveillance des personnes âgées isolées
- Un manque d'informations pour bénéficier de l'aide alimentaire - lieux de distribution souvent méconnus

**"N'ATTENDONS PAS DE VIEILLIR POUR TRAITER
DU VIEILLISSEMENT "**

2 ORDRE DU JOUR ; MISE EN ROUTE DES CONTRIBUTIONS

Idées - solutions :

- Installation de bancs escamotables et d'îlots de fraîcheur
- Mise à disposition d'un médiateur numérique (partenariat avec les bailleurs sociaux ?)
- Mieux faire connaître les services existants ; les habitants doivent connaître les services qui leur sont accessibles
- Mettre à disposition des locaux ; il faut recréer du commun et penser à la mutualisation et au partage des espaces (exemple de l'habitat participatif)
- Remise en forme : il faut livrer le sport santé à domicile ou bien au sein d'un espace commun dédié à la remise en forme de la population âgée
- Mise en place de prix spécifiques pour l'accès aux piscines
- Créer un numéro de téléphone pour les personnes âgées (démarches administratives, problèmes de mobilité...)
- Moyens de transports : élargir le dispositif de la navette au prix d'un ticket de bus/tram et sur prise de rendez-vous
- Traiter la question financière du vieillissement notamment par le biais de la problématique de l'occupation des logements inadaptés en termes de surface
- Et avant tout, ne pas attendre de vieillir pour traiter le vieillissement ; il faut anticiper les départs à la retraite au sein des quartiers

La prochaine séance sera dédiée au traitement des thématiques suivantes : la réussite éducative des jeunes dans les quartiers - l'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entrepreneuriat) - la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : **le mercredi 28 juin à 18h**

Exceptionnellement, la rencontre du mois de juillet se tiendra le mercredi 05/07 à 18h



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

4 ANNEXES

Étude - Diagnostic réalisée par le Conseil citoyen de Bacalan sur le vieillissement de la population de leur quartier.



"Prendre soin de nos aînés"

Résultats du diagnostic

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



**LE CARNET
DE BORD DE
LA
COLLÉGIALE**

Synthèse de la réunion du mercredi 28 juin 2023

1 LES BRÈVES

L'actualité de la Politique de la ville :

Fabienne Barbon, cheffe du bureau Politique de la ville, a participé en tant qu'observatrice à cette deuxième séance dédiée aux contributions des conseillers citoyens à la rédaction du prochain contrat de ville. Elle a souhaité savoir si elle pouvait transmettre l'ensemble des synthèses de la Collégiale aux partenaires du contrat de ville : demande validée !

À noter !

Une nouvelle thématique transversale vient s'ajouter à celles précédemment définies : les mobilités (changement de lignes / stationnements / Mobilités et emploi).

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat)
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
- La santé mentale des habitants
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la sixième rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler de réussite éducative et d'emploi.

La réussite éducative des jeunes dans les quartiers

Besoins :

- La question du LIEU : les jeunes et les enfants ont besoin de lieux accessibles et gratuits, pour faire leurs devoirs en dehors du domicile familial, pour se détendre et se retrouver autour d'activités de façon encadrée
- Un réel manque dans l'accompagnement et l'encadrement des enfants et des jeunes en dehors des temps scolaires : le facteur clé, c'est la présence d'adultes, notamment des habitants, et de règles qui permettent d'apaiser ces lieux. Ainsi les services publics ne sont pas toujours adaptés pour accueillir les jeunes (le personnel de la médiathèque n'est par exemple pas en mesure de gérer cette situation)
- Des jeunes et notamment des enfants sont dehors toute la journée, parfois jusqu'à 22h, sans leurs parents : il y a un besoin de renforcer la responsabilité des adultes
- Certains parents sont moralement fatigués et démunis, l'ambiance a changé depuis le Covid : tout est devenu plus oppressant, il y a une grosse fatigue morale. Les parents ont besoin de temps de repos, de relâchement, de répit

***"DES ENFANTS SONT DEHORS TOUTE LA JOURNÉE,
PARFOIS JUSQU'A 22H, SANS LEURS PARENTS"***

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Un cercle vicieux s'installe ; des enfants seuls dans la rue jusqu'à tard le soir qui entraînent des nuisances sonores et se répercutent ainsi négativement sur le quotidien des habitants actifs...ce qui ajoute de la fatigue morale
- Des cultures éducatives qui se confrontent, des biais culturels et un rapport de l'adulte à l'enfant différent ; comment faire ?
- Comment motiver et donner envie aux jeunes de s'investir pour leur quartier ?

Idées - solutions :

- Mettre en place des groupes de paroles régulier pour les parents...mais comment les faire venir sans jugement ?
- Instaurer des lieux d'accueil gratuits après l'école
- Favoriser les échanges intergénérationnels
- Aujourd'hui, les enfants se jugent entre eux, se regardent en permanence sur leur quartier ou leur ville. Et pourtant certains souhaiteraient s'engager : on pourrait leur proposer de "délocaliser" leur engagement, sur un autre quartier (ex des services civiques), ce qui permet un certain développement
- Renouer et fédérer grâce à des supports décalés ; compost / jardinage intergénérationnel, apprentissage des fruits et légumes de la part des personnes plus âgées pour les jeunes : un moyen aussi de retrouver de la dignité
- Utiliser l'alimentaire, le "manger ensemble" : un vecteur intéressant, qui permettrait par exemple à certains de manger mieux...et un bon prétexte pour permettre à d'autres de venir
- Il faut des acteurs sur le terrain ! Exemple des médiateurs numériques afin d'accompagner les parents pour mieux maîtriser ces outils
- Installer des boîtes à livres en pied d'immeubles pour susciter l'envie de lire chez les enfants, les jeunes et les parents

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

L'emploi - économie sociale et solidaire et auto-entrepreneuriat

Besoins :

- L'accompagnement professionnel à la création d'entreprise semble insuffisant
- Un parcours entrepreneurial souvent difficile : déception et manque de stabilité voire de fierté : les jeunes n'y trouvent plus leur compte, souvent c'est un flop
- Relier le besoin primaire du logement à celui de l'accès à l'emploi, qui est très souvent un frein : certains travailleurs déjà précaires dorment dans leur voiture ou en tente...
- La mobilité s'avère également être un frein à l'emploi : un permis de conduire de plus en plus cher qui est devenu aujourd'hui être un critère de recrutement. À cela s'ajoute un autre frein ; la nécessité d'avoir un véhicule pour se rendre dans des lieux d'emplois éloignés...ce qui est souvent contradictoire avec les incitations écologiques...
- Les entreprises ne restent pas dans les quartiers - exemple des zones franches urbaines (ZFU) qui représentaient une belle opportunité mais beaucoup de salariés extérieurs aux QPV refusent d'y venir... et les habitants des QPV n'y travaillent pas non plus...sauf pour y faire le ménage : que faire?
- Redorer l'image des QPV, qui est parfois nocive pour le développement des activités

"ON SUPPRIME DES PLACES DE STATIONNEMENT DANS LES QUARTIERS...ALORS QUE LES GENS ONT BESOIN DE LEUR VOITURE POUR ALLER TRAVAILLER LOIN..."

2

ORDRE DU JOUR - POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Idées - solutions :

- Instaurer une dynamique du "aller vers" pour parler d'emploi aux jeunes, il leur faut du concret , mais en visant les bons endroits, au coeur du quartier et au plus près des publics (ex Caravane de l'emploi) : renforcer les missions des acteurs de terrain qui sont ceux à qui les habitants font le plus confiance
- Faire perdurer les permanences Pôle Emploi / Cité de l'emploi au sein des quartiers qui, jusqu'à présent, ont très bien marché - ex quartier Dravemont à La fabrique citoyenne
- Garantir un solide suivi dans le temps après la sortie des dispositifs de retour à l'emploi - exemple de la Régie de quartier
- Mise en place d'un espace de coworking gratuit ou à prix réduit pour limiter les frais d'entreprise - ex à Cenon un local d'assistance administrative et comptable est à disposition pour 9euros/an à condition d'avoir un projet
- Développer des lieux facilitant la création d'entreprise, à peu frais voire gratuits, pour lancer son activité dans de vraies conditions professionnelles
- Remédier à la perte de confiance vis-à-vis des institutions et à leur rejet qui se sont installés
- Faire connaître les structures d'aide à la recherche d'emploi et à la création d'entreprise, les habitants ne les connaissent pas suffisamment

"ATTENTION : IL Y A UNE PERTE DE CONFIANCE VIS-À-VIS DES INSTITUTIONS, VOIRE UN REJET : C'EST UN PREALABLE FONDAMENTAL..."

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens : mercredi 5 juillet 2023 à 18h

Ordre du jour des thématiques :

- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes

À la Préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)

Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 05 juillet 2023

1 LES BRÈVES

L'actualité de la Collégiale :

L'actualité nationale liée aux émeutes urbaines s'est invitée au programme de la Collégiale : une grande partie de la séance y a naturellement été consacrée, pour que chaque membre s'il le souhaite puisse exprimer ses sentiments, analyse et émotions. Le thème de la tranquillité publique, prévu à l'ordre du jour, a donc pu être relié à ces échanges de qualité, permettant de souligner les grands enjeux que peut recouvrir le futur contrat de ville en matière de tranquillité publique, de sécurité et de prévention de la délinquance.

La Collégiale poursuit donc son travail de contribution à l'écriture du prochain Contrat de ville. Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat)
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
- La santé mentale des habitants
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

En septembre auront lieu deux rencontres de la Collégiale afin de rattraper celle du mois d'août (congés) :

- Mercredi 13 septembre à 18h
- Mercredi 27 septembre à 18h

***"C'ETAIT PARFAITEMENT PREVISIBILE CES EVENEMENTS.
C'EST LE DÉCLENCHEUR QUI N'ETAIT PAS PREVISIBILE"***

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain Contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la 7ème rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler de tranquillité publique, de sécurité et de prévention de la délinquance.

Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance

Ces derniers jours la Politique de la ville a été remise au centre de la scène médiatique et du discours politique. Voici des extraits de paroles de conseillers citoyens et habitants de quartiers prioritaires qui font appel à l'apaisement, au besoin de réponses et d'actions de la part des pouvoirs publics.

- *"Je ne sais pas ce qui peut m'arriver quand je pars au travail le matin à 7h et quand je débauche le soir. Je ne peux même plus sortir m'amuser à Bordeaux, il fait tout noir dans mon quartier, alors je ne sors plus, je ne fais plus rien"*
- *"Dans les quartiers il y a une volonté de ghettoïsation, on concentre les ethnies comme des réserves d'indiens, et il n'y a pas de mixité sociale. Mais est-ce qu'humainement c'est juste ? Les philosophes n'avaient pas vraiment prévu ça non ?"*
- *"Il y a de grosses problématiques de santé mentale, d'énormes pathologies psychiatriques, notamment des jeunes adultes : ce sont plus des handicapés que des grands trafiquants"*
- *"Depuis ces derniers jours, on ne dort pas, c'est nauséabond"*
- *"Lorsqu'on y est (dans le quartier prioritaire) on sait qu'on va y finir si on n'a pas de situation professionnelle ou familiale qui change"*
- *"Il y a certains métiers (éducateurs, médiateurs) que l'on ne voit pas assez ou plus la nuit, et donc ça devient le règne des branleurs"*

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- *"Notre parole d'habitant n'est pas prise en compte, et l'image du quartier telle qu'elle est aujourd'hui c'est celle que l'on nous donne et pas celle que nous voulons relayer. Comment pouvons nous construire avec nos valeurs ?"*
- *"Le bailleur nous a complètement abandonné et tout le monde s'en fout de ce qu'il se passe dans les quartiers"*
- *"La politique générale du logement ne va pas, le problème du logement n'a jamais été pris en compte nationalement correctement, les manques de moyens se répercutent sur les bailleurs et les habitants"*

Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance - Besoins :

- Depuis le Covid, les problématiques en termes de santé mentale et d'handicap dans les quartiers grandissent, comment enrayer et solutionner ceci ?
- Les habitants souffrent de multiples nuisances : manque de sommeil, fatigue morale, mal-être, nuisances olfactives... que faire ? On subit la misère
- Il faut que les acteurs politiques aillent dans nos quartiers, le dialogue doit s'instaurer ; *"Venez !! On vous accueille dans nos quartiers ! Avec des produits bio même..."*
- Les habitants des quartiers prioritaires ont besoin de véritables mesures de protection ; *" le danger est là, les portes de nos résidences sont constamment ouvertes"*

"ON A ABANDONNÉ LA JEUNESSE : AVANT ON LEUR PROPOSAIT DES CHOSES, ET AUJOURD'HUI ILS SONT LAISSÉS À EUX-MÊMES"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- *Il faut agir contre la violence ; " soit la Police ne se déplace pas et ne vient pas soit, quand ils viennent, ils se prennent quelque chose sur la tête. C'est aussi le cas pour les employés municipaux, ils se font caillasser"*
- *"Il y a de la violence de tous les côtés, de la part de la Police et des jeunes, il n'y a pas d'échange, pas de dialogue et malheureusement beaucoup de réactions : les fossés s'agrandissent"*

Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance - Idées / solutions:

- *Mise en place d'une police de proximité dans l'objectif d'encourager les échanges, rétablir le dialogue et l'éducation à la citoyenneté : "on ne connaît pas les flics, quand on les connaissait, c'était pas les mêmes conneries"*
- *Bien qu'elle ne soit pas toujours simple ni sûre, une régulation entre voisins est-elle envisageable ?*
- *Mise en place de caméras de surveillance extérieures (dissuasion, sentiment de sécurité)*
- *Accueillir le dialogue ailleurs, par exemple via des rencontres Police / enfants dans les écoles : "il faut une autre image de la Police et des quartiers"*

"PEU IMPORTE LES STATUTS, LES ORIGINES OU LE MILIEU SOCIAL, IL FAUT RÉTABLIR CE QUI MARCHAIT AVANT : LES RENCONTRES ET LE DIALOGUE"

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



**La prochaine rencontre de la collégiale des conseils
citoyens :
Mercredi 13 septembre 2023 à 18h**



**La suivante se tiendra le mercredi 27 septembre à 18h
également**

À la Préfecture de la Gironde (2 Esplanade Charles de
Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 13 septembre 2023

1 LES BRÈVES

La rentrée de la Collégiale et l'actualité de la Politique de la ville :

- Les synthèses rédigées à l'issue de chacune des rencontres de la Collégiale ont été diffusées et figurent dans le Bilan de la concertation citoyenne en vue de la rédaction du prochain Contrat de Ville (en annexe)
- De nouvelles instructions de la part du Ministère ; l'échéance du nouveau Contrat de ville approche, un comité de pilotage est organisé fin octobre. Le Contrat de ville paraîtra donc prochainement et sera également mis à disposition sur la plateforme Resanat : les conseils citoyens auront ainsi la possibilité de le consulter et d'y apporter leurs contributions
- Madame Sonia Agresti-Roubache a été nommée Secrétaire d'Etat chargée de la Ville en juillet 2023, auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
- Madame Lydia Guirous, nouvelle Préfète déléguée à l'égalité des chances de la Gironde, s'est présentée devant la Collégiale des CC, rendez-vous est pris pour de prochains échanges
- La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain Contrat de ville. Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :
 - Le vieillissement de la population dans les quartiers
 - La réussite éducative des jeunes dans les quartiers
 - L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat)
 - La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité
 - La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes
 - La santé mentale des habitants
 - Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers
 - Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
 - L'accès aux droits
 - Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
 - Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la huitième rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler de santé mentale, de cadre de vie et d'attractivité au sein de leurs quartiers.

La santé mentale des habitants

La pandémie de Covid-19 n'a pas été sans conséquences, depuis, les problématiques associées à la santé mentale des habitants ne cessent de s'amplifier.

- Il n'y a aucune transmission et aucune communication entre les différents interlocuteurs : *“Quand on est confronté à une personne qui a des problèmes mentaux, on ne sait pas vraiment qui alerter et quand on alerte on n'a pas de retour. On se sent démuni, et le bailleur ne fait pas le relais”*
- Une réelle difficulté à communiquer ET à contacter les représentants élus auprès des bailleurs sociaux : *“On ne peut pas joindre ces personnes” - “Le représentant des locataires est devenu un fantôme” - “Comment on fait quand le représentant s'évapore ?”*
- Ce silence a d'autres conséquences et provoque de grandes difficultés dans le quotidien des habitants : anxiété, angoisse, sentiment d'abandon... **Il faut rétablir ces liens essentiels.**
- Un sentiment d'inquiétude et de mise en danger constant : *“On ne sait pas ce qu'il se passe dans les appartements. Et parfois, certains habitants n'ouvrent jamais leurs fenêtres”*

“NOUS N'AVONS PAS ACCÈS AUX DROITS”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Un manque évident de structures spécialisées dédiées au suivi psychologique : *“Nous sommes les derniers servis”*
- **Il est aujourd’hui nécessaire de revoir la politique dédiée à la santé mentale des habitants en termes d’actions** : *“On ne voit pas les structures spécialisées, les associations ni les permanences”*
- De nombreux problèmes à traiter chez les adolescents ; renfermement, pensées suicidaires... **Il faut agir et instaurer le “aller vers” et prévoir les “lieux pour”**
- D’autres problématiques en termes d’accès aux soins : la plateforme Doctolib est un réel frein à la prise de rendez-vous et au suivi médical des habitants des quartiers prioritaires : (encore) le constat d’une fracture numérique : ***“les médecins doivent s’adapter aux modes de vie des habitants”***
- De plus, il y a de moins en moins de professionnels de santé, moins de médecins et moins de specialists... pour des besoins toujours plus grandissants
- Les effets du Covid arrivent maintenant : *“l’après coup n’est pas traité”,* les habitants font face à de grandes difficultés ; développement des comportements addictifs aux écrans et aux jeux vidéos notamment chez les plus jeunes et ne cessent de se répercuter car il n’y a pas de solutions et pas d’actions
- La consommation des substances illicites et ses conséquences dramatiques figurent également parmi les sujets majeurs à traiter pour la santé mentale des habitants : *“Chez nous c’est malheureusement habituel, on vit avec, c’est Presque naturel”* - *“Il n’y a pas de solutions”*

“BEAUCOUP DE GENS CONCERNÉS VONT SE RENFERMER, SE RECLUENT CHEZ EUX, LÀ OÙ IL FAUDRAIT S’OUVRIR... ET SI IL Y A PAS DE VIE SOCIALE ÇA EMPIRE”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires

- Certains bâtiments ont été mal réhabilités et contraignent les habitants à vivre dans de mauvaises conditions : des problèmes phoniques (VMC, voisinage), une conséquente problématique relative à la chaleur ; de nouvelles cours d'écoles et des toits en bitumes : *“ Quand tout s'y met c'est juste pas possible”*. **Nécessité de trouver des solutions alternatives : végétalisation, îlots de fraîcheur...**
- La majorité des bâtiments habités et des locaux appartenant aux bailleurs sociaux sont en mauvais état : insalubrité, moisissure... *“Le rôle des bailleurs sociaux n'est encore une fois pas rempli”*. Un réel frein face à la dynamique d'actions que les habitants souhaiteraient impulser : *“On ne peut pas agir de façon efficace, on a cherché des interlocuteurs mais il n'y a personne”*
- Un point de vigilance important sur la fausse attractivité des co-propriétés, dont les logements ont été vendus sans intégrer les coûts énormes des renovations...qui sont à la charge des nouveaux co-propriétaires : *“c'est bien beau de faire accéder...mais ces bâtiments ne sont pas en état et avaient besoin de rénovation...les bailleurs ont gagné de l'argent...et cela n'a pas entraîné davantage de mixité...”*
- Une faible attractivité qui s'explique par la réputation... : *“Personne ne vient chez nous parce que la réputation c'est les voyous, les bruits, la saleté et la drogue”*
- ... qui s'étend au monde professionnel : *“ Il y a le problème de l'image que l'on renvoie quand on habite un quartier prioritaire pour trouver du travail”*
- Pour faire lien avec la thématique précédente, il y a également de réelles conséquences psychologiques quant au fait d'être contraint de rester et de finir sa vie dans un quartier prioritaires : *“ Maintenant ce n'est plus un choix, c'est une nécessité : parfois les QPV sont un terminus...et on ne peut plus bouger car ce sera une hausse des loyers”*

“ATTENTION, LES CO-PROPRIETES, C'EST DE LA FAUSSE ATTRACTIVITÉ ET C'EST TRÈS DANGEREUX”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Les habitants n'ont pas été concertés au sujet de l'aménagement des quartiers : *"Ils ont coupé des arbres pour bitumer..."*
- Au sujet de l'aspect financier et de l'accès au logement, les habitants font face à d'autres problématiques ; les loyers des logements plus petits sont souvent plus chers que les logements plus grands et occupés par des personnes seules : *"je suis passé d'un T5 à T3 et je paie quasiment plus cher"*
- Une gestion des déchets toujours très problématique : *"C'est mal pensé, on refait les erreurs du passé" - "J'ai les poubelles en face de chez moi, parfois je n'ouvre pas les volets, je vois des rats, ça sent mauvais et parfois les poubelles ne passent pas, c'est juste l'enfer"*
- **La transition écologique doit aussi être prise en considération dans les quartiers** : absence de branchement pour les voitures électriques, pas assez d'arrêts de bus, de garages à vélos, d'accès suffisant à la fibre...
- **Ecouter les locataires** : *"Nous voulons choisir qui fait les animations de nos quartiers car actuellement ça contribue à la mauvaise image que l'on renvoie. Il faut arrêter les fresques en pied d'immeuble et faire ça dans les zones publiques, pas chez nous car ça nous renvoie juste l'image que nous ne sommes pas des locataires normaux"*
- **Il faut écouter les habitants et contrôler ce qui se fait derrière chacune des propositions et actions car bien souvent ils ne disposent pas d'explications ni de justifications** : *"Avant les réunions, souvent on n'a pas les documents. Et après, il n'y a jamais de retours ni de comptes rendus"*

"LES HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES ONT LE DROIT DE CITÉ COMME LES AUTRES, CE SONT DES CITOYENS À PART ENTIÈRE, QU'ILS VOTENT OU PAS "

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



**La prochaine rencontre de la collégiale des conseils
citoyens :
Mercredi 27 septembre 2023 à 18h**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de
Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 27 septembre 2023

1 LES BRÈVES

- **Pour votre information** : les trois prochaines rencontres de la Collégiale se dérouleront **le 25 octobre, le 8 novembre ainsi que le 20 décembre de 18h à 20h** (informations supplémentaires à la fin de la synthèse)
- La neuvième rencontre des conseillers citoyens a notamment fait l'objet d'un état des lieux et de l'étude de différentes situations de discriminations rencontrées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Voici le lien vers le site du Défenseur des Droits répertoriant la liste des critères définis par la Loi de lutte contre les discriminations :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>
- Vous trouverez également en troisième partie de la synthèse le **lien Resana** ainsi que la procédure à suivre vous permettant de visualiser l'avancée de l'écriture du Contrat de ville et d'y contribuer

La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain contrat de ville.

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers ✓
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers ✓
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat) ✓
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité ✓
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes ✓
- La santé mentale des habitants ✓
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers ✓
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...)
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la neuvième rencontre de la Collégiale, dix conseillers citoyens se sont réunis pour parler de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes / hommes.

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes / hommes

"ON COCHE TOUTES LES CASES DE DISCRIMINATIONS"

→ Handicap

- Les habitants constatent un réel manquement à l'application de la Loi au sein de leurs quartiers
- Les logements ne sont pas mis aux normes ni adaptés pour l'installation des personnes portantes d'un handicap : *"Ce n'est pas normal, d'après la Loi le bailleur doit faire ces modifications et nous on doit se battre pour ça, comme toujours. Et c'est sans compter le fait que la moitié des travaux est souvent à la charge des locataires..."*
- La suppression des appartements en rez-de-chaussée des immeubles au bénéfice de l'installation de commerces engage de nouvelles problématiques d'accessibilité face aux handicaps et au vieillissement de la population

→ Mixité

- *"La mixité a disparu, c'est un glissement vers le bas et on rajoute de la pauvreté à la pauvreté. On ne met que les gens qui n'ont pas de revenus dans nos quartiers"* : la Collégiale des Conseils citoyens souhaiterait **rencontrer et échanger** avec les professionnels concernés au sujet de la politique de l'attribution des logements

"LE PROBLEME DES DROITS, C'EST QU'A CHAQUE FOIS ON DOIT SE BATTRE POUR QU'ILS SOIENT APPLIQUES"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

“LA MIXITÉ N’EXISTE PLUS. C’EST OBSUR, ON NE VOIT PLUS QU’UN MÊME TYPE DE PERSONNES, ÇA FAIT QUARTIER PAUVRE. ON ME LE DIT SOUVENT; ÊTRE RIVE DROITE ÇA FAIT CAS SOCIAL, ON EST CATALOGUÉS ET CLIVÉS, C’EST LE VILLAGE INDIEN”

- Comment répondre aux inquiétudes grandissantes des habitants ? “Ça ne peut pas évoluer car ce sont les bailleurs qui s’occupent des logements et uniquement des personnes à bas revenus, il faut casser le quartier”
- Une réelle nécessité de mettre en oeuvre des **actions pérennes** : “Il faut mettre en place des actions qui portent leurs fruits et si on commence quelque chose, il faut le faire dans la durée”. Emerge malgré tout le sentiment que quelque chose se passe : “La politique de la ville a été efficace... mais le fossé s’agrandit”
- **Lutter contre le “laisser-aller” et ré-orienter l’image du quartier** : “Beaucoup de personnes s’imprègnent de cette mauvaise image et de cet état d’esprit ; de toute façon je mets mes poubelles là parce que je suis un cassos”
- Le racisme perdure et se manifeste par de l’ostracisme et par le développement d’une véritable culture de l’entre soi : “ Il est devenu ordinaire. On a stoppé cette lutte, puis ce n’est plus la discrimination qui nous gêne le plus car il n’est pas chez nous, il est en face” - “ les centres sociaux aussi peuvent discriminer au travers de leurs repas et de leur fête de la musique, par exemple sur les repas on est passé du repas français imposé, au repas de toutes les cultures... et finalement c’est un repas maghrébin”
- La question de l’attribution des logements au sein des quartiers de la politique de la ville est urgente car elle dispose de nombreuses conséquences négatives, notamment celle de la “discrimination par l’adresse”; **comment la Politique de la ville peut-elle lutter ?**

“LA GHETTOÏSATION, C’EST PLUTÔT UNE AUTO-DEFENSE : LE SENTIMENT DE CERTAINS HABITANTS C’EST “ILS NE VEULENT PAS DE NOUS, ALORS ON RESTE ENTRE NOUS”. MAIS C’EST D’ABORD UN PROBLEME DE PAS VOULOIR DE NOUS, LE DROIT N’ARRIVE PAS JUSQU’A NOUS...ET APRES C’EST COMPLIQUE DE DEMANDER AUX GENS DE RESPECTER LES VALEURS REPUBLICAINES”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

“POUR TROUVER DU TRAVAIL CERTAINES PERSONNES SONT PRIVILÉGIÉES PARCE QU’ELLES N’HABITENT PAS UN QUARTIER PRIORITAIRE”

“NOUS DEVONS MENTIR SUR NOTRE ADRESSE MAIS LA POSTE NOUS L’IMPOSE”

“ON VIT DANS LA GHETTOÏSATION, ON NE VEUT PAS DE NOUS, LE DROIT NE VIENT PAS JUSQU’À CHEZ NOUS”

- **“Dans les quartiers, soyons des laboratoires !”** : l’expérimentation permettrait de lutter contre certaines formes d’inégalités

→ Égalité femmes / hommes

- Les femmes subissent des discriminations dans le domaine du travail et se retrouvent souvent dans de dangereuses situations : un travail dissimulé sans aucune conditions sociales à cause des problématiques de garde d’enfants
- Une insécurité renforcée le soir et la nuit : “ À partir de 19h je ne sors plus parce que j’ai peur” ; “On ne sait jamais jusqu’où ça peut aller”

“Je ne peux pas me promener à l’heure que je veux, je me sens en insécurité totale. Chose que je faisais avant mais plus maintenant, il y a beaucoup de squats, de jeunes, de rassemblement. Il y a certaines zones où il faut faire profil bas, il faut faire attention aux regards”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Une occupation de l'espace public très inégale : *“Les terrasses sont occupées par les hommes et je n'oserai jamais aller y boire un café, je sais que n'y serai pas la bienvenue”*
- Une vigilance constante et renforcée : *“ On n'a pas de Burka mais c'est comme si on avait un bouclier”*
- **Des initiatives à prendre :**

“Il faut aller dans les écoles et de façon générale et miser sur les générations futures”

“Il faut agir sur cette peur qui s'est institutionnalisée”

“Il faut éduquer et discuter”

“Il n'y a pas que les enfants, les parents aussi”

“C'est important d'entendre le côté répressif de ces actes, il y a des droits et des devoirs, il faut saisir la justice”

“ Il y a aussi les appels à projets ! On pourrait se servir du théâtre pour apprendre l'empathie”

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens :
Mercredi 25 octobre 2023 à 18h



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

ACCÈS AU LIEN RESANA

<https://resana.numerique.gouv.fr/public/>

Pour accéder au document et apporter vos contributions il faut que chaque Conseil citoyen créé son accès avec sa propre adresse mail.

RESANA
Groupes de travail & suite collaborative en ligne

[FINALISER MON INSCRIPTION](#)

Votre adresse mail : ccterreneuves@gmail.com

Créer votre mot de passe

Au moins 10 caractères dont 8 caractères alphanumériques, au moins un caractère spécial (ex: !@#\$%^&*)

Choisir votre mot de passe

Confirmer le mot de passe

Nom : CONSEIL CITOYEN

Prénom : Tomas MOURAS

Service ou organisation : Saisir si inexistant dans la liste
ACADEM

Fonction : Fonction



Lorsque votre adresse mail est indiquée, vous arrivez sur cette page qui vous permet de finaliser l'inscription du Conseil citoyen et d'accéder à la plateforme collaborative

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 25 octobre 2023

1 LES BRÈVES

• L'actualité de la politique de la ville :

Le contexte politique international sensible et délicat fragilise un peu plus le lien social entre les habitants et peut parfois renforcer le cloisonnement des communautés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La nouvelle géographie des quartiers prioritaires paraîtra très prochainement et sera présentée aux conseillers citoyens à l'occasion d'une nouvelle rencontre de la Collégiale.

La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain contrat de ville.

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers ✓
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers ✓
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat) ✓
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité ✓
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes ✓
- La santé mentale des habitants ✓
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers ✓
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...) ✓
- L'accès aux droits
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi)
- Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la dixième rencontre de la Collégiale, quinze conseillers citoyens se sont réunis pour parler de transitions. Concept pluriel qui s'articule par exemple autant au niveau de l'écologie, avec la gestion des déchets, de l'eau et de l'électricité, que de l'alimentation et concerne ainsi pleinement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LES TRANSITIONS

"IL Y A DES FREINS QUE L'ON NE COMPREND PAS"

→ Écologie

- Les Conseils citoyens souhaitent intégrer une consommation plus (éco)responsable pour les projets dans lesquels ils s'engagent et souhaitent s'engager à l'avenir ; exemple de l'appel à projets émis dans l'objectif de supprimer les gobelets jetables à base de pétrole... qui est resté sans réponse
- Les associations ne respectent pas toujours les clauses à appliquer en matière de transition écologique, ce qui va à l'encontre des engagements des habitants
- **La solution serait alors de mieux évaluer ces pratiques**, et de ne pas en rester à la seule "auto-évaluation" par les porteurs de projets eux-mêmes

"NOS IDÉES SONT RECUEILLIES, MAIS NE SONT PAS APPLIQUÉES..."

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- “L’installation de bornes pour les voitures électriques n’a pas été prévue chez nous”, il faut considérer et penser ce dispositif avec **égalité** !

→ La gestion des déchets

“ON A L’IMPRESSION QUE LA MÉTROPOLE NOUS A OUBLIÉS”

- Cette politique doit faire l’objet d’une attention toute particulière, **elle doit être bien expliquée afin d’être bien appliquée**
- La gestion des déchets au sein des quartiers est à ce jour extrêmement problématique, il faut agir ; **mise en place de pictogrammes, d’une présence humaine afin d’assurer un véritable accompagnement vers les bons réflexes citoyens à adopter**
- L’installation et les aspects techniques de certaines poubelles ne correspondent pas à la vie pratique des habitants ; l’ouverture des bacs enterrés est trop petite par rapport à la taille des sacs poubelles et est placée trop haut pour soulever ces derniers lorsqu’ils sont parfois lourds
- Les habitants sont inquiets quant au devenir du compostage qui va devenir obligatoire ; “au niveau collectif, qui va gérer et s’en occuper ?” - “ça pose vraiment des questions d’hygiène, il va y avoir des rats partout” - “ici ça ne marchera pas du tout et ça va créer encore plus de désagréments”

“ON SE RETROUVE ENCORE UNE FOIS FACE A TROP D’INJONCTIONS QUI NE SONT PAS EXPLIQUÉES”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- **Des explications sont nécessaires pour la mise en place de ce nouveau dispositif.** Pour qu'il fonctionne, il faut expliquer et sensibiliser au sujet de l'efficacité du composteur et que les habitants soient informés au sujet des intérêts, du sens et des répercussions positives et collectives.
- **Les conseillers citoyens ont fait part de leur souhait d'être consultés lors des moments de prises de décisions avec la Métropole et les entreprises concernées (choix des équipements, emplacements...)**
- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville font également face à de grandes difficultés au sujet du dépôt sauvage ; **"il faut mieux informer, prendre en compte et trouver des solutions pour limiter et sanctionner le dépôt sauvage"**

"LA LOI NE S'APPLIQUE PAS DANS NOS QUARTIERS PRIORITAIRES ALORS QU'IL Y A UN GRAND MANQUE DE CIVISME, CEST TOUJOURS PAREIL"

- De plus, il faut aussi proposer des possibilités pour que les habitants puissent se débarrasser de leurs encombrants, par exemple pour les habitants n'ayant pas de voiture pour aller à la déchetterie

→ L'eau

- **"Le coût des charges est exorbitant" - " ce n'est pas normal étant donné que la définition même des QPV se fait sur la base de nos faibles revenus" ; inévitablement, le coût de l'eau pose aujourd'hui un réel problème qui ne cesse de s'accroître ; il faut plafonner et limiter ces prix**

"IL FAUT INSCRIRE LE PLAFONNEMENT DES FACTURES D'EAU DANS LE PROCHAIN CONTRAT DE VILLE"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Le souci de la qualité de l'eau s'ajoute à celui de son prix ; les habitants sont contraints d'acheter de l'eau en bouteille (plastique) pour boire une eau de meilleur gout...une contradiction forte avec les enjeux écologiques et la gestion des déchets plastiques:

“DES HABITANTS ACHETENT DES BOUTEILLES D’EAU EN PLASTIQUE POUR BOIRE DE L’EAU DE QUALITE...”

→ L'électricité

“ON EST CENSÉ ÊTRE PAUVRES MAIS ON PAYE NOS FACTURES PLUS CHER QUE LES AUTRES”

- ***“Au même titre que pour l'eau, il faut des aides”***
- Le coût des charges est de plus en plus difficile à gérer et lorsque le délai de paiement est dépassé, la sanction s'impose aux habitants ; *“Maintenant il n'y a plus de relance, la sanction est immédiate, c'est du jamais vu !”*
- Une sur-consommation électrique qui se répercute sur les charges des habitants et qui pourrait être évitée ; la consommation électrique de l'ascenseur n'est par exemple pas optimisée et les LED installées dans les parties communes consomment bien trop d'énergie
- Autre problème : l'installation et la sécurité des équipements des logements collectifs ; *“ les bailleurs sociaux ne font plus de préventif, uniquement du curatif”*. Autrement dit, les vérifications nécessaires ne sont pas effectuées, et on attend que le matériel soit défectueux pour le changer...

→ **L'alimentation et le "bien manger"**

- Un constat aujourd'hui indéniable et un fort enjeu de santé publique ; la santé via l'alimentation a un coût de plus en plus conséquent ; **comment faire?**

***"ÉCONOMIQUEMENT COMMENT JE FAIS POUR LE FAMEUX 5 FRUITS
ET LÉGUMES PAR JOUR ?"***

***"SOIT JE MANGE BIEN ET JE SUIS EN BONNE SANTÉ, SOIT JE MANGE
MAL ET JE SUIS EN MAUVAISE SANTÉ MAIS JE VAIS POUVOIR
PAYER...JE FAIS QUOI?"***

- Les habitants ont conscience que des alternatives sont proposées mais une alimentation équilibrée reste globalement très chère ; " les fruits sont plus chers qu'un paquet de gâteau"

→ **Le rôle majeur des gardiens**

- Pour finir, les conseillers citoyens ont évoqué un sujet transversal à la gestion de toutes les questions de transitions : **la présence d'un gardien au sein des résidences** des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **Il faut développer, repenser le rôle du gardien et l'encadrer pour favoriser son bon fonctionnement** : "il faut une vraie fiche de poste. Le gardien c'est notre première forme de lien social, sans gardien c'est le bordel"
- **Solutionner la question de la sécurité** : "les gardiens sont souvent agressés donc ils travaillent tôt le matin pour ne croiser personne ensuite. Ils disent oui à tout pour ne pas être embêter" : un métier difficile mais qui devient de plus en plus indispensable.

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



La prochaine rencontre de la collégiale des conseils citoyens :

Mercredi 08 novembre 2023 à 18h



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

LA COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS



Synthèse de la réunion du mercredi 08 novembre 2023

1 LES BRÈVES

- **L'actualité de la politique de la ville :**

Pour rappel, vous avez toujours la possibilité de consulter l'avancée de l'écriture du contrat de ville métropolitain 2024 - 2030 via la plateforme collaborative Resana (précisions des conditions d'accès dans la synthèse n°9).

À ce sujet, les conseillers citoyens présents ce jour nous ont fait part de leur souhait de se faire expliquer et de mieux comprendre la nouvelle géographie prioritaire.

La Collégiale poursuit son travail de contribution à l'écriture du prochain contrat de ville.

Pour rappel, l'objectif est de cibler les besoins des quartiers et de leurs populations et d'imaginer des pistes d'actions à l'échelle métropolitaine au travers des 11 thématiques suivantes :

- Le vieillissement de la population dans les quartiers ✓
- La réussite éducative des jeunes dans les quartiers ✓
- L'emploi (économie sociale et solidaire - auto-entreprenariat) ✓
- La tranquillité publique et la prévention de la délinquance - sécurité ✓
- La lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes/Hommes ✓
- La santé mentale des habitants ✓
- Le cadre de vie et l'attractivité des quartiers ✓
- Les transitions (écologique, numérique, gestion de l'eau dans les quartiers...) ✓
- L'accès aux droits ✓
- Les mobilités (changement de lignes - exemple de Bègles / stationnements / mobilités et emploi) ✓
- **Le fonctionnement des Conseils citoyens, en lien avec les institutions**

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

Dans le prochain contrat de ville un chapitre sera consacré aux attentes et besoins des Conseils citoyens et de leurs quartiers, d'où l'intérêt de l'étude des différentes thématiques précisées.

Lors de la onzième rencontre de la Collégiale, les conseillers citoyens se sont réunis pour parler d'accès aux droits et de mobilités. Ce sont les deux dernières thématiques étudiées en termes d'enjeux présents au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La prochaine et dernière rencontre de l'année 2023 sera l'occasion de réfléchir à l'amélioration du fonctionnement interne des Conseils citoyens et externe, en lien avec les institutions notamment.

L'ACCÈS AUX DROITS

"CE N'EST PAS DU TOUT FACILE D'AVOIR ACCÈS AU DROIT COMMUN"

→ Des barrières multidimensionnelles

- "Le droit est existant mais pas accessible par tous" - " Beaucoup de personnes ne maîtrisent pas et ne connaissent pas quels sont leurs devoirs et leurs droits" : les habitants ne connaissent et ne comprennent pas toujours **les droits** auxquels ils ont accès
- Le fait de ne pas maîtriser la langue française constitue un réel frein lors de la réalisation de certaines tâches administratives ou bien dès lors qu'il est nécessaire de demander de l'aide pour la réalisation de celles ci
- Même dans une démarche d'accompagnement, les habitants ont des difficultés à solliciter les institutions ; "il y a beaucoup de choses qui sont mises en place mais dans la réalité la démarche personnelle est difficile à réaliser"

"SUR LE PAPIER C'EST GÉNIAL, MAIS DANS LA RÉALITÉ C'EST AUTRE CHOSE, C'EST DUR, IL FAUT VRAIMENT S'ACCROCHER"

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- Les numéros téléphoniques d'informations sont payants, ce qui représente un frein supplémentaire
- “J’ai des droits, soit je ne le sais pas, soit je le sais mais je n’y ai quand même pas recours” ; le **renoncement** fait également partie des aspects qu’il faut solutionner afin de garantir un meilleur accès aux droit des individus
- “Les démarches sont trop complexes, c’est décourageant et pour les étrangers c’est encore pire”
- Le **numérique** a aussi contribué a complexifier, dans certaines situations, l’accès aux droits des individus ; “pour les personnes âgées, l’accès aux droits a été mis à mal par le numérique”

→ Des solutions à développer

- Les prises de rendez-vous et les permanences au sein des institutions mises à disposition des habitants sont une bonne chose, il faut aller dans ce sens et les développer car ce type de service n’est à ce jour pas connu de tous
- Il faut envisager l’**accompagnement** comme réel vecteur de lien social et d’accès aux droits ; “selon moi, on a déjà les outils nécessaires pour proposer un accompagnement quelqu’il soit mais par contre il faut réfléchir à comment on accompagne ? Car les gens ne se déplacent pas donc comment pourrait-on faire ...mais “sans faire à la place de” ?”
- Il est important de ne pas attendre que les individus se retrouvent dans des situations critiques, à l’exemple des situation de loyers impayés, pour intervenir

“FINALEMENT, CE N’EST PAS VRAIMENT LA QUESTION DES SUPPORTS À DISPOSITION DES HABITANTS MAIS SURTOUT CELLE DE L’ACCÈS ET DE L’ACCOMPAGNEMENT”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

- *“Il faut aller chez les gens et faire de la livraison d’informations ! C’est ce type de réunions informelles qui permettent d’avancer”*
- *Replacer l’humain au centre de ces enjeux en termes d’accès aux droits ; “on veut des personnes humaines au guichet, mais il n’y a plus de guichet...”*

→ L’accès au droit à la santé

- *“La santé est un élément quotidien mais tout ce qu’il se passe à ce niveau là devient très grave”*
- *De plus en plus de praticiens font le choix de la prise de rendez vous via la plateforme Doctolib ; ceci pose un réel problème notamment pour les personnes âgées et ne garantit ainsi pas l’accès aux soins à tous les individus*
- *La santé des individus est également mise de côté lorsque que les frais de certains soins sont à avancer ; “là aussi il faudrait pouvoir proposer un accompagnement spécifique, il faut pouvoir avoir une voie de recours pour payer ses soins et se faire soigner. En fait, il faut faire des propositions adaptées aux territoires”*
- *Il y a un véritable travail de prévention à faire, notamment du côté de la médecine scolaire mais également au niveau de la vulgarisation de certains enjeux en matière de santé via de nouveaux formats (photos, vidéos...)*

“IL N’Y A PLUS DE DROIT À LA SANTÉ, C’EST GRAVE”

2

ORDRE DU JOUR ; POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTRIBUTIONS

LES MOBILITÉS

“GLOBALEMENT LE BILAN EST POSITIF, LES QUARTIERS PRIORITAIRES SONT BIEN DESSERVIS”

- Une **accessibilité** au sein des quartiers prioritaires parfois inexistante pour les personnes à mobilités réduites (trottoirs, entrées des résidences et rampes d'accès inadaptées)
- *“Les routes sont bien faites dans la métropole mais pas dans les quartiers, chez nous il y a toujours des obstacles”*
- *“Les vélos ce n'est pas pour tout le monde, il n'y a pas de véritable accessibilité”* ; le paiement d'une caution constitue par exemple un réel frein quant à l'utilisation des **vélos** mis en location par les services publics
- *“L'injonction de privilégier les transports en commun à la voiture est difficile parce que c'est quand même très galère “ ; à ce sujet, il y a deux situations vécues : l'une selon laquelle “dans mon quartier on n'a plus besoin d'utiliser la voiture” et l'autre selon laquelle “tout dépend de ce que l'on a tout autour de soi, dans certains territoires je ne vois pas comment on peut faire sans voiture, on a besoin de ça”*
- **L'autopartage** semble être un aspect qui pourrait être étudié au sein des quartiers mais, encore une fois, avec la mise en oeuvre d'un accompagnement spécifique dans l'objectif de donner une chance au bon fonctionnement d'une telle initiative

3 CALENDRIER & INFOS PRATIQUES



EDITION SPÉCIALE DE LA PROCHAINE COLLÉGIALE DES CONSEILS CITOYENS

La prochaine et dernière rencontre de la collégiale des conseils citoyens de l'année 2023 se déroulera le Mercredi 20 décembre à 18h

**À cette occasion, nous vous proposons de partager un moment convivial autour d'un petit apéritif
À vos préparations !**



À la préfecture de Bordeaux (2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux)



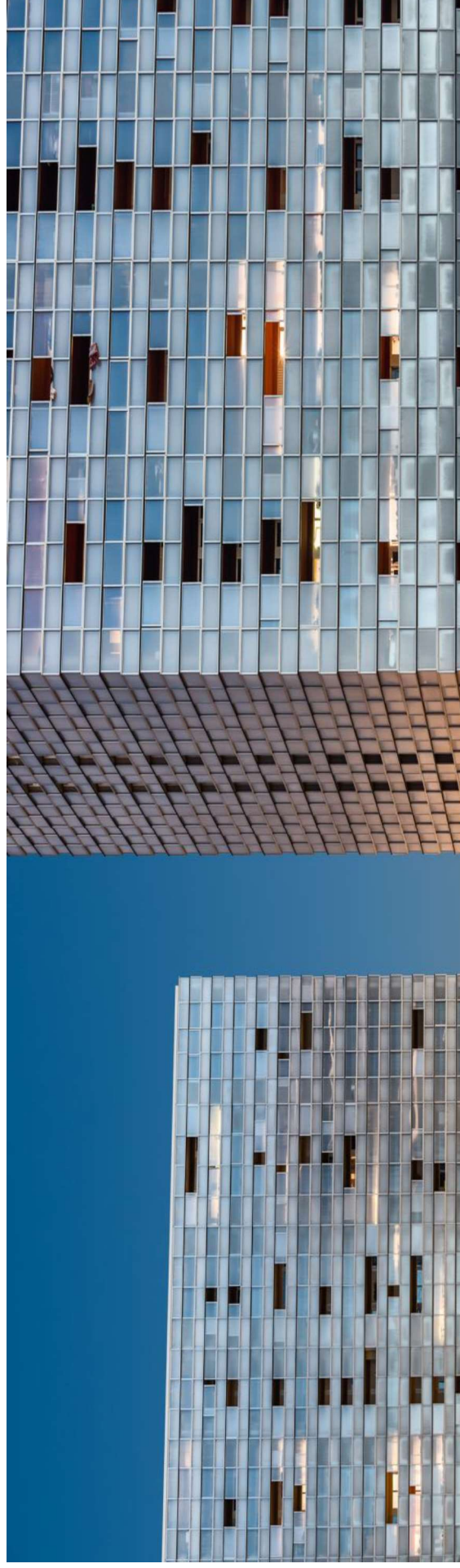
Possibilité de suivre les rencontres en visio
- infos dans les invitations mail

NOS CONTACTS

Mehdi Hazgui : contact@mehdi-hazgui.com / 06 11 75 02 59

Elisa Gilotin : gilotinelisa@gmail.com

**Annexe 4 : Séminaire du 12 mai 2023
« Politique de la ville » des quartiers
prioritaires de Bordeaux Métropole –
Compte rendu**



Séminaire « Politique de la ville » des quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole

-

Compte rendu

Vendredi 12 mai 2023

RESPUBLICA
LE DIALOGUE COLLABORATIF



Contexte du séminaire

Bordeaux Métropole et la Préfecture de Gironde coanniment le **contrat de ville 2015-2023**. Celui-ci arrive à échéance le 31 décembre prochain, et un nouveau dispositif de politique de la ville entrera en application le 1^{er} janvier 2024. Ni les contours de fonctionnement ni le niveau d'ambition du futur dispositif ne sont encore connus, mais l'Etat devrait faire des annonces à ce sujet dans les prochaines semaines.

Toutefois, la rédaction d'un nouveau document cadre type « contrat de ville », pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, nécessite d'engager la réflexion dès maintenant. Bordeaux Métropole et la Préfecture n'envisagent pas de mener cette réflexion sans **concertation avec les acteurs** de la politique de la ville. **C'est pourquoi l'organisation d'un séminaire les réunissant est apparue comme incontournable.**

Ainsi, un **séminaire « Politique de la ville » des quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole** organisé par le **Service ville et quartiers en renouvellement** de Bordeaux Métropole a eu lieu le 12 mai 2023 de 8h30 à 17h30 à l'Hôtel de la Métropole. Le séminaire a réuni plus de 120 participants.

Res publica, cabinet de conseil spécialisé dans les démarches participatives, a accompagné Bordeaux Métropole dans l'organisation et l'animation de ce séminaire.



SOMMAIRE

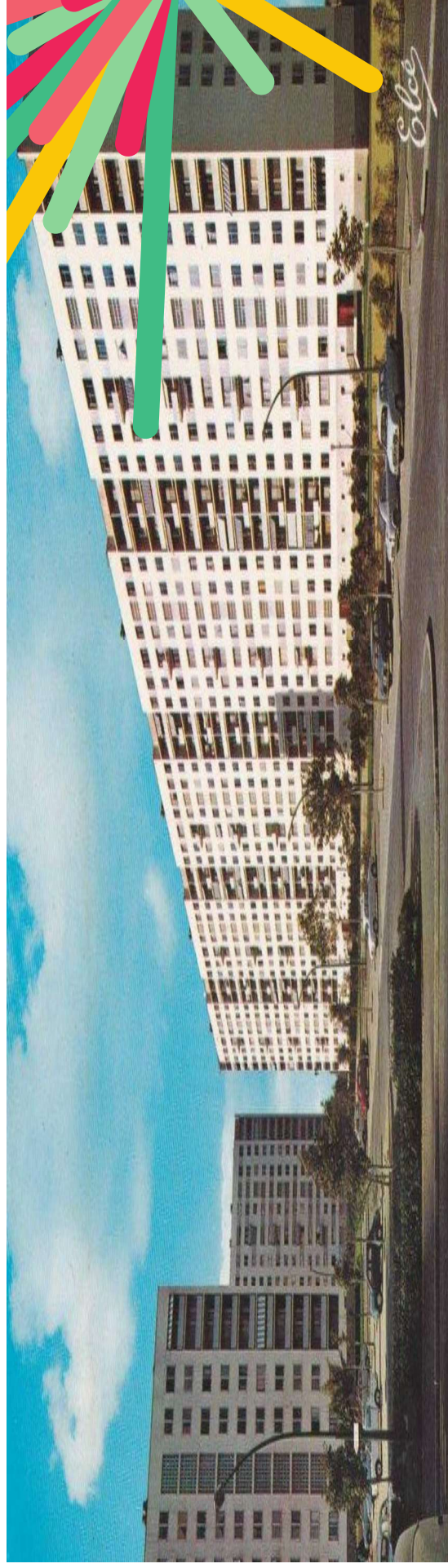
- Introductions et présentation de l'évaluation du contrat de ville..... p. 5
- Table ronde sur la politique de la ville..... p. 19
- Speed meeting..... p. 25
- L'atelier sur les orientations prioritaires..... p. 29
- L'atelier sur les sujets transversaux..... p. 56
- Conclusion..... p. 66
- Votre avis sur le séminaire..... p. 69

PROGRAMME

- ▶ **9h-9h15** : Accueil et présentation du séminaire
- ▶ **9h15-9h30** : La politique de la ville à partir de 2024
- ▶ **9h30-10h30** : Présentation du rapport d'évaluation du Contrat de ville de la Métropole Bordelaise
- ▶ **10h30-11h15** : Table ronde avec Johanna Dagorn et Olivier Chabot
- ▶ **11h15-12h30** : Speed meeting // Débat avec Johanna Dagorn et Olivier Chabot

PAUSE DÉJEUNER

- ▶ **14h-15h40** : Atelier en sous-groupes sur vos orientations prioritaires et le fonctionnement de la politique de la ville
- ▶ **15h40-16h** : Priorisation de vos orientations
- ▶ **16h-16h40** : Restitution et débat sur les questions de fonctionnement de la politique de la ville
- ▶ **16h40-17h20** : Présentation de vos orientations prioritaires et débat
- ▶ **17h20-17h30** : Présentation des suites de la démarche



Introductions et présentation de l'évaluation du contrat de ville

Introductions

Jean-Jacques Puyobrau, vice-président de Bordeaux Métropole délégué au logement, à l'habitat et à la politique de la ville, souhaite la bienvenue aux participants du séminaire. L'objectif du séminaire est de faire émerger des propositions au service de celles et ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est impératif de donner les mêmes chances de réussite aux habitants de ces quartiers où se concentrent des difficultés.

Nicolas Thibault, directeur de la coordination des politiques publiques à la préfecture de la Gironde, rappelle que le nouveau contrat de ville démarrera en 2024. Depuis un an, les acteurs travaillent à l'élaboration de celui-ci, notamment sur la base de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023. Le nouveau contrat de ville, y compris ses thématiques, seront ainsi construits à partir des spécificités locales et en partenariat avec des acteurs locaux (communes, associations, conseils citoyens). Un travail de périmétrage des nouveaux quartiers est en cours.

Fabienne Barbon, cheffe de bureau politique de la ville à la Préfecture de la Gironde, **Marie-Pierre Laubeuf**, chargée de mission Politique de la ville à Bordeaux Métropole et **Camille Garcelon**, chargée de mission à l'A'urba présentent l'évaluation du contrat de ville 2015-2023. L'évaluation a été réalisée entre février et juin 2022 avec :

- l'ensemble des signataires du contrat de ville
- le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine (PQNA)
- l'Agence d'Urbanisme (A'Urba).



Présentation de l'évaluation du contrat de ville

Fabienne Barbon présente la méthodologie d'évaluation du contrat de ville.

- **Une approche qualitative :**
 - Deux à trois questions évaluatives identifiées par pilier du contrat de ville, soit plus d'une vingtaine de questions au total. 12 ont été retenues et travaillées en groupe de travail.
- **Une approche quantitative :**
 - Des questions évaluatives complétées par des données statistiques issues des études de l'Agence d'urbanisme (mandatées par la Métropole) et du bureau d'étude Compas via la plateforme Hauban (mandaté par PQNA).

Camille Garcelon présente quelques données quantitatives sur le contrat de ville.

Marie-Pierre Laubeuf et **Fabienne Barbon** présentent le volet qualitatif de l'évaluation du contrat de ville.



Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

Emploi, insertion, développement économique

- Travailler sur la mobilisation des publics et leurs qualifications, notamment en portant une attention aux femmes, aux séniors, aux précaires.
- Lancer un travail structurant sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi, tant en matière de repérage, de « captage » et de mobilisation des publics.
- Renforcer le partenariat avec l'Insertion par l'Activité Economique (Entreprises d'insertion, Régie de quartier ...) pour développer des parcours et favoriser le développement d'entreprises de l'Entreprise Sociale et Solidaire.
- Renforcer la place des équipements d'activités économiques productives dans les quartiers.
- Identifier les opportunités foncières et les locaux à vocation économique avec des prix de locations adaptés aux entrepreneuses et entrepreneurs des « quartiers ».
- Organiser et coordonner l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat.

Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

Education

- Renforcer la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge.
- Améliorer le travail d'accompagnement sur les orientations et les transitions de cycle pour lutter contre le déterminisme social.
- Faire émerger un « Programme Réussite Educative » 16 / 18 ans.
- Accompagner les étudiants.
- Renforcer la scolarité des primo-arrivants et la socialisation des enfants allophones.
- Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale dès le plus jeune âge.

Participation

- Pour les conseils citoyens :
 - clarifier leurs rôles et leurs objectifs,
 - les former aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet
 - créer un mode d'emploi à destination de ces membres pour participer à la gouvernance des contrats de ville.
 - mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) pour maintenir une dynamique des conseils citoyens.
 - favoriser le partage d'expériences et mutualiser les moyens et les outils (fiche navette, ...).

Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

- Trouver un moyen de permettre la participation des jeunes et des personnes en activité.
- Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologiques en leur octroyant une véritable et complète légitimité.
- Développer un « centre de ressource » en charge d'outiller les initiatives citoyennes (associations, collectifs ...).

Accès aux droits et à une pleine citoyenneté

- Analyser les besoins et coordonner les offres de formation linguistique pour adulte.
- Renforcer la lisibilité des acteurs et des actions, ainsi que, la complémentarité et la professionnalisation des intervenants sur ces formations.
- Prendre en charge des publics âgés et isolés sur la question de l'accès aux droits.
- Renforcer la prise en compte des droits fondamentaux des habitants des quartiers, notamment les questions de logement, de solidarité alimentaire, de santé, d'accès à la culture.



Les préconisations issues de l'évaluation du contrat de ville

Amélioration du cadre de vie des habitants

- Réaffirmer le « Renouveau urbain » comme l'un des axes de la « Politique de la ville » pour faire du projet urbain, un projet humain.
- Faire de l'émancipation socio-économique des habitants un objectif revendiqué des Projets de Renouveau urbain de la Métropole.
- Structurer les projets de Renouveau Urbain en projets économiques et d'emploi de territoire.
- Affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains.
- Impulser et structurer des actions d'accompagnement de cohésions sociales, d'amélioration du cadre de vie, de santé et de participation (avant, pendant et après les travaux) sous la forme d'un dispositif de type « 1% social » qui pourrait être complété par un « 1% Insertion ».
- Observer dans la durée les évolutions des questions de cohabitations et des transformations sociales à l'œuvre après un PRU.
- Améliorer l'information des habitants et des acteurs du quartier sur les projets de PRU.
- Diversifier les équipements économiques des quartiers.
- Favoriser les lieux uniques d'information, de participation et d'accompagnements socio-économique.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

Les participants ont pu réagir à la présentation de l'évaluation du Contrat de ville de Bordeaux Métropole et poser leurs questions. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces échanges.

1. Quels sont les critères pour définir les quartiers prioritaires pour 2024 ?

A ce stade il reste ceux fixés par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dite « Loi Lamy » : le principal critère pour le découpage des quartiers est la concentration de pauvreté définie en comparant les données des revenus déclarés des ménages par rapport au revenu médian de l'aire urbaine, avec un nombre minimum d'habitants (1000).

2. Les analyses statistiques ne sont pas suffisamment précises, quid des populations invisibles ?

La « Loi Lamy » ne prévoit qu'un travail à partir des données Insee issues du recensement et des fichiers fiscaux. Hors du cadre législatif en vigueur, des expérimentations sont en cours à partir de data (issues de la caf, transports, distribution d'eau, bailleurs ...) sur le territoire Nantais.

3. Comment éviter le biais de la moyennisation quand on regarde le revenu médian ? Comment tenir compte de l'hypermixité dans certains quartiers qui voient les inégalités s'aggraver entre des riches de plus en plus riches et des pauvres de plus en plus pauvres, et comment éviter le biais de la moyennisation quand on regarde le revenu ?

A ce stade, la Loi ne prévoit que cette modalité d'approche des concentrations de pauvreté. Hors dispositif national, des expérimentations sont en cours à partir de data sur le territoire Nantais.



Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

4. Peut-on avoir le revenu médian au «carreau» ?

Oui, techniquement c'est possible mais il manque à ce stade les données carryées des revenus de 2019 et le revenu national de référence pour avoir une vision proche de celle de l'INSEE.

Entrenariat

5. Existe-t-il des données précises permettant l'étude des trajectoires entrepreneuriales des habitants.es des QPV ?

- Les chiffres-clés de l'étude "entreprendre dans les quartiers : libérer tous les potentiels" (bpifrance.fr)
- Un peu plus ancien et très riche : APCE « La création d'activité par les personnes migrantes, issues de la diversité ou des quartiers » 2013.

6. Les Micro-entreprises créées parviennent-elles à se développer jusqu'à un changement de statut ?

Oui, c'est le cas par exemple pour l'ADIE. L'insertion professionnelle y atteint 93 % à deux ans dont 84% dans leur entreprise. Un enjeu fort dans ce domaine réside dans l'appui au projet de développement des entreprises et pas seulement dans l'accompagnement à leur création. Un autre enjeu fort réside dans la capacité des entreprises à avoir des niveaux de fonds de roulement suffisant : les échecs en QPV ont comme première cause les retards de paiement.

7. Il existe un dynamisme fort pour l'entrenariat dans les quartiers, une part d'intentionniste plus importante pour créer son entreprise que dans le reste de la métropole.

C'est en moyenne au plan national environ 1/5 adultes des QPV qui portent un projet ou une entreprise, selon les segments démographiques ce taux peut atteindre 45%.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

8. Les revenus issus sont-ils suffisants ? L'auto-entrepreneuriat est une trappe à pauvreté notamment pour les habitants des QPV qui ne dégagent pas de revenus suffisants. Est-ce le rôle de la politique de la ville de pousser à l'ubérisation ?

Le mouvement est important et semble, depuis plusieurs années, structurel. Un appui aux créat.rice.eur.s qui le souhaitent est un atout pour leurs réussites (le taux de survie des entreprises individuelles accompagnées est plus important à 3 ans en QPV qu'hors de ceux-ci). A titre d'exemple pour l'Adie 90 % des créatr.eur.ices sont satisfait.e.s de leur création. 26 % vont créer des emplois (pour 52% : 1 emploi, 23% : 2, 12% : plus de 5)

9. Quid de l'organisation des partenaires dans la mise en œuvre des réponses ?

Elle est à compléter et à renforcer surtout après la création (développement, diversification).

Evaluations

10. A-t-on accès à la plateforme Hauban ?

Elle est toujours ouverte (et devrait le rester).

11. Comment l'évaluation du contrat de ville de la métropole est-elle reliée au nombre d'habitants QPV retenu par la future géographie prioritaire ?

Dans son principe elle ne l'est pas : l'évaluation a eu pour vocation d'analyser l'ancien « Contrat ». Néanmoins les premiers travaux sur les concentrations de difficultés socio-économiques montrent une certaine continuité de ces difficultés.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

12. Est-ce que vous avez pu analyser les relations de confiance / coopérations dans les quartiers? C'est en effet un enjeu très important afin de garantir l'engagement des habitants lors des différents projets.
Non, malheureusement ce travail n'a pas été fait dans le cadre de l'évaluation du Contrat de ville.

Contractualisation

13. Est-ce l'observation des poches de pauvreté de la métropole qui permet de déterminer le volume d'habitants à soutenir par la politique de la ville ?
Nous appliquons le critère de la Loi Lamy du 21 février 2014 (cf réponse question 1).

Gouvernance et participation citoyenne

- 14. A quand des groupes de travail élus à l'échelle métropolitaine ?**
Dès la rentrée, ce type de réunions sera organisé de façon régulière et ponctuellement pour la préparation du Contrat.
- 15. Que vont devenir les Conseils Citoyens en 2024 ?**
A ce stade ils sont maintenus et encouragés par le Ministre. Il pourra être déployé d'autres formes de dispositifs de participation.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

16. Peut-on / doit-on limiter le sujet de la participation citoyenne aux seuls conseils citoyens ? Comment reconnaître les différentes formes de participation et comment faire reconnaître l'engagement des personnes se mobilisant parfois de façon très importante.

Le Ministre de la Ville évoque un assouplissement des formes de la participation : si des conseils citoyens existent, il faut les accompagner mais s'ils n'existent pas ou ne peuvent fonctionner, d'autres formes de participations citoyennes aux questions d'intérêt général sont possibles.

17. Est-ce que les conseils des citoyens auront un avis sur la politique de la ville ?

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 le prévoit et l'actuel Ministre évoque leur importance et leur maintien dans le futur dispositif.

18. Quelle place des associations dans la remontée des problèmes vécus sur le terrain ?

Via les travaux préparatoires du futur Contrat et les dispositifs de participations (Conseils Citoyens, « Tables de quartiers »...).

19. Les conseils citoyens ne sont pas composés des familles les plus en difficulté. Leurs besoins ne sont pas identifiés et les conseils ne savent pas aller les chercher.

La loi Lamy instaurant l'obligation de créer un conseil citoyen par quartier prioritaire, ceux-ci ont été mis en place rapidement et par tirage au sort. Le conseil citoyen a pour vocation de favoriser la participation des habitants-es des quartiers prioritaires mais n'a pas permis d'avoir une vision exhaustive des enjeux. Ces Conseils doivent être complétés par un travail sur des données statistiques, des observations d'elu.e.s et de professionnel.le.s, des retours d'expérimentations, d'un travail sur des Data, etc.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

Orientations / priorités du futur Contrat de ville

20. Accompagner les étudiants des QPV à leur intégration à la vie étudiante et aux stratégies de carrière universitaire à acquérir ?

A ce stade aucune orientation n'est validée mais cet enjeu est repéré dans la cadre de l'évaluation.

21. Est-ce que le contrat de ville permettra de valoriser la création d'emploi auprès des plus précaires ?

Comme pour la question précédente, nous sommes au début du processus de préparation de ce contrat, rien n'est arrêté à ce stade. C'est un enjeu fort qui semble faire consensus.

Logement / Projet de rénovation urbaine

22. Qui finance le 1% ?

Il s'agit soit :

- du « 1 % patronal » ou « 1 % logement » qui est l'appellation usuelle du dispositif d'aide au logement créé en 1943. Financé par la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) versée chaque année par les entreprises du secteur privé et du secteur agricole de plus de 50 salariés. Jusqu'en 1992, le taux de la participation à reverser était fixé à 1 % de la masse salariale de l'année précédente. Aujourd'hui la PEEC représente 0,45 % de la masse salariale.
- d'une idée, évoquée lors de l'évaluation du « contrat de ville » pour accompagner les projets de rénovation urbaine à hauteur de 1% de leur coût sur leur volet humain. A ce stade rien n'est arrêté, mais ce pourrait être une mobilisation de l'ensemble des financeurs de ces projets.

Réactions et questions sur l'évaluation du contrat de ville

23. Les personnes un peu plus aisées qui viennent s'installer en QPV le font à l'intérieur même du périmètre ou plutôt dans les nouveaux logements en frange des QPV ?

Dans l'évaluation les deux cas de figure apparaissent : sans que nous puissions à ce stade les chiffrer, les QPV de la Métropole sont proche des réseaux de transports en communs, des grands secteurs de projets de la Métropole et dans une position moins périphérique qu'il y a 30/ 40 ans.

Donc ces personnes peuvent être dans certain cas installés dans les QPV ou en bordure (24% de la production de logement collectif s'est fait entre 2016 et 2021 dans la zone de 500 mètres autour de QPV). Dans les écoles primaires des QPV, une diversification des professions et catégories socioprofessionnelles (**PCS**) des parents est notable.

24. L'accès au logement neuf ou social est encore limité aux familles en précarité.

La charte Intercommunale d'Attribution prévoit la mise en place d'une stratégie de mixité sociale dans un objectif de rééquilibrage à l'échelle du territoire de la métropole. La Métropole va aussi lancer une étude sur la stratégie d'attribution des Logements Locatifs Sociaux en QPV, qui sera à la fois une déclinaison fine des objectifs de rééquilibrage et qui viendra alimenter l'évaluation de la stratégie globale.

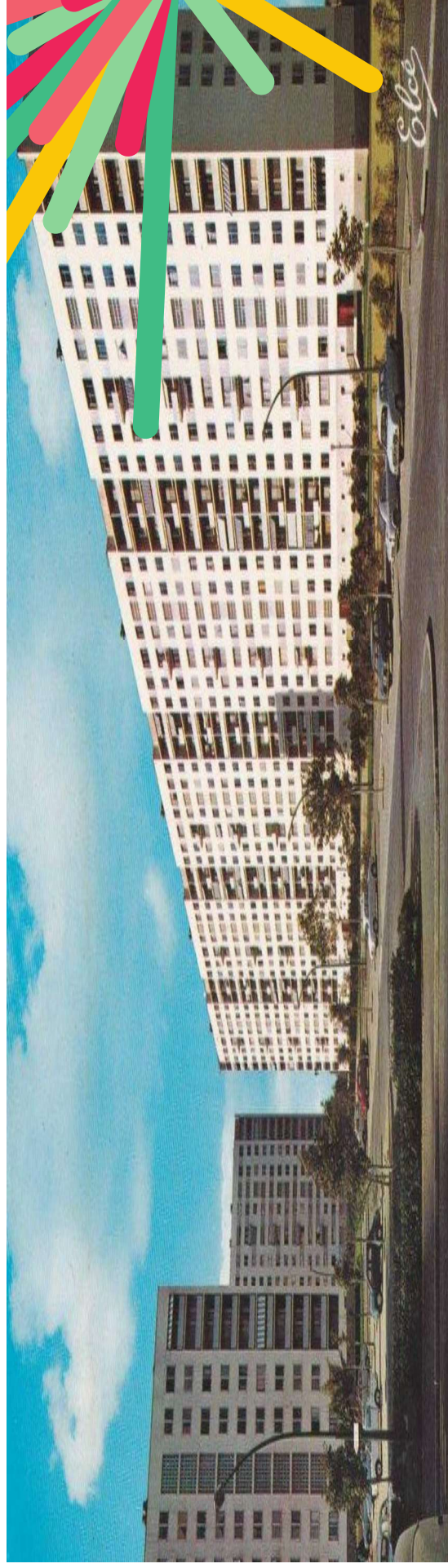


Table ronde sur la politique de la ville



Table ronde sur la politique de la ville – les intervenants

Johanna Dagorn est sociologue à l'Université de Bordeaux, spécialisée dans les questions de discriminations, de violences de genre, de violence à l'école et d'inégalités sociales. En 2023, elle publie avec Arnaud Alessandrin l'ouvrage *Discriminations dans la ville. Sexismes, racismes et LGBTphobies dans l'espace public*.



Olivier Chabot est intervenant en sciences de l'éducation à l'Université de Bordeaux. Il y est co-responsable de la licence professionnelle intervention sociale - accompagnement social : Emploi Formation Insertion. Il est également président de l'Association Paritaire pour l'Evolution Professionnelle et vice-président du CESER Nouvelle Aquitaine.



Table ronde sur la politique de la ville – les interventions

Quelles sont les spécificités des discriminations dans les quartiers politiques de la ville, s'il y en a différentes d'ailleurs ? Comment faire pour lutter contre cela ?

Johanna Dagorn explique qu'on retrouve dans les QPV davantage de personnes discriminées que de discriminants. Elle ajoute que les discriminations à proprement parler entre les individus sont faibles. Les formes d'ostracisme, de harcèlement, de violences, etc. sont plus fréquentes.

Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin ont mené des **enquêtes de victimation** dans les QPV, consistant à analyser le sentiment de discrimination des personnes concernées. Ces enquêtes mettent à jour que les discriminations se manifestent souvent par l'assignation à une identité figée, par de la catégorisation.

En outre, en ce qui concerne la fabrication de la ville, Johanna Dagorn met en lumière les agressions, les stigmatisations et les violences (exemple : contrôle au faciès) que subissent les habitants des QPV lorsqu'ils sortent de leur quartier. Ces discriminations varient en fonction de la typologie des individus. On parle de **discrimination intersectionnelle** quand on est susceptible de subir simultanément plusieurs formes de discrimination à la fois (exemple : les femmes voilées).

Johanna Dagorn aborde aussi la question des **jeunes en situation de discrimination totale**. Il s'agit de jeunes qui sont tellement discriminés qu'ils en viennent à expliquer toutes les situations qu'ils vivent par de la discrimination. Cela peut être un vecteur de **radicalisation importante** et peut renforcer les **frontières ethniques** au sein du quartier.

Pour combattre cela, il est nécessaire selon Johanna Dagorn de lutter contre le sentiment de mépris, de faire de la prévention, de rappeler la loi et d'agir contre les discriminations à l'échelle d'une ville.



Table ronde sur la politique de la ville – les interventions

Malgré tout un tas de dispositifs mis en place depuis des décennies, il y a toujours des problèmes d'emploi dans certains quartiers. Qu'est-ce qu'on n'a pas encore fait ?

Olivier Chabot nous invite à nous interroger sur **l'injonction à l'emploi** dans notre société. Il confronte cette notion d'emploi (activité qui génère un revenu) à celle de travail qui n'est pas toujours reconnue (cf. *L'emploi est mort. Vive le travail*, Bernard Stiegler). Par exemple, dans les structures associatives, le travail des bénévoles est souvent moins valorisé que celui des salariés. Il est ainsi en faveur d'un **revenu universel** qui revaloriserait le travail.

De même, Olivier Chabot nous amène à repenser la notion de **compétence**. Par exemple, on considère qu'un jeune de 18 ans n'a pas de compétences sur le marché du travail. Il pointe le fait que le marché du travail repose sur des **logiques adéquationnistes** en encourageant le recrutement de personnes dont la formation et les expériences passées correspondent exactement au poste à pourvoir.

Olivier Chabot remet aussi en cause la notion de **marché de travail** car elle induit que l'homme est une marchandise.



Table ronde sur la politique de la ville – les échanges

Les échanges ont porté sur les points suivants.

De multiples violences dans le monde scolaire, de l'emploi et du travail

Johanna Dagorn souligne les multiples violences que subissent les habitants des QPV dans le monde scolaire, de l'emploi et du travail. **Le système ne favorise pas l'inclusion de ces individus.** Dans le système scolaire, les jeunes sont généralement orientés vers des métiers précaires et peu valorisés. Les parcours d'orientation se reproduisent souvent au sein d'une famille ; c'est ce qu'on appelle **le path dependency**. D'autre part, le marché de l'emploi ne leur offre que de rares possibilités car ces derniers n'ont pas les compétences recherchées. Ils ont pourtant des savoir-faire qui correspondent aux besoins de la société ; d'où la nécessité de réhabiliter **la notion de travail** qui permettrait d'intégrer des populations exclues jusqu'à présent. Le terme de « **capabilité** » doit être préféré à celui de compétence car il met en exergue l'importance de développer les capacités de chaque individu.

Des solutions pour lutter contre le sentiment de discriminations à l'école

Johanna Dagorn préconise dans un premier temps de **verbaliser les discriminations** que les habitants des QPV subissent à l'école. L'école doit cesser d'être indifférente aux différences. Dans un deuxième temps, il est essentiel **d'être à l'écoute** de ces populations. Cela requiert que les dominants cessent de stigmatiser la culture des dominés et fassent l'effort d'aller vers cette culture et de la reconnaître. Enfin, une autre solution possible **serait d'installer les institutions scolaires hautement valorisées (exemple : ENA) au sein des QPV**. En effet, le parti-pris jusqu'à présent a été plutôt d'ouvrir les portes de ces institutions (exemple : Sciences po) aux élèves les plus méritants des QPV. Or, ces derniers y sont confrontés à de multiples formes de violence au quotidien.



Table ronde sur la politique de la ville – les échanges

Des pistes pour lutter contre les discriminations dans l'emploi

Selon Olivier Chabot, si on veut aider un jeune à trouver son métier, il faut l'aider à rêver en développant son pouvoir d'agir. C'est une manière de lui permettre de se réapproprier son projet. Il explique que les organisations (par exemple les Cités de l'emploi) peinent à mettre cela en pratique.

En outre, un participant a relevé qu'une montée des publics des QPV se détournent des structures de l'accompagnement de l'emploi (comme Pôle emploi). Pour Johanna Dagorn, cette situation découle d'une défiance de ces publics envers les institutions qui les déshumanisent. Olivier Chabot ajoute que pour contrer cela, les professionnels doivent travailler sur leur posture afin de proposer un accompagnement qui prenne en compte les spécificités des individus et ne s'enferme pas dans des catégories préétablies (exemple : la catégorie « jeune »).

L'aller vers et la mobilisation des habitants des QPV

Olivier Chabot remet en cause la notion de mobilisation car elle reporte la responsabilité sur les individus. Il faudrait plutôt renverser le système et repartir d'en bas. Cela implique de recréer de l'activité dans les lieux d'habitation des personnes issues des QPV, de partir du terrain, de repenser l'horizontalité des relations de travail (entre bénévoles et salariés, entre employeurs et salariés, etc.).

Johanna Dagorn appelle à se méfier de la notion d'aller vers car elle peut tourner à la chasse aux publics et au contrôle social et conduire à des discriminations.





Speed meeting

Le speed meeting

8 acteurs extérieurs ou non à Bordeaux Métropole sont intervenus lors du speed meeting autour des thématiques liées à la politique de la ville (insertion professionnelle, transition écologique, numérique, etc.). Ils ont présenté aux participants les actions qu'ils mettent en œuvre et ont échangé avec eux autour de ces actions inspirantes. Ils ont pu également apporter des éclairages aux participants sur des points spécifiques.

Le speed meeting a duré 1h et s'est décomposé en deux tours de 30 minutes, eux-mêmes décomposés ainsi :

- **10 minutes** : L'intervenant-e présente son action et/ou sa structure et/ou ses travaux
- **20 minutes** : Temps de questions/réponses entre l'intervenant-e et les participants.

Le speed meeting a réuni une soixantaine de participants au total.



Le speed meeting

Liste des intervenants du speed meeting



Pierre Benassaya, Graines populaires. L'ONG Graines populaires œuvre à une réappropriation populaire de l'écologie. Elle organise des événements alliant solidarité et écologie dans les quartiers urbains et ruraux les plus précaires.



Rheda Boudjema, Positive Planet. L'ONG Positive Planet vise à lutter contre l'exclusion au travers de l'entrepreneuriat positif auprès des populations les plus précaires.



Ingrid Bianchi, Le Club 21ème siècle. Elle développe le programme de mentorat « Revel@her » qui vise à accompagner les femmes diplômées issues de la diversité et à révéler leur potentiel.



Ingrid Berghman, Wejob. Elle développe le programme « MEM » (Métier et Emploi, c'est pour moi !), qui facilite le retour et l'accès à l'emploi de personnes issues des QPV.



Alban Brettes, La WAB. La WAB est une école du web gratuite et un centre de formation aux métiers du digital pour les professionnels.



Célia Orgogozo, Espace textile. L'Espace Textile est un lieu de formation, d'apprentissage et de transmission des savoir-faire autour de la couture.



Le speed meeting

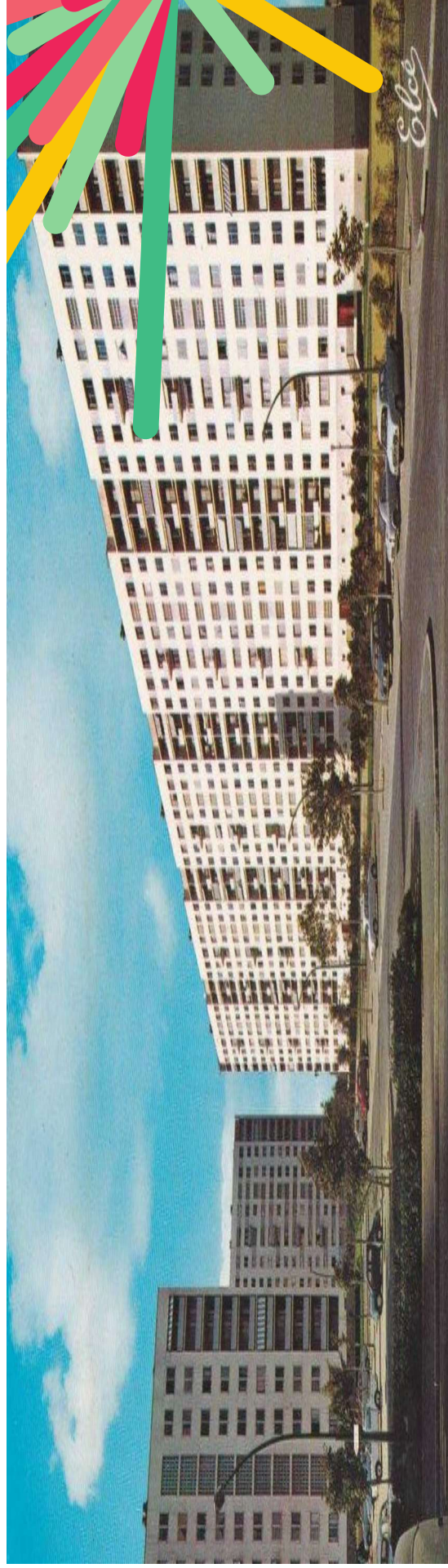


Louise FONTAINE, L'alternative urbaine. L'association *L'alternative urbaine* propose chaque année une saison culturelle de balades urbaines pédestres pour découvrir les quartiers méconnus ou mal connus (QPV) de Bordeaux Métropole et ses communes. Les balades sont animées par des "éclaireurs urbains", des habitants éloignés de l'emploi, pour qui cette activité rémunérée est un tremplin de retour vers un cadre professionnel.



Rasha Nagem, Les militants des savoirs. Elle est directrice de l'association *Les militants des savoirs* qui a comme volonté de participer à l'éducation populaire en ouvrant les savoirs universitaires aux besoins urgents de la population. Rasha Nagem est également chercheuse-Docteurante au laboratoire EFTS de l'Université de Toulouse-Jean Jaurès et travaille entre autres sur la question de la radicalisation chez les jeunes et sur les politiques de prévention qui y sont liées.










L'atelier sur les orientations prioritaires

L'atelier sur les orientations prioritaires

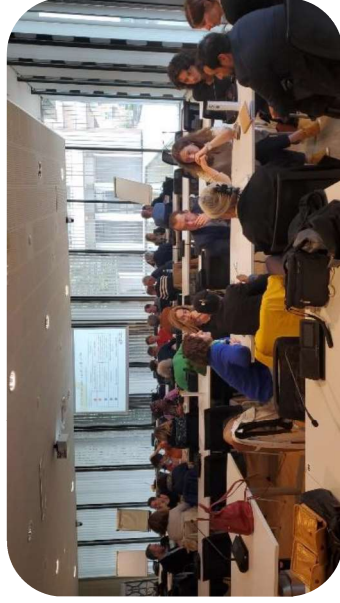
L'atelier consiste à définir des orientations prioritaires pour le futur dispositif politique de la ville sur les 10 thématiques suivantes.

Couleur de la table	Thématique n°1	Thématique n°2
	Education et Réussite éducative	Jeunesse et culture
	Insertion et économie des quartiers	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants
	Inclusion, discriminations et citoyenneté	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville
	Vieillessement	Santé mentale, prévention et accès aux soins
	Transition écologique	Lien social et cadre de vie

L'atelier sur les orientations prioritaires

Dans un premier temps, chaque groupe de participants (5 à 9 personnes) a établi une liste d'orientations sur la thématique sur laquelle il a choisi de travailler. Dans un deuxième temps, chaque groupe a déterminé parmi la liste constituée son orientation prioritaire.

Au total, l'atelier a duré 1 heure et a réuni 84 participants répartis en deux salles différentes.



Les orientations prioritaires

Les groupes de participants ont sélectionné 33 orientations prioritaires parmi l'ensemble des orientations qu'ils ont définies. En fin d'après-midi, ils ont voté individuellement en attribuant un score de 0 à 2 à chacune des orientations, selon leur niveau de priorité. Il en résulte l'ordre de priorité suivant :

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
1	Santé mentale, prévention et accès aux soins – Inciter à l'installation des professionnels de santé dans les QPV (aménagement/espaces dédiés).	97
2	Education et réussite éducative – Aider les parents à soutenir leurs enfants sur la thématique de la scolarité et de l'orientation : leurs rêves, leurs envies, leurs besoins.	95
3	Jeunesse et culture – Participation des jeunes aux activités/projets/événements de la ville et des quartiers.	94
4	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Renforcer les financements pour la garde d'enfants pour les personnes en insertion/recherche d'emploi. Mettre plus de moyens sur la garde d'enfants : information/financement/espace parents-enfants. Lever les freins à la garde d'enfants.	94
5	Insertion et économie des quartiers – Pérenniser les financements des structures sociales (exemple : centres sociaux) et associations.	93
6	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Accompagner à l'émancipation, l'autonomie financière des femmes. Créer les conditions favorables à leur autonomisation et à l'expression de leur pouvoir d'agir.	93

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
7	Vieillesse – Etayer et valoriser/former les professionnels qui interviennent à domicile auprès des personnes âgées. Renforcer l'inclusion numérique, aide aux démarches.	93
8	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Ne pas faire des quartiers des zones d'habitation mais des lieux de vie.	91
9	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Décloisonner les QPV, valoriser leur image et leurs habitants par des actions inter-quartiers et inter-publics (dézoomer).	90
10	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Légitimer la place des habitants dans la gouvernance ("pas d'instance sans les habitants").	90
11	Transition écologique – Accompagner, expérimenter, financer de nouvelles constructions et réhabilitation de logements sur des critères de performance énergétique.	89
12	Education et réussite éducative – Estime et confiance en soi / acceptation / ouvrir le champs des possibles.	88
13	Insertion et économie des quartiers – Valoriser les talents des jeunes ainsi que les initiatives.	88
14	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – La participation des jeunes = utiliser les nouveaux modes de communication, changer nos formes de réunions, avoir une réelle prise en compte de la parole des jeunes.	88
15	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Favoriser l'accès aux droits sans discrimination.	87
16	Santé mentale, prévention et accès aux soins – Développer les 1er secours en santé mentale. Une psychiatrie hors les murs qui va au devant et accompagne.	87
17	Insertion et économie des quartiers – Travailler le lien entre entreprises, associations et habitants. Travailler la qualité des échanges.	86

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
18	Transition écologique – Mettre en relation les enjeux écologiques avec des modes de consommation plus vertueux et qui améliorent le pouvoir d'achat.	86
19	Education et réussite éducative – Appropriation des valeurs de la République et de la laïcité (éveil des consciences et émancipation).	84
20	Insertion et économie des quartiers – Encourager l'implication des entreprises dans les quartiers.	82
21	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Sensibiliser l'ensemble des acteurs (publics/privés) aux discriminations, à la formation, aux sujets de genre et à l'orientation sexuelle, laïcité et handicap, violences.	82
22	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Offrir des propositions adaptées après consultation des habitants, de leurs besoins, de leurs particularités. Diagnostics des habitants et des acteurs locaux.	82
23	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Sensibiliser à l'égalité femme-homme de 0 à 120 ans : changement des mentalités, des codes, des représentations en prenant en compte l'interculturalité	81
24	Lien social et cadre de vie – Favoriser la diversité de l'expression culturelle de tous les habitants.	81
25	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Favoriser l'insertion globale (citoyenne, sociale, familiale, etc.) et prise en compte de freins périphériques.	79
26	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Valoriser les savoir-faire des femmes et réussites.	79
27	Inclusion, discriminations et citoyenneté – Généraliser la médiation interculturelle (+ interprétation) pour accéder à l'information.	79
28	Jeunesse et culture – Mettre l'accent sur la médiation culturelle.	77

Rang	Thématique – Titre de l'orientation	Score
29	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Favoriser les dispositifs de médiation et leur coordination : adultes - relais, police de proximité.	76
30	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives, les associer.	76
31	Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville – Coordonner les actions de l'aller vers et collaborer entre acteurs (à l'intérieur d'un QPV et entre les territoires) => mélange des acteurs => mélange des publics. Encourager la mutualisation, l'échange de bonnes pratiques entre acteurs (outils).	71
32	Lien social et cadre de vie – Faire des quartiers QPV des quartiers de « destination »/ « marketing territorial ».	65
33	Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants – Ecrire dans le contrat de ville que toute demande qui favorise l'articulation vie personnelle / vie professionnelle (horaires aménagés, garde d'enfants....) se verra attribuer un bonus.	63



Toutes les orientations de la thématique « Education et réussite éducative »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Aider les parents à soutenir leurs enfants sur la thématique de la scolarité et de l'orientation : leurs rêves, leurs envies, leurs besoins...
Estime et confiance en soi / acceptation / ouvrir le champ des possibles
Appropriation des valeurs de la République et de la laïcité (éveil des consciences, émancipation).
Renforcer les compensations mises en place pour les enfants porteurs de handicap.
Démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ouvrir le champ des possibles.
Revalorisation des formations et des filières professionnelles.
Genre et orientation.
Accès aux soins, notamment la santé mentale.
Accompagnement de la scolarité / orientation pour les parents.
Ouverture vers l'extérieur du quartier.

Davantage de mixité scolaire et moins de sectorisation.
Accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.
Meilleur accès à l'orientation et aux études supérieures.
Maîtrise et accès de la langue française.
Réussite scolaire et lutte contre le décrochage
Favoriser le lien entre les institutions et les habitants.

Toutes les orientations de la thématique « Jeunesse et culture »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Mettre l'accent sur la médiation culturelle.
Participation des jeunes aux activités / projets / événements de la ville et des quartiers.
Favoriser les échanges culturels entre les QPV et le hors QPV (habitants vers la culture et culture vers les habitants).
Renforcer l'accessibilité à la culture en mettant les jeunes acteurs·rices.
Créer des espaces de rencontre conviviaux (sans trop de cadre).
Valoriser et prendre en compte des pratiques culturelles des jeunes.
Avoir une conception plus large de la « culture » (pas qu'aller au musée).
Plus de moyens financiers sur cette thématique.
Développer et accéder à des échanges culturels intergénérationnels.
Ouverture et sensibilisation aux différentes cultures.

Multiplier les lieux d'échange et de rencontre.
Développer les jumelages avec les villes étrangères.
Favoriser et faciliter la prise d'initiatives des jeunes (accompagnement facultatif).



Toutes les orientations de la thématique « Insertion et économie des quartiers »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Favoriser l'insertion globale (citoyenne, sociale, familiale, etc.) et prise en compte de freins périphériques.
Pérenniser les financements des structures sociales (exemple : centres sociaux) et associations.
Encourager l'implication des entreprises dans les quartiers.
Valoriser les talents des jeunes ainsi que les initiatives.
Travailler le lien entre entreprises, associations et habitants. Travailler la qualité des échanges.
Tirer profit du tissu associatif/des habitants pour identifier les besoins du quartier. Valoriser les profits afin de valoriser leur pouvoir d'agir.
Allouer une partie, préciser des moyens du Contrat de Ville au volet « insertion économie ». Engagement écrit : montants x durée des subventions.
Favoriser la création d'entreprises dans les quartiers en levant les freins : confiance, capital initial, compétences, réseau, croyance grâce au co-développement, partage des pairs.
Accompagnement : FLE / Alpha / Sociolinguistique.
Favoriser le lien entre les associations, les entreprises, les habitants pour mener à bien des projets sur le territoire. L'inscrire dans le Contrat de ville.

Valoriser le savoir-faire des femmes des quartiers.
Rendre lisible les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.
Adopter l'offre à la demande des habitants.
Mise en place d'une synergie d'un réseau d'acteurs.
Information, coordination des acteurs : qui ? Quels financements ? Soutien aux initiatives de coopération (favoriser la complémentarité).
Utiliser la culture, le sport comme support de mobilisation, créateur de lien social.
Mieux accompagner l'entrepreneuriat (sous toutes ses formes) : informer, financer, encadrer.
Favoriser l'expression des habitants : récolter la parole des habitants, leur donner plus de place (y.c locaux).
Rapprocher le bassin de vie et le bassin d'emploi : <ul style="list-style-type: none">• Créer de la rencontre• Réserver les pieds d'immeuble aux entreprises locales et à l'ESS.
Coordination des acteurs locaux emploi, formation, insertion dans les quartiers.
Favoriser l'attractivité économique (sociale et culturelle) en aidant à l'implantation d'entreprises.
Proposer des programmes alternatifs avant d'entrer en entreprise classique (chantier, insertion formation).
Accompagner le développement des entreprises et associations des quartiers + mutualisation des postes des fonctions supports (réseaux sociaux, RH, communication).
Développer des lieux physiques et des activités mixtes : accompagnement / formation / frein / co-working / restaurants, artisanat.
Animer des moments de convivialité récurrents au cœur des quartiers. Δ écoute active, échange dans une dynamique qualitative.

Toutes les orientations de la thématique « Insertion professionnelle et place des femmes, garde d'enfants »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Accompagner à l'émancipation, l'autonomie financière des femmes. Créer les conditions favorables à leur autonomisation et à l'expression de leur pouvoir d'agir.
Renforcer les financements pour la garde d'enfants pour les personnes en insertion/recherche d'emploi. Mettre plus de moyens sur la garde d'enfants : information/financement/espace parents-enfants. Levers les freins à la garde d'enfants.
Sensibiliser à l'égalité femme-homme de 0 à 120 ans : changement des mentalités, des codes, des représentations en prenant en compte l'interculturalité.
Ecrire dans le contrat de ville que toute demande qui favorise l'articulation vie personnelle / vie professionnelle (horaires aménagés, garde d'enfants....) se verra attribuer un bonus.
Valoriser les savoir-faire des femmes et réussites.
Lever les stéréotypes intégrés pour élargir le champ des possibles.
Retravailler les critères d'attribution des places en crèches / garde pour les mères isolées avec les enfants.
Développer des places en crèche où il y a des besoins.
Favoriser la compréhension des démarches administratives.

Développer des crèches mobiles.
Favoriser la création d'un réseau de femmes entrepreneurs / faire connaître les réseaux existants.
Développer les modes de garde : plus de places crèches AVIP, horaires atypiques, dispositif itinérant.
Introduire la mixité des formations et des métiers dès le plus jeune âge.
Décloisonner les pôles de compétences entre insertion et emploi et entre petite enfance et jeunesse.
Donner une place aux femmes dans l'espace public.
Valoriser leurs savoir-faire pour élaborer un projet professionnel.
Promouvoir l'égalité femme-homme auprès des jeunes homes dans les QPV.
Sensibiliser et faciliter l'accès à la formation : levée de stéréotypes et réserver des places.
Développer l'offre de formation FLE.
Aller vers les femmes de toutes les communautés.
Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et personnelle : émancipation.
Lever les freins à la barrière de la langue.
Créer des rencontres directes avec les entreprises.

Faire de la prévention dès l'école sur l'égalité fille/garçon et sur la diversité culturelle.
Restaurer la confiance en elle et en les institutions (école, etc.).
Favoriser la participation des femmes dans le développement et les initiatives locales (représentation dans les instances de démocratie locale).



Toutes les orientations de la thématique « Inclusion, discriminations et citoyenneté »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Généraliser la médiation interculturelle (+ interprétation) pour accéder à l'information.
Ne pas faire des quartiers des zones d'habitation mais des lieux de vie.
Favoriser l'accès aux droits sans discrimination.
Sensibiliser l'ensemble des acteurs (publics/privés) aux discriminations, à la formation, aux sujets de genre et à l'orientation sexuelle, laïcité et handicap, violences.
Déclisser les QPV, valoriser leur image et leurs habitants par des actions inter-quartiers et inter-publics (dézoomer).
Formation sur les discriminations, les valeurs de la République aux institutionnels / professionnels.
Sensibiliser les habitants sur le terrain : désamorçage, accompagnement à la judiciarisation.
Assurer une veille et une détection des situations, notamment par le conseil citoyen.
Favoriser la participation et la représentativité des conseils citoyens / collectifs citoyens.
Développer les actions intergénérationnelles favorisant l'inclusion et la citoyenneté.
Favoriser l'accès aux droits sans discriminations.

Limiter la gentrification sous couvert de mixité sociale.
Ne pas délaissé les pratiques sportives et culturelles.
Animation du lien social par les habitants.
Aménagement du quartier et associer les habitants du quartier, lieux partagés !
Créer des quartiers attractifs pour les habitants des autres quartiers : par mobilité.
Accès aux services publics et à la santé.
Elargir la participation (éducation à la citoyenneté).
Lutter contre la fracture numérique et présence de conseillers numériques dans tous les quartiers politique de la ville.
Accompagner vers l'accès au logement et permette le maintien de l'accès au logement.
Réflexion sur la politique de peuplement à l'échelle métropolitaine.
Intégrer la lutte contre les discriminations de façon transversale.
Renforcer l'accès à la santé.
Redonner du pouvoir d'agir à une population souvent exclue des votations classiques sur des enjeux locaux, notamment sur leur cadre de vie (leur logement au travers des bailleurs).
Citoyenneté des jeunes : enfants et jeunes avec vigilance à ce que tous les territoires soient représentés + délocalisation dans les QPV.

La place des femmes dans l'espace public.
Accessibilité des espaces publics pour les personnes en situation de handicap.
Formation des acteurs de la sécurité publique et institutionnelle (police, etc.) aux violences faites aux femmes, enfants, aux discriminations...



Toutes les orientations de la thématique « Aller vers et place des citoyens dans la politique de la ville »

Quatre groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Favoriser les dispositifs de médiation et leur coordination : adultes - relais, police de proximité.
Offrir des propositions adaptées après consultation des habitants, de leurs besoins, de leurs particularités. Diagnostics des habitants et des acteurs locaux.
Coordonner les actions de l'aller vers et collaborer entre acteurs (à l'intérieur d'un QPV et entre les territoires) => mélange des acteurs => mélange des publics. Encourager la mutualisation, l'échange de bonnes pratiques entre acteurs (outils).
Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives, les associer.
Légitimer la place des habitants dans la gouvernance ("pas d'instance sans les habitants").
La participation des jeunes = utiliser les nouveaux modes de communication, changer nos formes de réunions, avoir une réelle prise en compte de la parole des jeunes.
Favoriser les actions hors les murs, les pieds d'immeubles, investir les lieux de vie pour toucher les habitants qui ne fréquentent pas les associations.
Donner plus de moyens aux « petits acteurs locaux ».
Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives, les associer.

Encourager la mutualisation, l'échange de bonnes pratiques entre acteurs (outils).
Considérer l'aller-vers comme un moyen pour que les habitants puissent accéder aux droits, démystifier les lieux citoyens. Remettre du sens dans la notion d'aller-vers.
Déployer des actions de proximité : porte-à-porte, pied d'immeubles, fête des voisins...
Redonner du pouvoir d'agir aux habitants => l'habitant-acteur.
Généraliser des consultations d'habitants sur des sujets dépassant le quartier.
Valoriser l'engagement bénévole des habitants.
Multiplier les supports d'expression des habitants : panneaux, applications...
Communication des bailleurs.
Favoriser les acteurs locaux plutôt que financer des dispositifs « hors sol » pour faire de l'aller-vers... Utiliser l'appui local et les acteurs déjà en lieu.
Coordination de nombreux dispositifs d'insertion professionnelle qui se superposent et qui n'ont aucun ancrage.
S'inscrire dans le paysage, dans le quotidien, dans la culture du quartier.
Investir « l'aller vers » numérique... réseaux sociaux pour proposer l'offre vers les jeunes et être plus lisible.
Respecter la libre adhésion, ne pas confondre « aller vers » et traque ou contrôle social.

Toutes les orientations de la thématique « Vieillesse »

Un groupe de participants a travaillé sur cette thématique et a identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'il a jugé être prioritaires.

Etayer et valoriser/former les professionnels qui interviennent à domicile auprès des personnes âgées. Renforcer l'inclusion numérique, aide aux démarches.
Maintenir les « anciens » / « aînés » dans les quartiers pour favoriser la cohésion sociale.
Un aménagement du bâti / espace public qui prend en compte les problématiques de dépendance.
Un aménagement du quartier qui intègre les services de soin (infirmiers, médecins...).
Mieux détecter en amont les situations à risque grâce au lien social, au maillage pour détecter plus en amont les situations.
Valoriser l'engagement des retraités, le bénévolat => le vieillissement comme une ressource.
Des services de proximité au plus proche : acteurs sociaux, sport, santé, culture...

Toutes les orientations de la thématique « Santé mentale, prévention et accès aux soins »

Un groupe de participants a travaillé sur cette thématique et a identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'il a jugé être prioritaires.

Inciter à l'installation des professionnels de santé dans les QPV (aménagement/espaces dédiés).
Développer les premiers secours en santé mentale. Une psychiatrie hors les murs qui va au devant et accompagne.
Favoriser l'accès à des espaces de nature, des espaces ressourçants, des aires de jeux à proximité, etc.
Accès à l'activité physique, sportive, bien-être, estime de soi, confiance en soi...
Numérique et santé, le numérique au service de la santé et non le contraire.
Mieux évaluer les besoins de la santé et la couverture maladie / Droit (permanence).
Favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous => cuisiner ensemble conserverie / four à pain.

Toutes les orientations de la thématique « Transition écologique »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Accompagner, expérimenter, financer de nouvelles constructions et réhabilitation de logements sur des critères de performance énergétique.

Mettre en relation les enjeux écologiques avec des modes de consommation plus vertueux et qui améliorent le pouvoir d'achat.

Renaturation des espaces communs.

Relier transition écologique et lien social.

Encourager et faciliter l'accès et le recours aux EMR.

Développer l'accès aux mobilités douces aux vélos.

Développer l'accompagnement au zéro déchet et aux gestes éco-responsables.

Interroger les pratiques professionnelles des structures qui accompagnent et accueillent pour une alimentation saine et circuits courts.

Lutter contre les passoires énergétiques.

Mettre en relation les enjeux écologiques avec des modes de consommation plus vertueux en améliorant le pouvoir d'achat.

Identifier et évaluer les actions / impacts du réseau d'acteurs (associatifs) qui développent et accompagnent des actions de développement durable dans les QPV.
Développer des actions pédagogiques et de sensibilisation en direction des habitants (et dès le plus jeune âge).
Encourager une politique alimentaire de territoire (accès à une alimentation saine et de saison, circuit court, agriculture urbaine).
Renforcer les filières (ESS) de réemploi, recyclage, économie circulaire, dépollution.
Encourager la pédagogie sur les mobilités douces.



Toutes les orientations de la thématique « Lien social et cadre de vie »

Deux groupes de participants ont travaillé sur cette thématique et ont identifié les orientations suivantes pour le futur dispositif politique de la ville. En rose et gras, sont inscrites les orientations qu'ils ont jugé être prioritaires.

Favoriser la diversité de l'expression culturelle de tous les habitants.

Faire des quartiers QPV des quartiers de « destination » / « marketing territorial ».

Les propositions ci-dessous sont des actions de cette orientation :

- Implanter et développer des événements et des équipements qualitatifs dans les QOV et sur l'espace public (hors les murs).
- Se réapproprier l'espace public pour fédérer les habitants (en amont concerter les habitants). Exemple : budget participatif.
- Accompagner et soutenir les acteurs dans l'animation vie sociale dans les QPV.
- Accompagner le développement d'actions intergénérationnelles (mixité des publics via des temps forts fédérateurs, etc.)
- Renforcer les démarches de la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) et sa gouvernance (cadre de vie, sociale, tranquillité publique...).
- Renforcer l'ingénierie pour accompagner les démarches d'amélioration du cadre de vie et lien social (exemple : centre socioculturel, associations, médiation...).
- Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics et lutter contre les îlots de chaleurs.

Prendre en compte la qualité architecturale des bâtiments.

Remettre la nature en ville en créant des lieux de sociabilité au cœur des quartiers. Créer des espaces nourriciers en lieu et place des zones de béton.

Donner les moyens aux habitants de s'organiser autour de l'alimentation (saine).

Favoriser les actions de prévention auprès de la jeunesse
Développer des pratiques nourricières collectives (exemple : poulailler)
Maintenir et développer les maisons de quartiers et les maisons des associations.





L'atelier sur les sujets transversaux

L'atelier sur les sujets transversaux

Chaque groupe de participants a été invité à répondre à trois questions transversales sur le fonctionnement de la politique de la ville :

- 1. Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?**
- 2. Comment faire, à moyens constants, pour que la politique de la ville ne se limite pas aux quartiers prioritaires ?**
- 3. A la Métropole et dans les communes, quels services doivent s'occuper de politique de la ville ?**

L'atelier a duré 1 heure et a réuni 84 participants.



Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

La totalité des participants s'accordent pour dire qu'il faut faire évoluer le système actuel d'appels à projets. Selon les participants, il conviendrait de s'attarder sur les éléments suivants.

Un assouplissement du calendrier

Tous les participants considèrent qu'un système de conventions pluriannuelles devrait être mis en œuvre afin de conforter certaines actions de la politique de la ville sur du long terme. Quelques groupes de participants ont aussi émis d'autres idées pour assouplir le calendrier des appels à projets : avoir un calendrier annuel, avoir des appels à projets sans date (ouverts toute l'année) et ouverts aux projets d'initiative ne rentrant pas dans le cadre des appels à projets habituels, avoir des appels à projets au fil de l'eau tout au long de l'année.

Une simplification des démarches administratives

Plusieurs groupes de participants proposent l'idée de créer une plateforme qui permettrait de simplifier administrativement le système d'appels à projets. Différents modèles de plateformes ont été mentionnés :

- Une plateforme sur le modèle des Cités éducatives ;
- Une plateforme commune entre différentes structures (les communes, la Métropole, etc.) qui permettrait de rendre visible tous les appels à projets et d'aider les porteurs de projets ;
- Une plateforme de demande de subventions communes.

Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

Une amélioration du système de réponses aux appels à projets

Deux groupes de participants souhaiteraient que le système de réponses aux appels à projets soit plus rapide. L'un des groupes explique que la réponse arrive parfois après que le porteur de projet a déjà terminé son action. Ce même groupe précise en revanche que le délai de réponse des candidats devrait être allongé.

Une amélioration du système de financements

Quelques groupes de participants ont fait des remarques sur les financements des appels à projets.

- Un groupe aimerait qu'un point budgétaire soit organisé en cas de montant inférieur au budget demandé.
- Un groupe aimerait que soient mises en place des enveloppes de financement au fil de l'eau afin que les communes soient plus réactives aux réalités de chaque quartier.
- Un groupe explique que les projets requièrent en général un temps d'ingénierie en amont qui n'est pas pris en compte aujourd'hui. C'est pourquoi, il estime que ce temps devrait être financé (« financement de pré-projet »).
- Un groupe déplore le fait que l'accord de financement arrive trop tardivement et entrave le temps de mobilisation des publics concernés sur le projet par leurs porteurs.

Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

Une coordination et mutualisation entre les acteurs de la ville

Dans un souci d'efficacité et de souplesse, plusieurs groupes de participants préconisent des mesures afin que les porteurs de projets et/ou les financeurs coordonnent et/ou mutualisent leurs actions.

- Deux groupes proposent de mutualiser le dépôt d'un appel à projet pour plusieurs financeurs.
- Un groupe propose d'organiser un ou deux temps de rencontre entre financeurs et porteurs de projets.
- Un groupe propose de coordonner des temps de rencontre entre porteurs de projet pour assurer une complémentarité des actions.
- Un groupe propose d'organiser des conférences territorialisées des techniciens et financeurs.
- Un groupe invite à accompagner la création de projets pluri-partenariaux.

Une amélioration du système d'évaluation

Quelques groupes de participants proposent des améliorations du système d'évaluation des appels à projets. Deux groupes jugent qu'il serait plus simple de mettre en place des bilans communs/partagés. Un autre groupe invite à établir des bilans plus pointus avec une mesure d'impact. Enfin, un groupe estime qu'il faudrait davantage de transparence dans les critères d'évaluation et leur pondération et une harmonisation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs lors des bilans d'appels à projets.

Faut-il faire évoluer le système actuel d'appels à projets et si oui comment ?

Un accompagnement des porteurs de projets

Un groupe de participants souligne que les porteurs de projets se retrouvent parfois démunis lorsqu'ils veulent répondre à des appels à projets. Il suggère de mettre en place des référents « appels à projets » et des formations dans le but d'accompagner ces derniers.

Autres sujets

Des sujets complémentaires ont été abordés par les participants :

- Un groupe souhaiterait la mise en place d'appels à projets complémentaires dans le but de renforcer des objectifs spécifiques.
- Un groupe invite à mettre en œuvre des conventions d'objectifs mais aussi de moyens.
- Un groupe encourage le développement d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ciblant des problèmes d'habitat, de cadre de vie, de transition écologique, etc.
- Un groupe souligne que le fonds métropolitain n'est pas accessible aux associations de quartier et qu'il serait par conséquent souhaitable de sortir de la logique intercommunale afin de s'ouvrir aux associations de quartier.
- Un groupe regrette le manque de visibilité des appels à projets et exhorte à améliorer la communication sur ce sujet.
- Un groupe appelle à faire place aux projets culturels et musicaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Comment faire, à moyens constants, pour que la politique de la ville ne se limite pas aux quartiers prioritaires ?

Deux groupes de participants soulignent qu'il n'est pas possible de tout faire à moyens constants. Un des groupes explique qu'actuellement les moyens sont en baisse et non constants. L'autre groupe affirme qu'il faudrait dégager davantage de moyens et aller chercher de nouvelles sources de financements. Tous les groupes ont toutefois répondu à la question posée.

Une coopération entre les territoires et une mixité entre les publics

La majorité des groupes de participants considèrent qu'il est nécessaire de développer des actions mélangeant des publics issus des quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires et de favoriser les coopérations entre les acteurs des différents territoires.

Un investissement en dehors des quartiers prioritaires politique de la ville

Plusieurs groupes de participants estiment qu'il convient de cibler tous les quartiers qui ont des besoins ou de définir des poches de précarité, au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin d'y investir des moyens. Par exemple, un groupe de participants propose d'élaborer des critères sociaux et professionnels détachés de la zone géographique. Un autre groupe suggère de prioriser des acteurs et des porteurs de projets sur un territoire plus large que celui des quartiers prioritaires.

Une remise en cause du droit commun

Selon deux groupes de participants, il est indispensable de faire évoluer le droit commun en permettant l'intervention sur certaines thématiques qui dépassent le cadre de la politique de la ville.



Comment faire, à moyens constants, pour que la politique de la ville ne se limite pas aux quartiers prioritaires ?

Autres propositions

D'autres propositions ont été formulées pour éviter que la politique de la ville ne se limite aux quartiers prioritaires :

- Un groupe propose de maintenir l'existant tout en mesurant son impact pour éviter « *le saupoudrage* ».
- Un groupe propose d'accompagner la diversification des modèles économiques.
- Un groupe invite à renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de favoriser une « *action globalisée* ».
- Un groupe encourage à mieux adapter les actions en fonction du public et de sa précarité.
- Un groupe propose de rabattre la sectorisation des cartes scolaires.
- Un groupe propose de faire le lien avec les CTG.

A la Métropole et dans les communes, quels services doivent s'occuper de politique de la ville ?

Une politique transversale à tous les services administratifs

Plusieurs groupes de participants jugent que tous les services de la Métropole et des communes devraient s'occuper de la politique de la ville car il s'agit d'une politique publique transversale. Un groupe précise que chaque service devrait avoir une spécialité « politique de la ville ». Un autre groupe ajoute qu'il pourrait y avoir un référent par service ou un chargé de projet par service sur un projet spécifique qui concerne la politique de la ville. Le service « politique de la ville » travaillerait ainsi en transversalité avec ce chargé de projet. En outre, un groupe pense qu'il serait pertinent de convier tous les services aux conférences territorialisées des financeurs, pendant lesquels sont présentés les projets de la politique de la ville.

Un service référent politique de la ville

Trois groupes de participants soulignent l'importance d'un service référent « politique de la ville ». Pour l'un des groupes, celui-ci existerait à l'échelle des communes et ferait le lien avec les autres services municipaux et les partenaires institutionnels. Pour un autre groupe, ce service comprendrait un représentant de chaque service ou de chaque direction.

Autres propositions

D'autres idées ont été formulées :

- Un groupe de participants propose de mettre en place une formation à la politique de la ville de tous les professionnels d'une commune/de la Métropole. Elle pourrait prendre la forme d'une journée de sensibilisation. Ils proposent également d'intégrer la politique de la ville à chaque mission de travail.



A la Métropole et dans les communes, quels services doivent s'occuper de politique de la ville ?

- Un groupe considère que la Métropole devrait faire le lien avec les partenaires institutionnels et pour les différents appels à projets.
- Un groupe pense qu'il serait plus pertinent d'avoir un dossier commun pour tous les financements. Un autre groupe ajoute qu'il faudrait inclure une ligne « financement politique de la ville » dans ce dossier commun.
- Un groupe invite à développer la coopération entre les échelons territoriaux (région, département et ville).



Conclusion

Les suites du séminaire

2023												2024	
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	
					Travail sur le contenu du contrat de ville								
					Travail sur la définition de la géographie prioritaire								
					Formalisation du nouveau contrat de ville (*)								
										Délibérations des conseils			
										Arrêté de la nouvelle géographie prioritaire			
												Signature du contrat de ville	

2 ateliers thématiques sur 5 de vos orientations prioritaires



(*) En fonction des attendus de l'Etat et sous réserve de la forme imposée du document

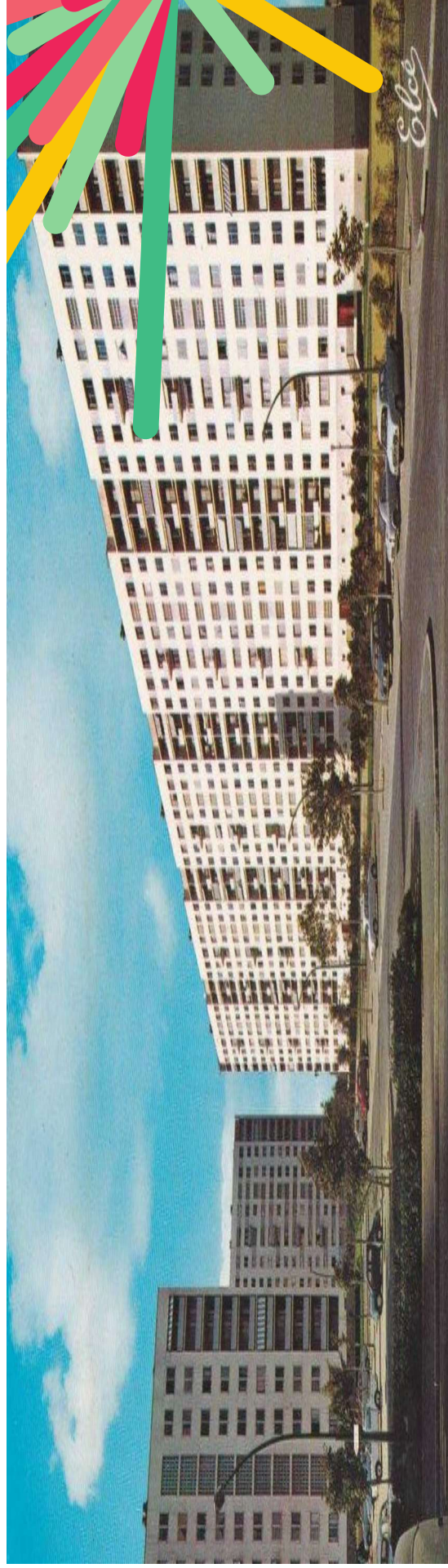
Les ateliers thématiques

Le Service ville et quartiers en renouvellement de Bordeaux Métropole organisera 2 ateliers permettant d'approfondir 5 orientations prioritaires issues du séminaire.

- **Atelier « Santé et vieillissement »** (orientations 1 et 7) - Jeudi 22 juin de 14h à 16h30.
- **Atelier « Place des femmes, garde d'enfants et participation des jeunes »** (orientations 3, 4 et 6) - Vendredi 7 juillet de 14h à 16h30.

Vous avez déjà reçu un mail d'invitation pour vous inscrire à un/aux atelier(s).





Votre avis sur le séminaire



L'avis des participants sur le séminaire

Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux 84 participants présents l'après-midi, afin d'évaluer le respect, lors de ce séminaire, des engagements pris par Bordeaux Métropole en adhérant à la charte nationale de la participation du public. **Sur 54 répondants :**

- **97%** sont satisfaits, voire très satisfaits de la rencontre
- **96%** sont prêts à revenir à une rencontre organisée de la même façon
- **81%** estiment que la présentation leur a permis d'en savoir davantage sur le sujet, grâce également aux intervenants de la table ronde
- **94%** affirment que la présentation était claire et **83%** la trouvent complète
- **93%** jugent que « toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer ont pu le faire »
- **98%** estiment que « les organisateurs se sont montrés attentifs et à l'écoute de tous les arguments exposés par les participants ».

« Bien organisé, complet, formats mixtes (présentation, ateliers ...) »
(Questionnaire de satisfaction)

« Pour atteindre la perfection une place aux habitants plus importante aurait été parfaite »
(Questionnaire de satisfaction)

« Très intéressant de croiser les regards des différents acteurs et de réfléchir ensemble »
(Questionnaire de satisfaction)

« Très bonne organisation mais un peu long sur une journée »
(Questionnaire de satisfaction)



Annexe 5 : Lexique

ACS	Aide pour une complémentaire santé
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale
ADIL	Association départementale d'information sur le logement
ALIFS	Association du lien interculturel familial et social
AME	Aide médicale de l'Etat
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANI	Accord national interprofessionnel
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
ANRU	Agence nationale de renouvellement urbain
AOTU	Autorité organisatrice de transport urbain
ARS	Agence régionale de santé
ASL	Association syndicale libre
ASV	Atelier santé ville
ATIS	Association territoires et innovation sociale
BIJ	Bureau d'information jeunesse
BOP	Budget opérationnel de programme
BPDJ	Brigade de prévention de la délinquance juvénile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
C(N)AF	Caisse (nationale) d'allocations familiales
CASO	Centre d'accueil de soins et d'orientation
CAUVA	Centre d'accueil en urgence de victimes d'agression
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDHLM	Conférence départementale Habitation à Loyer Modéré
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CET	Contribution économique territoriale
CFA	Centre de formation des apprentis
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIDFF	Centre d'information pour le droit des femmes et des familles
CIEC	Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté
CII	Crédit d'impôt innovation
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIR	Crédit d'impôt recherche
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLCA	Complément de libre choix d'activité
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
CNDS	Centre national pour le développement du sport
COPEC	Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté
CPER	Contrat de projet Etat Région
CPVA	Centre de préparation à la vie active
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
CRF	Centre régional de formation
CTA	Comité technique d'animation de l'insertion par l'activité économique

CUB	Communauté urbaine de Bordeaux
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI	Contrat unique d'insertion
DDCS	Direction départementale de cohésion sociale
DDD	Défenseur des droits
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DELD	Demandeur d'emploi de longue durée
DPLAI	Dispositif permanent de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSDEN	Direction des services de l'éducation nationale
ECLA	Ecrit, cinéma, livre, audiovisuel en Aquitaine
EMPP	Equipe mobile de psychiatrie précarité
EPARECA	Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPIDE	Etablissement public d'insertion de la Défense
ERASMUS	European Action Scheme for the Mobility of University Students
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
FAMI	Fonds asile, migration et intégration
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEI	Fonds européens d'intégration
FESI	Fonds européens structurels et d'investissement
FGIF	Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FPH	Fonds de participation des habitants
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
FSE	Fonds social européen
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GIP GPV	Groupement d'intérêt public du grand projet des villes rive droite
GLTD	Groupe local de traitement de la délinquance
GTEC	Gestion territorialisée des emplois et des compétences
IAE	Insertion par l'activité économique
IDDAC	Institut départemental de développement artistique et culturel
IEJ	Initiative pour l'emploi des jeunes
IPPO	Information prévention proximité orientation - Association d'aide et d'accès aux soins et aux droits pour les personnes en situation de prostitution
LAEP	Lieu d'accueil enfant parent
LCD	Lutte contre les discriminations
LICRA	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
MDA	Maison des adolescents
MDSI	Maison départementale de solidarité et d'insertion
MJD	Maison de la justice et du droit
ML	Mission locale
MRAP	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
ONZUS	Observatoire national des zones urbaines sensibles
OPCU	Ordonnancement, pilotage et coordination urbaine
PACT	Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'habitat
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDU	Plan de déplacements urbains
PEDT	Projet éducatif territorial

PIA	Programme d'investissements d'avenir
PIB	Produit intérieur brut
PIJ	Point d'information jeunesse
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLH	Plan local de l'habitat
PLIE	Programme local d'insertion économique
PLU	Plan local d'urbanisme
(N)PNRU	(Nouveau) Programme national de rénovation urbaine
PPU	Prêt projet urbain
PRE	Projet de réussite éducative
PSL	Plan stratégique local
PTCE	Pôle territorial de coopération économique
PV	Politique de la ville
RAHMI	Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents
RLJC	Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté
SAVU	Service d'aide aux victimes d'urgence
SAS	Société par actions simplifiées
SCI	Société civile immobilière
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative et participative
SGCIPD	Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SMAC	Scène de musique actuelle
SMDE	Schéma métropolitain de développement économique
SPE	Service public de l'emploi
SPE-P	Service public de l'emploi de proximité
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TAPS	Temps d'activité péri-scolaire
TCSP	Transports en commun en site propre
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TGI	Tribunal de grande instance
TH	Travailleur handicapé
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIG	Travaux d'intérêt général
TNBA	Théâtre national de Bordeaux Aquitaine
TPE	Toute petite entreprise
UE	Union européenne
VIE	Volontariat international en entreprise
VVV	Ville vie vacances
ZFU	Zone franche urbaine
ZSP	Zone de sécurité prioritaire
ZUS	Zone urbaine sensible



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

